

Chronique féministe

UNIVERSITÉ DES FEMMES
Place Quételat 1 - A
B - 1030 Bruxelles
Tél. 02/219.61.07

DOSSIER

Les adolescentes

BIMESTRIEL

N° 33 OCTOBRE-NOVEMBRE 1989

150F

Université des Femmes

Université des Femmes

1a, Place Quetelet 1030 Bruxelles. Tél: 02/219.61.07.

Laurence Broze	Edith Rubinstein
Alla Denesioek	Christine Seghin
Hélène De Noose	Geneviève Simon
Fanny Filosof	Luisa Soriano
Françoise Hecq	Louise Thirion
Colette Ingels	Titane Van Hille
Hedwige Peemans-Poullet	Anne Van Seymortier
Nadine Plateau	

«CHRONIQUE FEMINISTE»

Sur demande à l'Université des femmes ou dans les librairies ci-dessous.

- Au numéro:

Belgique 150 F..... Etranger 180F

- Abonnement de 5 numéros:

Belgique 500 F..... Etranger 700 F

A verser au compte n° 001-1118659-34 de «Université des Femmes-Chronique». Pour l'étranger, le règlement se fait en francs belges par mandat postal international. Toutefois pour la France, possibilité de payer par chèque au nom de Geneviève Simon (en francs français). Veuillez préciser correctement le nom et l'adresse de l'abonné. Merci.

«TROPISMES» Galeries des Princes, 11 1000 Bruxelles
Tél. 02/512.88.52

«ARTEMYS» Rue St-Jean, Galerie Bortier 8-10
1000 Bruxelles. Tél.:02/512.03.47

Mezzanine réservée aux femmes.

«SORGELOOS» Chée de Waterloo, 365 - 1060 Bruxelles

«VRINDTS» Rue de la Croix de Fer, 53
1000 Bruxelles. Tél. 02/512.84.15.

«LIBRIS» Av de la Toison d'Or, 29 - 1060 Bruxelles
Tél: 02/511.64.00

«FOLIOS» (Botanique) Rue Royale, 236 - 1210 Bruxelles
Tél: 02/217.63.86 ext. 24

«PLEXUS» Rue des Carmes, 11 - 4000 Liège
Tél: 041/22.49.95

«LIBRAIRIE PAX» Place Cockerill, 4 - 4000 Liège
Tél: 041/23.21.46

«BIBLIO REGENCE» Rue de la Régence, 55
4000 Liège Tél: 041/23.65.88

Impression: Inter Offset SPRL av. F.Leacharlier 150, Bxl.

Couverture : Hélène De Noose.

Ed. Responsable: F. Filosof, 19 rue M. Delstanche
1060 Bruxelles.

Chronique Féministe est éditée avec l'aide de la CGER.

SOMMAIRE

Pré-texte	3
Actualité l'avortement en Belgique	4
- Quand la pilule n'est pas une panacée Françoise Kruyen	5
- Revue de presse	7
Hommage à Elsa et à Francine	14
Dossier: les adolescentes	17
- Parler d'amour Patricia Piron	18
- Les adolescentes et la santé Françoise Kruyen	25
- Les adolescentes et le sport Lydie Willem	35
- Variable sexe, je t'aime un peu, pas beaucoup Françoise Hecq	41
- Les adolescentes sont-elles des perdantes?	46
Les sauvettes d'Edith	50
La revue de presse (du 16 avril au 14 août) revue et corrigée d'un point de vue féministe	
Attentives	59
- Les violeurs	59
- Occupation féministe à Rome	61
- Afrique du sud: Collecte de fonds pour les détenues politiques	63
Lecture	66
- La famille dans les livres	
Courrier	71
- Les bons contes font les bons amis Aline De Doncker	
Bibliothèque	73
Incomplètes	79

Les activités d'éducation permanente de l'Université des Femmes sont réalisées avec l'appui du Ministère de la Communauté Française, de la Commission Communautaire Française de la Région Bruxelles- Capital, du Ministère de l'Emploi et du Travail.

Avortement Belgique 1989

Si la proposition de loi Lallemand, Herman-Michielsens et consorts devient loi, l'avortement sera autorisé jusqu'à douze semaines de grossesse à condition qu'il soit pratiqué dans un établissement de soins où il existe une structure d'accueil, par un médecin qui, après avoir obligatoirement informé «des risques résultant de l'interruption de grossesse» appréciera «la détermination et l'état de détresse de la femme enceinte». Cette «appréciation du médecin est souveraine lorsque les conditions au présent article sont respectées.»

Cette proposition de loi ne répond pas à nos objectifs: elle ne met pas l'«avortement hors du code pénal» et ce ne sont pas «les femmes (qui) décident».

Et pourtant, telle quelle, nous lui apportons notre soutien parce que nous savons que dans notre pays, en 1989, c'est la seule loi susceptible d'être adoptée, c'est la seule chance pour que les femmes puissent avorter et pour que les médecins puissent pratiquer des interruptions de grossesse dans de bonnes conditions au moins jusqu'à douze semaines.

A la veille d'un possible changement de loi nous voulons, une fois encore, saluer les médecins, infirmières, assistantes sociales, psychologues intègres et généreux qui ont risqué et subi perquisitions, procès, condamnations, prison, pour avoir pratiqué des avortements dans les mêmes conditions que ce que prévoit aujourd'hui la proposition de loi.

Mais nous, femmes, bien que nous ayons compris que cette «appréciation du médecin» est un amendement qui finalement protège les femmes et l'équipe médicale de toute plainte de géniteur, petit ami, parent ou autre (comme cela s'est produit trop souvent ces dernières années), nous avons à nous interroger sur le détournement de nos exigences et de nos luttes, et sur la non-reconnaissance de notre responsabilité.

Nous devons savoir que nous serons, par l'effet d'une loi, des mineures sous tutelle médicale jusqu'à la ménopause.

Nous considérons que c'est nous faire injure que de nous obliger, par une loi, à expliquer à un médecin les raisons de notre refus d'enfant, injure de nous infantiliser. Avorter est une décision grave. Mettre au monde est une décision grave qui engage toute notre vie. Nous entendons prendre ces décisions nous-mêmes.

C'est ce qu'on nous refuse.

Car force nous est de constater que l'insupportable de l'insupportable n'est pas tant que nous avortions. L'insupportable de l'insupportable, l'inacceptable de l'inacceptable, l'interdit de l'interdit, c'est que nous puissions décider nous-mêmes de refuser de porter à terme une grossesse non désirée. On veut bien nous aider, mais seulement si nous sommes misérables, en «détresse», ainsi chaque demande d'interruption de grossesse serait un retour de l'enfant-femme prodigue vers la loi du père.

Et pourtant, si la proposition de loi passe, telle quelle et sans amendement, ce sera une victoire. Victoire amère, c'est vrai, notre victoire quand même. Parce que c'est nous, femmes, qui avons sorti le problème de l'avortement du privé pour le jeter sur la voie publique et en faire une question politique. Donc, cette proposition de loi, même si elle n'est pas la dépénalisation de l'avortement, est née de notre parole collective.

La lutte n'est pas finie, mais ce que nous avons gagné inscrivons-le dans nos mémoires, transmettons-le à nos enfants, empêchons que l'Histoire, une fois de plus, s'écrive sans nous.

C'est une condition pour oser d'autres choix de société.

AVORTEMENT LES FEMMES DECIDENT

Quand la pilule n'est pas une panacée

6Cb KR0-7125

Françoise Kruyen

Parmi tous les arguments que se renvoient adversaires et partisans de la libéralisation de l'avortement, il en est un qui me semble devoir être analysé à la lumière de l'expérience que nous avons acquise en rencontrant la demande d'I.V.G: c'est la contraception.

Je pensais sincèrement il y a quinze ans que l'accès plus large à la contraception permettrait d'éviter la quasi totalité des grossesses non désirées et donc des avortements. C'était une illusion. Ceux qui hier voulaient barrer aux femmes l'accès à la contraception tiennent actuellement un nouveau discours et s'opposent à la dépénalisation de l'avortement avançant que la contraception (qu'ils découvrent avec quinze ans de retard!) résoud largement le problème de l'I.V.G. Leur position ne tient pas compte de la réalité des faits: la majorité des femmes qui demandent une I.V.G. ont eu à un moment ou l'autre de leur vie l'information et l'accès à la contraception.

Peut-on expliquer ce hiatus entre pratique contraceptive et survenue de grossesses non désirées ou non acceptées? Je vais tenter de le faire.

Qui pense contraception pense à l'utilisation rationnelle d'une méthode fiable (bien acceptée, bien tolérée) par un couple ou une femme qui souhaite dissocier sexualité et reproduction.

Cette façon d'envisager la contraception ne laisse pas de place à l'irrationnel, à la non fiabilité des méthodes, à leur mauvaise acceptation ou à leur mauvaise tolérance, à la question de savoir qui doit l'assumer et surtout au fait que la sexualité et la reproduction ne sont pas si clairement dissociées pour la majorité des gens, quoi qu'on en pense.

J'ai essayé de regrouper sous quatre rubriques l'éventail des situations qui illustrent que la contraception n'est pas la panacée dans la prise de responsabilité parentale, à savoir: les refus de contraception, les abandons, les «illusions» et les accidents.

Refus d'utiliser une contraception

Une enquête réalisée cette année auprès de 1050 femmes de 15 à 44 ans constituant un échantillon représentatif des femmes belges de cet âge nous apprend que 7% d'entre elles sont résolument opposées à la contraception (1). Fait intéressant, parmi les septante femmes qui ont exprimé cette opinion deux sont athées, soixante-quatre sont catholiques et quatre appartiennent à une autre religion. Si on étudie la répartition par âge de ces adversaires de la contraception, on les retrouve majoritairement parmi les moins de vingt-quatre ans et les plus de trente-cinq ans. D'autres statistiques font état d'un

très faible taux d'utilisation de la contraception parmi les jeunes qui ont des rapports sexuels: on peut y trouver diverses explications.

La période des premiers rapports sexuels se vit souvent dans la clandestinité. A cette clandestinité s'associe fréquemment la culpabilité, l'impression de faire une chose interdite ou moralement critiquable; pratiquer la contraception c'est reconnaître sa vie sexuelle et l'assumer. Bien des jeunes filles restent coincées dans cette ambiguïté: «tant que je n'utilise pas de contraception c'est comme si je ne m'autorisais pas à avoir des rapports sexuels et que je restais dans ma tête fidèle à une morale que je ne pratique pas dans mon corps». La position des parents est d'ailleurs très souvent ambiguë aussi: «leur donner la pilule, c'est tout permettre et ne pas la donner, c'est tout risquer».

D'autres obstacles psychologiques peuvent s'opposer à la contraception pour les jeunes:

- la crainte de perturber une fertilité qui n'a pas encore fait ses preuves («serai-je stérile après?»),
- le refus d'interférer avec la beauté de l'acte amoureux,
- le refus de la contraception comme l'un des produits de l'ordre social qu'ils rejettent.

Je suis frappée à cet égard du nombre d'adolescentes qui considè-

rent pilule et stérilet comme appartenant à la génération de leur mère et les rejettent pour cette raison. A quand les contraceptions plus «branchées»?

- le désir conscient ou inconscient de grossesse pour se prouver sa fertilité ou pour sceller l'amour avec le partenaire,
- le désir conscient ou inconscient de maternité pour s'assurer un statut social, fuir sa famille ou recevoir de l'enfant un amour dont on éprouve le manque,
- l'intégration d'idées fausses ou excessives sur les dangers et les effets secondaires des contraceptifs.

Outre les obstacles psychologiques, les obstacles pratiques restent encore bien réels:

- nécessité de recourir à un médecin (25% des généralistes refusent encore de prescrire la pilule aux moins de 18 ans),
- difficulté d'accès aux centres de planning (surtout en dehors des grandes villes),
- crainte de divulgation du dossier médical aux parents,
- obligation d'utiliser la mutuelle familiale pour le remboursement INAMI,
- imprévisibilité et irrégularité des rapports à cet âge,
- coût des méthodes, etc...

Voici donc en bref, tous les écueils de la contraception chez les jeunes.

Parmi les raisons de refus de contraception chez les femmes plus âgées on retrouve:

- la difficulté à dissocier plaisir et fécondité. «Depuis que je prends la pilule, je n'ai plus envie de mon mari»,
- le refus de l'homme devant l'autonomie que représente pour les femmes la contraception,
- la culpabilité des femmes lorsqu'elles revendiquent cette autonomie,

- la mauvaise évaluation des risques de grossesse attachés aux méthodes traditionnelles,
- les craintes liées aux effets secondaires supposés ou prouvés des contraceptifs («la pilule provoque le cancer, le stérilet amène de l'infection»).

Abandon d'une contraception efficace que l'on a pratiquée pendant un certain temps

Parmi les femmes qui demandent une IVG, 63% se trouvent dans cette situation, pourquoi?

On peut bien sûr retrouver ici toutes les raisons citées plus haut pour refuser a priori la contraception.

A ces raisons s'ajoutent des facteurs spécifiques de l'abandon de contraception:

- L'effet de saturation:

Depuis quelques années il ne se passe pas de mois sans que l'une ou l'autre des revues destinées aux femmes, aux jeunes ou à tout public n'annonce un article du style «ras-le-bol de ma contraception». Le sentiment de saturation vient de la répétitivité de la prise de responsabilité, du manque d'innovation en matière contraceptive, de la crainte de cumul au cours du temps des risques éventuels et du poids que représente année après année la prise en charge de la contraception par une femme, alors que son partenaire est dégagé de ce souci.

- Des interruptions intempestives de la contraception sur «avis médical» pour les raisons les plus diverses.

Souvent les médecins répondent à des symptômes aussi variés que la fatigue, le stress, les douleurs pelviennes, etc... par le conseil d'arrêter la contraception.

Vous perdez vos cheveux, c'est la pilule; vous avez trop de poids, c'est la pilule; vous grossissez, c'est la pilule; vous maigrissez c'est encore et toujours la pilule.

52% des femmes croient nécessaire à la santé d'arrêter sa pilule de temps en temps «pour reposer l'organisme». Nombreux sont les médecins qui les confortent ou les induisent dans cette opinion.

Je ne veux nullement dire qu'il n'existe pas de véritables raisons de santé pour interrompre l'une ou l'autre méthode, mais il faut savoir que généralement dans les cas où la contraception constitue un risque de santé pour une femme, la survenue d'une grossesse représente souvent pour elle un risque dix fois supérieur à celui lié à la contraception. Dans ces cas le seul conseil sérieux est de remplacer une contraception jugée nocive par une autre qui ne l'est pas.

Passons à une raison fréquente d'abandon ou de négligence de la contraception que j'ai désignée au début de l'article sous le terme «les illusions».

«Les illusions»

Dans un nombre important de cas de demandes d'I.V.G., la grossesse avait été envisagée positivement et même parfois désirée.

Je cite pour exemple un extrait de «Une si grande différence» de la psychologue américaine Carol Gilligan.

Voici l'histoire d'Ellen, une musicienne de moins de trente ans. Jusqu'à ce qu'elle tombe éperdument amoureuse, une passion intense qui lui fit découvrir une «dimension complètement nouvelle» d'elle-même, Ellen avait mené une vie indépendante consacrée à son travail. Elle se considérait comme «suffisamment maîtresse d'elle-

même, objective, rationnelle et dotée d'une assez forte volonté». Elle admet rétrospectivement avoir fait preuve «d'un idéalisme démesuré et d'une grande naïveté» lorsqu'elle avait conçu «la vague idée de vouloir un jour un enfant afin de concrétiser leur amour. Avoir un enfant avait toujours été associé dans (son) esprit aux autres aspects créatifs de (sa) vie». Afin que rien ne vienne «entacher la pureté de (leurs) rapports qui constituaient à (leurs) yeux la relation idéale», les deux amants avaient décidé, d'un commun accord, de ne plus utiliser de contraceptifs. «Nous aimions l'idée de ne plus avoir quelque chose d'artificiel ou d'objets étrangers entre nous». Progressivement, elle s'aperçut qu'elle avait en fait renoncé à contrôler sa vie et qu'elle «se laissait porter par les événements». Quand elle prit conscience des «réalités de cette situation», de la possibilité d'une grossesse et du fait que son amant était marié, elle découvrit qu'elle était enceinte. Prise au piège entre son désir de mettre fin à une liaison qui lui «semblait de plus en plus décevante» et celui d'avoir un bébé, elle est paralysée par son incapacité à résoudre un dilemme créé par ses sentiments ambivalents.

Ce genre de situation stigmatise le malentendu qui existe souvent entre les sexes autour de la sexualité et du désir d'enfant. Dans de nombreux cas l'enfant est espéré comme ciment du couple, comme preuve de l'amour réciproque mais sa survenue fait éclater une relation trop fragile aboutissant à une demande d'I.V.G. dans des conditions particulièrement pénibles.

Aucune contraception ne peut éviter ces avortements-là.

Les accidents

Je pense en premier lieu aux échecs de contraception. L'échec possible des différentes méthodes est calculé en nombre de grossesses pour cent femmes qui utilisent correctement cette méthode pendant un an. (13 cycles).

Voici les chiffres:

gelée spermicide seule.....	22
diaphragme.....	17
condom.....	10
stérilet.....	5
condom + spermicide.....	5
pilule.....	4
mini pilule.....	5 à 10
ligature.....	4
vasectomie.....	15

grossesses pour 10.000 femmes après un an

(N.B.: la contraception assurée par l'homme ne garantit la femme que pour autant qu'elle l'ait comme seul partenaire!) Même l'hystérectomie a ses échecs puisqu'on observe au bout d'un an une grossesse (extra-utérine forcément) pour un million de femmes ayant subi cette intervention. A titre comparatif, la fertilité moyenne d'une population est de 90 grossesses au bout d'un an pour 100 femmes.

La lactation la ramène à 40, la méthode Ogino à 21, le coït interrompu à 25.

A propos des accidents, je voudrais citer un des effets pémicieux paradoxaux de l'investissement qui s'est fait autour de l'idée «Un enfant désiré, c'est tellement mieux...». Bien des femmes ayant assumé correctement leur contraception dans l'idée d'éviter une grossesse non voulue et non planifiée se retrouvent tellement perturbées par une grossesse qui survient

quand même qu'elle croient que «puisque'il n'a pas été voulu, ce ne sera jamais un enfant heureux». Elles demandent donc une I.V.G. pour cette grossesse-surprise, convaincues que la poursuite de cette grossesse ne peut se faire harmonieusement. Il n'est pas rare dans ces cas de les voir, dans les mois qui suivent, redémarrer une nouvelle grossesse (voulue cette fois-ci) avec un sentiment d'apaisement et de bonheur que l'idée de l'enfant-accident ne pouvait leur donner.

Au domaine des accidents on peut encore rattacher le rapport sexuel non prévu (fréquent chez les jeunes) et surtout le viol. Le risque d'être enceinte que court une femme violée est de 8% - ce n'est pas négligeable!

En conclusion, je voudrais dire que l'investissement à la parenté responsable est loin d'être couvert par la contraception. Ce sont aussi les attentes des femmes, leurs contradictions, leur investissement dans la sexualité qui doivent être rencontrés et repensés.

L'I.V.G. reste, hélas, la dernière solution à proposer en cas d'échec des stratégies de responsabilisation. Vouloir s'en passer, ou la limiter aux cas dramatiques ne peut que renvoyer les femmes à l'incompréhension et à la solitude.

(1) Enquête réalisée par Marketing Unit S.A. à la demande de la firme.

Alors qu'en Belgique nous n'avons toujours pas de loi qui dépénalise ne fut-ce que partiellement l'avortement, dans d'autres pays où la législation sur l'avortement a été modifiée, les Pro-life, des catholiques Pape en tête, la droite et surtout l'extrême-droite tentent un retour vers ce bon vieux temps où l'avortement était criminalisé.

Il nous a semblé intéressant, au moment où un vote positif pourrait amener un changement de notre législation, de rassembler les «sauvettes» qui concernent l'avortement parce qu'elles prouvent que le droit des femmes à disposer de leur corps et de décider de leur maternité n'est jamais et nulle part définitivement acquis.

16 avril 1989

A Rome, pour protester contre les tentatives du ministre de la Santé démocrate-chrétien de porter atteinte à la loi sur l'avortement cinq cent mille personnes, surtout des femmes, manifestent dans la rue.

26 avril 1989

- A la Commission sénatoriale mixte Santé publique et Justice qui se penche (et se tortille) sur la proposition de loi Herman-Michielsens/Lallemand un amendement Cerexhe-Falise a été déposé. Il est en retrait par rapport à celui qui avait été déposé par le sénateur Falise au cours de la législature précédente et absolument inacceptable. Dix sénateurs PSC l'ont contresigné (sur 16 sénateurs PSC). Trois sénateurs se sont abstenus comme membres de l'exécutif. Malgré son caractère très restrictif on trouve trois irréductibles, Yves de Seny, Pierre Lenfant et Huberte Hanquet, accessoirement présidente du Conseil national des Femmes. L'article premier a été adopté: «celui qui, médecin ou non, par un moyen quelconque aura à dessein fait avorter une femme qui n'y a pas consenti, sera puni de la réclusion...». Par 25 voix pour (PS-SP-PVV-PRL) 15 voix contre (CVP-VU) et 2 abstentions (PRL et PSC). Le PSC s'est divisé. Le sénateur CVP Firmin Aerts s'est révélé être le clown du parti chargé de

dire n'importe quoi. C'est ainsi qu'il a effectué lui-même un sondage d'opinion dans des réunions à travers toute la Flandre avec le résultat suivant: 98% de la population flamande (sic) n'est pas d'accord avec un avortement sur décision de la femme et 95% accepte l'avortement pour des raisons sérieuses, en cas de viol, d'inceste ou lorsque la vie de la mère est en danger. Bête à pleurer!

- Ce même jour à Washington se réunissaient les neuf juges de la Cour Suprême (huit hommes, une femme) pour écouter les arguments pour juger de la compatibilité d'une loi votée par l'état du Missouri, qui déclare que la vie d'un être humain commence à la conception, avec la décision de la Cour Suprême de 1973 dans l'affaire dite «Roe versus Wade» où elle avait estimé qu'un avortement effectué pendant les trois premiers mois de la grossesse relève du droit privé de la femme.

4 mai 1989

La Fédération Internationale des Pharmaciens Catholiques réclame le droit pour les pharmaciens de refuser la fourniture de produits destinés à avorter même sur ordonnance médicale. «Le libre choix de la femme de garder ou de refuser son enfant ne doit pas primer sur le libre choix du pharmacien de refuser de participer à cette destruction».

5 mai 1989

- Le Dr Horst Theissen a été condamné à deux ans et demi de prison et trois ans d'interdiction professionnelle, dans la petite ville bavaroise de Memmingen, pour avoir pratiqué 36 avortements illégaux. La plupart des femmes avortées ont été condamnées à des amendes. Au cours du procès, un juge particulièrement agressif Herr Detlef Ott, avait été écarté parce que la défense avait réussi à prouver qu'il avait forcé sa compagne à avorter. (On ne dit pas s'il sera jugé). Le Dr Theissen va en appel. La Bavière est cette sympathique région de la RFA où le parti Républicain, néo-nazi, remporte son meilleur score.

6 mai 1989

Le sénateur Pierre Lenfant n'approuve pas l'amendement des dix sénateurs PSC. Sa confusion mentale apparaît en pleine lumière dans la déclaration suivante: «à la liberté de la femme on sacrifie l'enfant comme autrefois à la pureté de la race on sacrifiait le Juif, le difforme ou l'infirmes».

8 mai 1989

De Morgen publie une lettre adressée par un membre du Collectif avortement de Gand, Greta Vermeersch, au sénateur CVP Aerts: «Monsieur Aerts, s'il existe un endroit où vous pouvez venir entendre

la misère des femmes, les raisons qu'elles ont de demander une IVG, c'est précisément dans un centre d'avortement comme celui de Gand. Pourquoi refusez-vous de venir alors que vous avez déjà reçu plusieurs invitations publiques? Nous pensons connaître la réponse. Parce que vous seriez forcé d'admettre que cette misère, cette situation de détresse, existent vraiment alors qu'à présent vous pouvez affirmer facilement que l'été ou le printemps sont déterminants.... (Le sénateur Aerts avait dit: «Il faut demander, si l'avortement est admis, si la femme préfère accoucher au printemps ou en été, ou préfère acheter d'abord une voiture. A ce moment-là on obtient des résultats corrects, c'est-à-dire 95% contre»). Parce que vous devriez constater et reconnaître que cette détresse et ce problème existent aussi chez les femmes catholiques (qui ne peuvent ou n'osent pas l'ébruiter). Parce qu'alors vous pourriez voir avec quel sérieux les gens du centre traitent ces problèmes.

Peut-être devrions-nous vous «kidnapper» et vous contraindre à écouter pendant une semaine ces femmes qui viennent demander du secours au centre. Quelle que serait votre attitude vis-à-vis de l'avortement après cela, du moins vous sauriez honnêtement de quoi vous parlez au lieu de devoir vous baser sur des enquêtes personnelles qui ont une origine bien obscure».

9 mai 1989

Le sénateur CVP Achiel Diegenant revenant des Etats-Unis considère que, comme là-bas, la dépénalisation ne réduira pas le nombre d'avortements. Curieux déplacement de raisonnement. Ne parlait-on pas de réduire les avortements clandestins? Comment se fait-il que l'argumentation des pro-life soit tellement débile et profondément malhonnête. Une phrase qu'il a prononcée donne sans doute la véritable raison de ce phénomène: «... le droit donné à la femme de décider seule du sort de sa grossesse conduit l'homme à une démission de ses responsabilités».

10 mai 1989

«Il n'y aura pas d'infraction lorsque la femme enceinte, que son état place en situation de détresse, a demandé à un médecin d'interrompre sa grossesse et que cette interruption est pratiquée dans les conditions suivantes...».

Tel est l'article adopté par nos sénateurs en commission conjointe de la Justice et de la Santé publique par 26 voix contre 18. Personne ne manquait pour ce vote vraiment historique en Belgique. Jamais les pro-choice n'avait pu obtenir un vote aussi favorable. Il s'agit très clairement d'un vote laïque (18 socialistes, 8 libéraux, y compris Jacqueline Mayence (PRL), Charles Minet (PS) et Paul Pataer (SP) de sensibilité chrétienne favorables à l'article) et un vote catholique négatif (10 CVP - 4 PSC - 2 VU et 2 PRL qu'il n'est pas inutile de citer: Barzin et Glibert).

Ce vote est encourageant parce que, parmi les quatre partis non représentés dans la commission mais bien au Sénat, trois sont favorables à la dépénalisation (Agalev, Ecolo, FDF). Un seul s'y oppose farouchement, faut-il le dire, le Vlaams Blok.

12 mai 1989

Les Jeunes PSC estiment que l'avortement ne peut être accepté légalement qu'en cas de viol, d'inceste ou de danger physique grave pour la mère.

16 mai 1989

Le Vlaams Blok, parti d'extrême droite, reproche au CVP de ne pas avoir usé sur le champ de toute son influence politique afin d'empêcher le meurtre des enfants à naître.

19 mai 1989

La Cour Suprême des Etats-Unis a autorisé une adolescente de Floride à avorter sans la permission de ses parents ou d'un juge. Les neuf juges ont ainsi rejeté la requête d'un avocat désigné comme gardien du fœtus de la jeune fille.

24 mai 1989

- La Libre Belgique donne la parole

aux «Pro life» dans sa page «Evénement». On y assiste à une curieuse dérive où «une cellule qui contient déjà tout le bagage génétique» (ce qui est incontestable), après s'être transformée en «un être humain en devenir», acquiert finalement la qualité d'«être humain» tout court et, par ce tour de passe-passe, le débat se situe sur le droit de tuer un «être humain» où la réponse est nécessairement non. J'extrait les phrases caractéristiques utilisées:

Joëlle Hennemanne: «légaliser l'avortement n'est-ce pas donner à tout individu la possibilité de décider quel être humain peut vivre ou non?». Myriam Terlinden: «... ils n'auront comme unique solution à nous proposer que l'avortement, c'est-à-dire tuer notre enfant». Michel Schooyans: «sous couvert de promouvoir un nouveau droit de la femme, ceux qui proposent de légaliser l'avortement font échec au principe fondamental selon lequel tous les êtres humains sont égaux face à la vie». Patrick Courtois: «S'attaquer à l'enfant, ce n'est pas faire disparaître la détresse; s'attaquer à la détresse, ce n'est pas faire disparaître l'enfant». Words, words...

- Deux nouveaux articles sont votés dans les commissions réunies de la Justice et la Santé du Sénat. Le premier limite à 12 semaines le délai où l'avortement peut être pratiqué. Le second: «L'interruption de grossesse doit être pratiquée dans de bonnes conditions médicales, par un médecin, dans un établissement de soins où existe un service d'information qui accueillera la femme enceinte et lui donnera des informations circonstanciées notamment sur les droits, aides et avantages garantis par la loi et les décrets aux familles, aux mères célibataires ou non, et à leurs enfants ainsi que sur les possibilités offertes par l'adoption de l'enfant à naître; et qui, à la demande, soit du médecin, soit de la femme, accordera à celle-ci une assistance et des conseils sur les moyens auxquels elle pourra avoir

recours pour résoudre les problèmes sociaux et psychologiques posés par sa situation».

Les auteurs de la proposition ont diminué le délai et introduit une structure d'accueil dans l'espoir d'attirer l'un ou l'autre sénateur PSC. Eh bien, c'est raté. Ils auront été introduits en vain puisqu'ils ont été adoptés par 26 voix contre 11, la voix positive supplémentaire provenant d'un sénateur V.U.

26 avril 1989

Le pape a authentifié l'interprétation des textes de loi du 19 janvier 1988 énoncés par le conseil papal: «Tous ceux qui sont directement impliqués dans un avortement abouti sont automatiquement excommuniés». L'ombre de Torquemada plane toujours sur le Vatican.

30 mai 1989

En Pologne, depuis 1956, les femmes peuvent avorter si leur santé est en danger ou pour des raisons sociales. L'Eglise estime qu'annuellement un million de femmes avortent. Selon un sondage effectué par la télévision d'Etat, 46% des Polonais soutiennent une proposition de loi, introduite au Parlement par des représentants catholiques soutenus par l'Eglise, qui interdirait l'avortement en toute circonstance et infligerait une peine de prison tant à la femme qu'au médecin.
Vive Solidarnosc?

31 mai 1989

Les Jeunes du CVP ont rendu visite au secrétariat d'Agalev, accompagnés de cinq enfants qui ont offert chacun une petite plante fragile aux cinq sénateurs d'Agalev afin de les inciter à voter contre la proposition de loi Herman-Michielsens-Lallemand. Agalev, à un récent Eurocongrès, n'a-t-il pas déclaré que «l'agriculture est un produit de la vie et c'est pourquoi les structures, les méthodes et les moyens utilisés en agriculture doivent respecter et promouvoir les conditions de la vie». N'importe quoi!!

3 juin 1989

Le Cour Suprême des Etats-Unis rend son jugement à la suite de la demande d'arbitrage de l'état du Missouri qui avait perdu un procès engagé par une clinique qui pratiquait des avortements après que le Missouri eût décrété que la vie, commençant à la conception, l'Etat interdisait que des fonds ou des hôpitaux publics soient utilisés pour des avortements.

La Cour Suprême n'est pas revenue sur la loi de 1973 qui autorise l'avortement mais a donné satisfaction à l'Etat du Missouri en autorisant les Etats à rendre l'avortement plus difficile. Ces Etats pourront, notamment, interdire à leurs institutions subventionnées et à leur personnel de pratiquer des avortements.

On savait quatre juges favorables à l'IVG, quatre hostiles. La neuvième juge, et seule femme nommée à cette fonction par Ronald Reagan, Antonin Scalia-O'Connor, allait donc faire la décision. Elle a voté en faveur des restrictions et il ne faut pas en attendre de cadeau puisqu'elle a déclaré: «Il semble bien que la construction légale du droit à l'avortement, mise en place en catastrophe, devra être renversée coup par coup», même si d'autre part elle affirme qu'il ne faut pas empêcher les femmes d'exercer leur droit à l'avortement. La liberté individuelle n'est-elle pas sacrée aux USA? Le président George Bush s'est félicité de la décision de la Cour Suprême ajoutant qu'il continuerait à oeuvrer pour une totale interdiction de l'interruption volontaire de grossesse. On nous dit qu'une légère majorité se prononce, dans les sondages, en faveur de l'IVG, mais on ne nous sexualise pas ces résultats. L'arrêt de la Cour Suprême est proprement scandaleux et peut-être plus choquant que l'interdiction totale de l'IVG. Il est très caractéristique de l'idéologie libérale qui isole totalement la liberté individuelle des réalités économiques. Désormais, l'avortement est toujours totalement libre aux Etats-Unis, à condition de pouvoir se payer une clinique privée. Des centaines de milliers de femmes

sont renvoyées à l'avortement clandestin, car on ne peut se faire aucune illusion à ce sujet lorsqu'on sait que seulement neuf Etats et le district de Columbia sont favorables à l'avortement, dix-sept sont divisés et vingt-quatre sont contre! Les partisans du libre choix ne s'y sont pas trompés: l'arrêt de la Cour Suprême est une action d'agression masculine contre les femmes: on condamne la liberté des femmes à une mort lente au lieu de la tuer.

7 juin 1989

Les sénateurs se sont retrouvés une nouvelle fois pour plancher sur la proposition de loi Michielsen-Lallemand. Ils ont voté «l'obligation pour le médecin d'informer la femme des risques médicaux résultant de l'interruption de grossesse, de lui rappeler les diverses possibilités d'accueil de l'enfant à naître et, le cas échéant, de faire appel au personnel du service d'accueil obligatoire dans le centre où est pratiqué un avortement. Le médecin doit encore s'assurer de la détermination de la femme à faire pratiquer une interruption de grossesse». (Une fois que c'est fait, il est trop tard pour changer d'avis, savez-vous!). L'amendement suivant a été ajouté: «L'appréciation de la détermination et de l'état de détresse de la femme enceinte qui conduit le médecin à accepter d'intervenir est souveraine lorsque les conditions prévues au présent article sont respectées».

Cet amendement justifie peut-être l'appui conditionnel des féministes à la proposition de loi. Les procès contre des médecins parfaitement intègres qui se sont déroulés ces dernières années étaient parfaitement scandaleux.

Parmi d'autres, signalons encore l'alinéa suivant qui a également été voté: «aucun médecin, aucun infirmier ou infirmière, aucun auxiliaire n'est tenu de concourir à une interruption de grossesse mais doit en informer l'intéressée dès sa première visite», alinéa qui a enfin recueilli les faveurs du social-chrétien Pierre Falize. Cette petite phrase qui évoque la liberté de

conscience rejette l'IVG hors des actes techniques médicaux habituels.

12 juin 1989

Aux Assises de Gand, début du procès d'un couple qui s'est débarrassé d'un nouveau-né en le tuant. Ils avaient pris ensemble la décision de l'éliminer après le refus du médecin de famille d'avorter la femme.

19 juin 1989

Le VOK (Vrouwen Overleg Komitee) lance sa campagne de sensibilisation en faveur de la proposition de loi Michielsens/Truffaut (il est sympathique de constater que le VOK a remplacé Roger Lallemand par une autre cosignataire PS, France Truffaut). Deux cent cinquante panneaux publicitaires sont répartis aux points stratégiques de la Flandre et de Bruxelles, portant le slogan suivant: «Enfants désirés, enfants heureux. L'avortement hors du Code pénal». Quelques jours plus tôt Anne-Sophie Van Neste, à une conférence de presse, s'était expliquée sur les raisons de cette action. Le VOK considère la proposition de loi comme un pas dans la bonne direction mais maintient radicalement derrière l'exigence de sortir l'avortement du Code pénal et exprime le regret que la dépendance des femmes demeure importante. On lui a demandé si l'action du VOK était soutenue aussi par les organisations chrétiennes de femmes. Anne-Sophie a expliqué que le VOK recherchait des alliances en fonction du problème traité mais elle a ajouté: «Nous sommes une organisation pluraliste comprenant des membres individuelles, dont certaines appartiennent aussi à des organisations chrétiennes. Un nombre important de ces femmes discutent de la problématique de l'avortement dans leurs organisations mais ne peuvent pas s'en prévaloir à l'extérieur. Certaines d'entre elles soutiennent individuellement notre campagne mais ne désirent pas être nommées».

20 juin 1989

Les commissions réunies de la Justice et de la Santé du Sénat votent l'ensemble de la proposition de loi Michielsens-Truffaut (Lallemand) par 26 voix pour, 15 voix (dont 2 PRL, Barzin et Gliblat) contre, et 2 abstentions (Pierre Falize - 1VU). En octobre, elle passera enfin devant le Sénat en séance plénière.

21 juin 1989

La Commission interfédérale des femmes du Parti socialiste se réjouit du vote «historique» du 20 juin 1989.

23 juin 1989

Le cardinal Danneels, à une conférence de presse, procédure tout-à-fait inhabituelle pour l'Eglise, expose le point de vue officiel des évêques belges sur l'avortement. Le texte distribué est fort long. Je serais tentée de le résumer de la façon suivante:

D'abord la déclaration de principe: «Lorsque la vie humaine est en jeu, lorsque l'existence des plus faibles et des plus démunis est directement menacée, l'Eglise ne peut pas se taire». Toute l'argumentation repose sur un syllogisme simple. Le premier droit de tout être humain est le droit à la vie. Or ce droit appartient à l'être humain dès sa conception. Donc avorter est tuer et est inadmissible.

Les évêques, ayant posé cet axiome comme universel et irréfutable, vont s'attarder longuement à expliquer pourquoi on ne peut pas tuer. Curieusement, le texte s'adresse à l'Etat qui doit protéger la vie et l'exhorte à maintenir les lois répressives. On se serait plutôt attendu à ce qu'il s'adresse à la conscience personnelle de chacun. D'autre part on peut également s'étonner de cette outrecuidance des évêques belges qui prétendent détenir une vérité éthique qui est contestée par une grande majorité de citoyens, rabaissés au rang de meurtriers en puissance.

25 juin 1989

Le Conseil pastoral interdiocésain flamand appuie intégralement la

position des évêques sur l'avortement.

Dans une lettre ouverte, le parti d'extrême-droite Vlaams Blok exprime ses remerciements au cardinal et aux évêques pour leur prise de position sans équivoque.

Le sénateur Paul Pataer, un chrétien pour le socialisme lié au SP, a également adressé une lettre au cardinal Danneels. «Vous ne craignez pas de stigmatiser des sénateurs non-chrétiens et chrétiens qui, en âme et conscience ont jugé que les peines actuelles devaient être modifiées, comme des hommes et des femmes irresponsables pour qui le respect de la vie de chaque être humain serait d'une importance secondaire». S'il a voté la proposition de loi ce n'est pas «malgré, mais à cause de sa conception de vie chrétienne».

27 juin 1989

Le KAV, pendant flamand de Vie Féminine, critique la campagne d'affiches du VOK. Sonja Becq, secrétaire générale, déplore que n'apparaisse pas sur les affiches que l'avortement n'est pas une intervention à la légère qu'on décide sans problème. Une petite intervention timide des femmes du mouvement ouvrier flamand mais qui, dans le contexte, semble indiquer qu'elles ne mêlent pas leur voix au chœur omniprésent de l'establishment mâle catholique.

5 juillet 1989

Le Centre catholique italien de bioéthique a diffusé un «statut de l'embryon» rédigé par un théologien du Vatican, Monseigneur Elio Sgreccia, en collaboration avec un groupe de vingt médecins, philosophes, chercheurs et théologiens de l'Université catholique du Sacré-Coeur de Rome. Ce qu'en révèle «Le Soir» ressemble à un imbuvable galimatias indigne d'une institution scientifique.

9 juillet 1989

En Italie, l'Eglise reprend la lutte contre l'avortement. La conférence des évêques italiens et l'Osservatore Romano ont réagi favorablement à la

décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, déplorant cependant qu'elle ne soit pas allée jusqu'à interdire l'IVG.

Adriana Bortone du mouvement féminin du parti d'extrême-droite MSI s'est exprimée dans le même sens.

10 juillet 1989

La décision des juges de la Cour Suprême, qui revient à renvoyer l'avortement aux politiciens, a semé la panique dans ce petit monde qui s'abritait généralement derrière la décision de 1973.

Le problème va devenir un thème majeur à la fois dans les élections locales et les élections présidentielles dans un pays où 1,6 millions d'avortements se pratiquent annuellement.

Des lois tout à fait contradictoires vont être adoptées d'un Etat à l'autre. Le prochain test électoral se déroulera pour le poste de gouverneur du New Jersey qui oppose un démocrate «pro-choice» à un républicain «pro-life».

Le gender-gap aura l'occasion de s'exprimer en toute clarté, malgré les capitaux importants dont jouissent les «pro-life».

13 juillet 1989

La Cour d'arbitrage s'est prononcée sur une question préjudicielle posée par la Cour d'appel de Bruxelles appelée à juger deux médecins condamnés en première instance pour avoir pratiqué un avortement sur une mineure.

Les avocats s'étaient appuyés sur le décret du 10 juillet 1984 de la Communauté française en matière de contraception. La Cour d'arbitrage a estimé qu'il n'y avait pas conflit de compétence avec la loi nationale qui interdit l'avortement parce que le décret n'autorise pas une information qui facilite l'avortement ou l'autorise.

18 juillet 1989

Le vide juridique en matière d'avortement, au Canada, suscite des jugements dans tous les sens. Le juge Viens, juge de la Cour supérieure, vient de confirmer

l'injonction d'un tribunal interdisant à Chantal Daigle d'avorter.

Cette interdiction avait été réclamée par le futur père avec lequel elle avait rompu. Le juge Viens a justifié sa position: «le droit à la vie de l'enfant l'emporte clairement sur les inconvénients dont elle pourrait souffrir».

Chantal Daigle qui est enceinte depuis vingt semaines n'a plus que quelques jours pour réagir parce qu'au Canada, aucun avortement ne se pratique après la 21ème semaine.

Les militantes féministes qui la soutiennent évidemment ont qualifié le jugement: «une insulte à l'intégrité physique des femmes».

24 juillet 1989

Le machisme est en pleine expansion au Canada. Un autre gars a intenté un procès à sa petite amie qui voulait avorter, Barbara Dodd.

Elle y a finalement été autorisée par les tribunaux.

Mais très curieusement, main dans la main avec son ami, elle a regretté son acte et a accusé les «pro-choice» de s'être servis d'elle. L'homme lui aurait promis le mariage.

Toutes les suppositions sont possibles dans ce genre d'histoire et elles sont toutes vraies.

25 juillet 1989

Sur le front de l'avortement, enfin une bonne nouvelle. En Italie, avec la formation d'un nouveau gouvernement dirigé par Giulio Andreotti (DC) le ministère de la Santé a changé de main et est occupé par un membre du parti libéral. Il succède à Carlo Donat-Cattin (DC) devenu ministre du travail et qui lorsqu'il était ministre de la Santé avait tenté de modifier la loi dite 194 sur l'avortement, ce qui avait amené les femmes à manifester en grand nombre dans les villes italiennes.

9 août 1989

Au Canada Chantal Daigle, qui «avait été condamnée à garder son enfant» par un tribunal de première instance et la Cour d'appel qui avait justifié

son interdiction en décrétant que le fœtus est un être humain qui a droit à la vie, pressée par le temps a avorté avant que la Cour suprême ne se prononce.

Son avocat a demandé que la Cour Suprême traite de l'affaire pour que sa cliente puisse échapper à des poursuites pour désobéissance à un jugement.

La Cour Suprême a annulé l'interdiction d'avortement, sans justifier sa sentence qui est considérée cependant comme une approbation du droit des femmes à avorter.

13 août 1989

Le jugement de la Cour Suprême des Etats-Unis, qui a estimé que l'Etat du Missouri avait le droit d'appliquer sa loi limitant l'avortement, a incité une femme enceinte, emprisonnée après avoir été jugée coupable de faux en écriture, Lovetta Farrar, à tenter un procès contre l'Etat de Missouri où elle réside. Puisque, affirme-t-elle, le treizième amendement de la législation du Missouri stipule que la vie débute à la conception et que, par conséquent, le fœtus doit être considéré comme une personne, la législation américaine doit protéger la vie avant la naissance contre un emprisonnement illégal. La plainte souligne que le fœtus n'a pas été accusé de méfait, n'a pas connu de procès, n'a pas bénéficié de défense et n'a jamais été condamné. De plus ce fœtus innocent est mis en danger parce que sa mère ne reçoit ni l'alimentation souhaitable ni les soins prénataux nécessaires et ne pratique pas l'exercice physique approprié. Lovetta Farrar demande au Tribunal de district, soit d'annuler sa condamnation, soit d'obliger l'Etat à ouvrir dans la prison une section spéciale pour détenues enceintes où elles pourraient recevoir les soins indispensables. La défense de Lovetta Farrar envisage de prolonger cette action en faveur de 25 autres détenues enceintes.

Edith Rubinstein



Elsa Roobroeck à une manifestation pour la dépénalisation de l'avortement

Elsa

Elsa Roobroeck est décédée le 26 juillet.

Elsa est dans la mémoire des femmes qui ont vécu la Maison des Femmes de la rue du Méridien, les voyages féministes, le mur des femmes.

Elsa des premières heures du réveil féministe des années septante a été, et avec quelle énergie, de toutes les manifestations, contre le viol, la violence, la pornographie, pour la dépenalisation de l'avortement

Mais Elsa qui s'est particulièrement investie dans la self-défense est, encore aujourd'hui, dans les gestes des femmes qui ont participé aux groupes self-défense qu'elle a organisés à la Maison des Femmes d'abord, puis dans d'autres lieux quand la Maison des Femmes est devenue trop étroite pour le nombre de participantes.

Elle avait de grands rires, mais sous cette apparente légèreté Elsa, plus encore que d'organiser des cours de self-défense, pensait ces cours en fonction de la situation réelle des femmes dans les maisons, au travail, dans la rue, le jour, la nuit. Elle ajoutait, aux atouts de la réflexion et de la compréhension de l'oppression, celui de la liberté du corps conscient de sa force et de sa mobilité, autre porte ouverte vers l'autonomie.

Elsa, infirmière, a vécu ses dernières heures entourée d'infirmières. Il est émouvant pour nous de savoir qu'elle a reçu sa dernière Chronique Féministe «La santé des Infirmières» à l'hôpital, et qu'après la lecture de celle-ci elle en a commandé cinq numéros pour les offrir à ses compagnes soignantes.

Je me suis rappelé qu'elle avait écrit un texte sur la self-défense dans le Bulletin de la Maison des Femmes. Nora, sa compagne des bons et mauvais jours, a mis aussitôt la main sur ce numéro qui date de 1978. Plus de dix ans après, ce texte a gardé sa force et sa vérité.



A propos du groupe self-défense féministe

Quand on parle de «self-défense», on nous renvoie souvent l'image d'une femme grande, forte, solide, agressive et aimant se battre.

Après trois ans de pratique du groupe, j'en suis encore toujours étonnée et désorientée.

Si des féministes décident de former un groupe de «self défense», c'est justement qu'elles refusent la violence, c'est qu'elles voudraient une société où la violence ne soit ni un argument, ni un symbole, mais une tare. On en a marre de se trouver dans une société où les relations homme-femme soient des relations de force physique, où l'agression est journalière, où, toutes, nous sommes brimées dans notre liberté, quelle que soit notre situation sociale, car en fait, aucune de nous ne peut se promener après la tombée du jour sans «protecteur», fût-il vieux, débile, maladif, chétif, sans s'exposer à l'agression ou du moins au risque et à la peur.

De plus en plus les femmes prennent conscience de cette anomalie et ne l'acceptent plus.

De fait, si effectivement les exercices de «self-défense» exercent nos muscles, dérouillent nos articulations, nous font découvrir un bien-être dans le corps, et nous font découvrir que nous préférons avoir des muscles durs que mous, cela ne signifie pas que nous ne rêvons que plaies et bosses, batailles et recherches de compétition. Au contraire, ce que nous poursuivons c'est prendre conscience en nos possibilités et en les moyens dont nous disposons naturellement, mais qui ont toujours été niés, méconnus, inexploités.

Ce que nous désirons, c'est jouir de la vie où et quand il nous plaît, librement, et employer notre intelligence et nos moyens naturels pour déjouer une agression, la manipuler, et, seulement s'il y a lieu, savoir que NOUS valons la peine de nous défendre et de le faire efficacement.

On est gagnante chaque fois qu'on peut continuer sa route tranquillement, quel que soit le moyen employé.

Elsa Roobroeck

A Elsa, qui nous a appris à transformer notre peur en force.

La peur en laisse

Je n'ai pas peur d'avoir peur.
Parole (orale) de Nadine Plateau

Les hêtres de notre forêt, il faut revenir de vacances pour les aimer plus encore. Bientôt ils seront roux après ce vert intense d'un été exceptionnel et je m'en émeus d'avance.

Je l'aime, notre forêt, en compagnie. Mais trop bavarde sans doute j'en perds, j'en fais perdre le silence, l'odeur, la lumière, la musique.

Seule, c'est différent, peut-être le contraire. Je vois, j'écoute, j'entends, je me détends jusqu'à sentir ma peau devenir lisse, je suis, tous sens en éveil, tranquille, un réceptacle écologique.

Profitant de ces sensations extérieures, les pensées enfouies, reléguées, hypocritement font surface. Parfois, après une période trop repliée sur soi, cette dilatation provoque la douceur des larmes. Pleurer doucement dans les bois pour le plaisir de s'apitoyer, surtout sur soi, avant la phase des rêves et des projets est d'un bien-être infini, une manière de s'aimer, de se reconstruire. Des larmes en solitaire qui ne dérangent personne.

Parce que, n'est-ce pas, il y a dans notre éducation un interdit de pleurer qui tient, je pense, à l'offense que vous faites à la personne qui vous voit en larmes. Dès l'enfance il faut une raison raisonnable pour pleurer. Si les pleurs du nouveau-né sont,

ont été considérés comme un bienfait, voire une nécessité: «ça ouvre les poumons», l'enfant en larmes dans son coin est prié de s'expliquer, sinon «au lieu de pleurer pour rien» on le fera «pleurer pour quelque chose». Oui, décidément les larmes dérangent et, dans une société d'économie de marché comme la nôtre, elles sont bien inutiles puisqu'elles «n'arrangent rien».

Hum, je me surprends en flagrant délit d'exagération. Je n'ai pas souvent pleuré seule parmi les hêtres et il n'y a que depuis peu que j'ose m'y promener seule.

Si maintenant j'ai franchi le pas qui me figeait dans ma voiture, c'est que les trois causes majeures de mon immobilité ont été résolues: ma jeunesse est passée, j'emporte le plan de la forêt pour compenser mon manque d'orientation, j'ai une laisse en main.

Oui, c'est tout bête. J'ai poétisé tout à l'heure, la vérité, la voilà: ma liberté est dans la laisse. Le collier en est rouge et les chaînons d'une grosseur moyenne, elle est un peu lourde mais tellement rassurante que j'avance, elle en main, toute légère.

Je peux marcher des heures dans cette communion bien qu'elle me rapproche de temps en temps - je le sens à ce tiraillement à l'épaule et au

poignet - de ne pas lui mettre un chien au collier. Alors je la flatte doucement, je fais tinter les anneaux et j'appelle «Médor, Médor» histoire de lui laisser au moins de l'espérance.

Hier, et c'est pourquoi j'écris ceci aujourd'hui, ma laisse a eu un sursaut de joie. Ne voilà-t-il pas qu'à mon appel que je voulais anonyme, un énorme berger des Flandres, une splendeur noire, se jette joyeusement sur moi, me lavant le visage d'un coup de langue, me reniflant de toutes parts. J'ai eu une de ces peurs...

L'homme qui avançait là, un marcheur costaud, l'objet de mes craintes et la raison de ma laisse, a été mon sauveur. «Eh bien, Médor, en voilà des manières. Excusez-le, Madame, il est si jeune».

J'ai salué, continué ma route avec ma laisse qui hoquetait de rire et répétait, entre ses cliquetis moqueurs: «Il n'y a pas qu'un chien qui s'appelle Médore».

Fanny Filosof

Francine

Francine Vanberg, journaliste à la RTBF, est morte d'un cancer le 10 juillet.

Les «anciennes» du mouvement des femmes se souviennent sûrement encore de son émission tout à fait originale «A vous les studios»: elle y donnait la parole pendant plusieurs séances à huit femmes réunies autour d'une table. Elles disaient leur vie, leurs problèmes, leurs désirs, leurs espoirs. C'était en 1976. C'est évidemment le féminisme qui inspire cette émission à Francine Vanberg, qui a été des nôtres dès les premiers jours du mouvement, active surtout au sein du GRIF.

Francine, je l'ai rencontrée quelques fois et de ces rencontres je garde l'image d'une femme qui parlait peu, écoutait beaucoup, regardait surtout. D'un regard vif, incisif. Est-ce cette qualité du voir qui l'a conduite à la photographie, est-ce son regard qui est revenu plus sensible, plus curieux, plus voyeur à choisir, capter, immobiliser le moment dans sa boîte noire?

La photo était une des passions de Francine Vanberg. Elle aura d'ailleurs en charge, pendant quelque temps, une rubrique «photo» au Journal Parlé. En 1983 elle publiera, en souvenir de sa mère, un livre: «Elle s'appelait Madame Thérèse» de photographies en noir et blanc de femmes qui boivent seules dans les bistrotts. Superbe. Dans cette exigence vis-à-vis d'elle-même par rapport à son art, elle ira souvent à New-York pour se perfectionner encore.

Mais Francine Vanberg est aussi une journaliste passionnée de télévision et de cinéma. Rappelons son numéro spécial «L'amour des chaînes» dans l'émission «C'est à voir», où elle re-

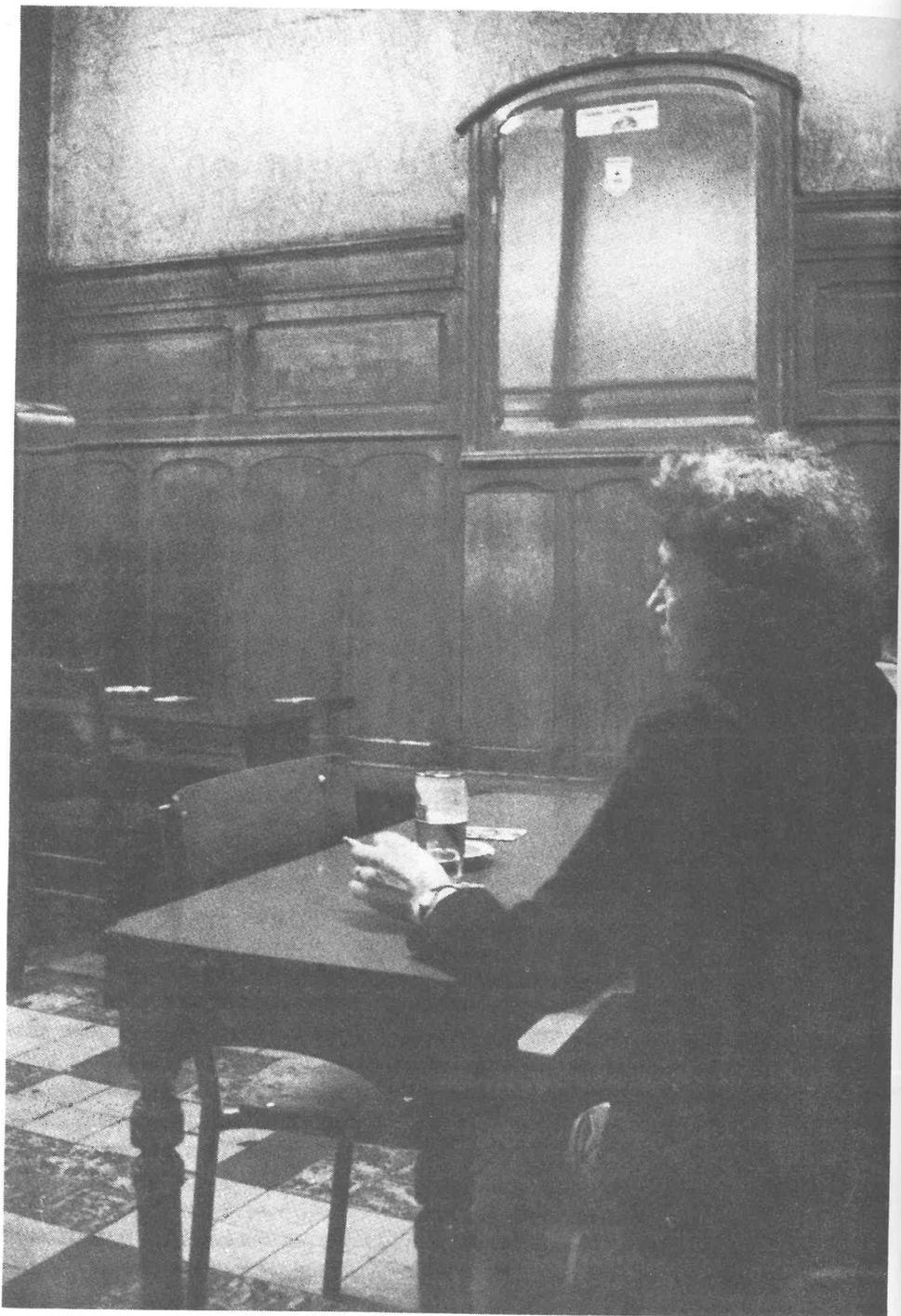


Photo de Francine Vanberg extraite de son livre «On l'appelait Madame Thérèse» Ed. Contretemps 1983

trace le paysage audiovisuel européen, ses reportages sur le cinéma italien, français, allemand en 1988, année du cinéma et de la télévision. Francine Vanberg préparait une série d'émissions sur l'Europe centrale

avec le Danube comme fil conducteur. Le projet était mûr, il ne demandait plus qu'à être filmé. Francine n'a pas eu le temps de le réaliser.

Jusqu'il y a peu les théories sur les adolescents comme sur les jeunes étaient invariablement construites à partir de l'expérience masculine prise comme norme et abusivement généralisée à l'autre sexe. Et si aujourd'hui certaines recherches prennent en compte l'impact du sexe dans maints domaines de la vie des adolescents, elles restent insatisfaisantes tant au niveau des concepts qui les guident que de l'interprétation des données. Ainsi le concept d'autonomie est-il pratiquement toujours associé dans l'esprit des chercheurs à l'exploration du monde extérieur, les filles qui passent plus de temps que les garçons à la maison seraient donc moins en mesure d'acquérir de l'autonomie. Si l'on s'en tient à cette définition restrictive quant aux données récoltées, elles révèlent de grandes différences selon le sexe.

Les adolescentes

Mais ne se contente-t-on pas le plus souvent d'expliquer ces différences par la persistance de rôles sexuels stéréotypés? N'est-il pas plus urgent de se demander dans quel contexte historique spécifique les différences et surtout l'inégalité sont produites? Les filles disposent aujourd'hui d'atouts nouveaux quand bien même ils se trouvent être à double tranchant. En effet, l'accès à la contraception, la prolongation de la scolarité, l'insertion dans le monde professionnel, le développement de l'industrie des loisirs rendent l'espace dans lequel elles se meuvent plus vaste que celui de leurs mères. C'est ce contexte nouveau que l'Université des Femmes voulait interroger afin de redéfinir l'adolescence en y intégrant non pas les filles comme problème mais les filles comme sujets, comme personnes qui réagissent, agissent, choisissent et se construisent continuellement dans les rapports sociaux avec leurs pairs et les adultes. Les trois conférences que nous publions ici ont en commun d'éclairer des aspects de l'expérience des adolescentes qui devraient nous permettre d'avancer dans notre compréhension de l'inégalité sexuelle ainsi que d'élaborer des stratégies de changement.

GA PIR - new

Les adolescentes

Parler d'amour

Patricia Piron, psychothérapeute d'adolescents, est responsable du groupe «Prévention et accompagnement psycho-médical Sida» à «Aimer à l'ULB».

La question que Patricia Piron se pose à propos de la contraception, elle se la pose aussi dans son travail de prévention du Sida: quelle est la pertinence du discours que tiennent les adultes aux adolescents et en particulier aux adolescentes? Les uns parlent de danger et les autres d'amour.

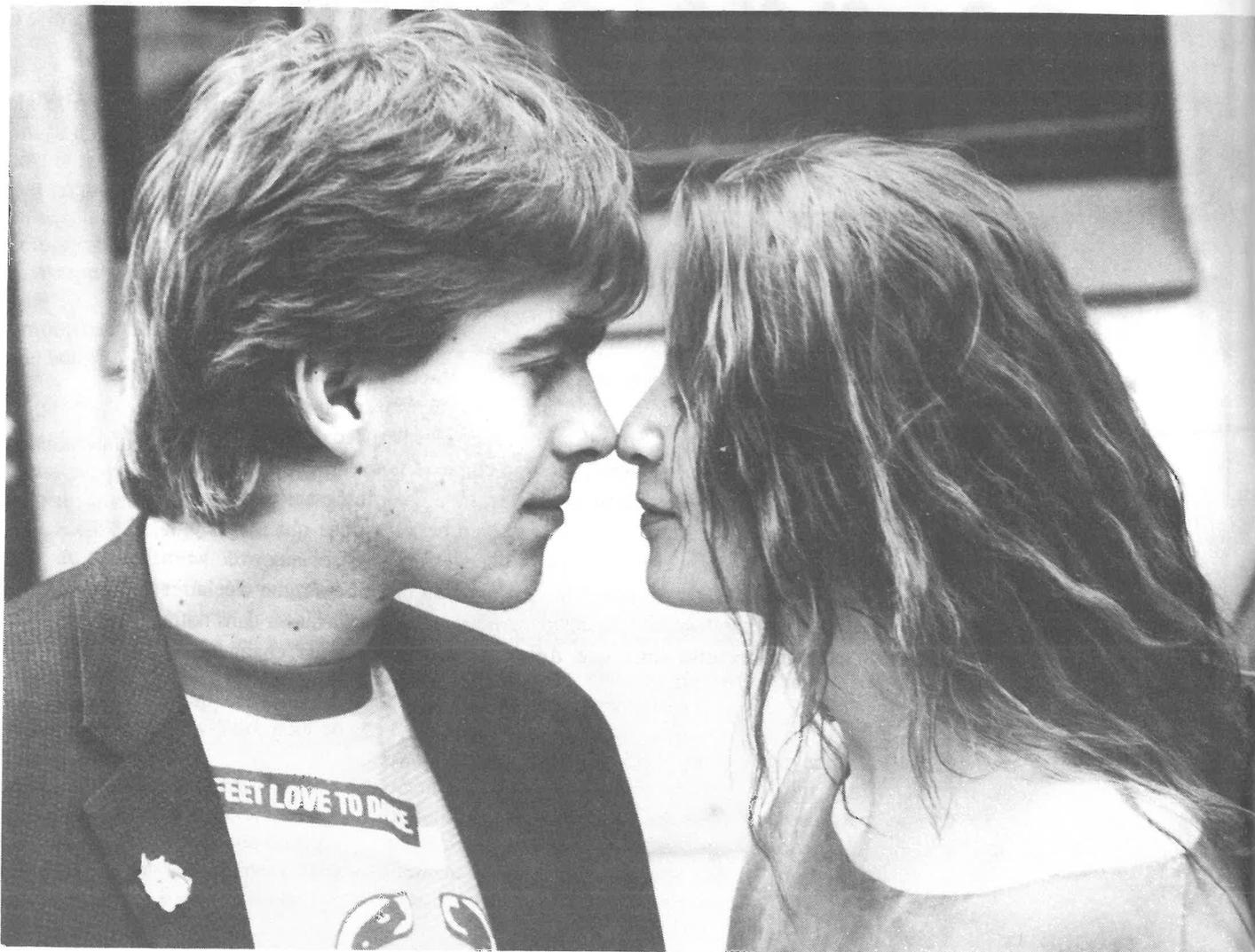


Photo: Christa Petri

Je vais aborder la question des adolescentes à partir de mon travail sur la prévention des adolescents en matière de sida. Le sida est un grand sujet d'actualité et les personnes qui ont en charge la prévention des adolescents ont été très sollicitées dans ce domaine. J'ai donc eu l'occasion de faire des recherches et de discuter avec les adolescentes à ce propos. Il est extrêmement intéressant de se rendre compte qu'au début de ce questionnement à propos du sida, il va falloir être attentif à la manière dont les spécialistes s'adressent aux jeunes pour qu'ils se protègent.

On considère souvent l'adolescence comme un âge à part et on parle des adolescents comme s'ils étaient indifférenciés dans leur sexe. J'ai fait certainement cette erreur plus d'une fois moi-même, tout en sachant bien que dans mon travail de tous les jours, je vois plus d'adolescentes que d'adolescents et que quand je m'adresse à une classe mixte, il est évident que beaucoup plus de choses se passent avec les adolescentes qu'avec les adolescents. Ma connaissance des problèmes qui concernent les filles est bien plus grande.

Je travaille à l'U.L.B. depuis une dizaine d'années. Au départ, je me suis engagée dans la lutte militante pour l'avortement, pour la prévention dans les écoles. Nous avons travaillé un peu dans l'esprit de mai 68 en ce sens que nous apportions un message qui se voulait libérateur au niveau de la sexualité. Quand nous allions dans les écoles, beaucoup de nos propos visaient à encourager les jeunes à s'assumer, à utiliser la contraception. Il m'a fallu un peu de temps pour me rendre compte que finalement nous arrivions avec un discours qui n'était pas complet. Nous parlions extrêmement peu d'amour avec eux, (de là le titre de ce soir "Parler d'amour"). Cette constatation est à l'origine d'un second temps dans mon travail. J'ai alors proposé de mettre sur pied une équipe de planning familial spécifique pour adolescents tout en sachant qu'en réalité, il y aurait une majorité d'adolescentes qui s'adresseraient à nous.

Pourquoi cette équipe? J'avais l'impression que lorsque dans notre pratique, nous rencontrions une adolescente, elle était mise à mal par notre attente. Ainsi, elle était assez souvent culpabilisée de ne pas se prendre en charge au niveau de la contraception. Nous comprenions mal, ou en tout cas les plus âgées parmi nous qui avaient milité pour la contraception, qu'elle n'utilise pas la pilule, qu'elle prenne des risques. Nous nous sommes donc attachés davantage à ce qui provoquait la résistance à la contraception chez les adolescentes. Quand nous avons créé cette équipe, nous avons changé l'optique de notre travail. Dans les écoles, nous leur avons demandé quelle était leur

Texte d'un des documents vidéo
réalisés par «Aimer à l'ULB»

Il et le SIDA

Q.: Pourquoi as-tu eu envie de venir ici cet après-midi?

R.: Parce que je trouve qu'il faut informer un petit peu les gens sur le sujet et tout ça, parce qu'il n'y a pas beaucoup de jeunes dans mon école qui sont informés sérieusement sur ce sujet. Il faudrait essayer d'informer un petit peu plus dans les écoles et dans les centres de jeunesse.

Q.: Tu te sens informé ?

R.: Oui, parce que j'ai fait à ce sujet une élocution en anglais, un gros sujet, alors j'ai essayé d'avoir assez bien d'informations.

Q.: Comment expliques-tu que toi tu es plus intéressé par ce sujet que les autres ?

R.: Je ne sais pas moi! J'ai des rapports avec des filles alors, quand même il faut que je m'intéresse pour ne pas l'attraper. Ça, c'est risqué alors.

Q.: Les gens autour de toi n'ont pas encore autant de relations ...

R.: Entre les copains et les copines, on n'en parle pas beaucoup, je trouve que l'on devrait en parler plus.

Q.: Tu n'as pas encore abordé cette question avec tes copines et tes copains?

R.: Non, je n'ai pas encore abordé, ce n'est pas encore arrivé.

Q.: Et avec tes copines, tu parles de ça?

R.: Avec mes intimes, oui, quand même je les préviens. Je dis, c'est pas esthétique et ni comment ... très harmonieux de mettre un préservatif, mais il faut quand même leur expliquer que c'est nécessaire.

Q.: Tu disais déjà ça avant qu'on ne parle de sida?

R.: Non, parce que qu'on ne parlait pas de sida.

Q.: Quand on a commencé à parler de sida, est-ce que tu as eu peur ?

R.: D'utiliser les préservatifs?

Q.: Ou d'être contaminé? Ou d'avoir été déjà contaminé?

R.: Pas immédiatement d'avoir peur d'être contaminé, mais après les médias on a commencé à avoir peur. Alors j'ai commencé.

Q.: Dis, et à part utiliser les préservatifs, as-tu l'impression qu'il y a une autre ambiance dans les sorties? Est-ce que les filles se laissent moins vite draguer, ou est-ce que toi, tu te dis : non, celle-là, il y a un risque.

R.: Les filles comment... qui sortent pour l'instant dans les «boums», c'est un peu, je dirais, comme des gamines. Je veux dire, d'un soir comme ça, elles ne sortent pas tout de suite avec toi pour coucher avec toi, non.

Q.: Toi tu changes plutôt facilement de copine?

R.: Non, je reste peut-être un mois ou deux, comme ça, je ne reste pas sérieux, je ne sais pas! Cela ne m'est jamais arrivé de rester sérieux avec une fille.

attitude par rapport à l'arrivée de la sexualité, aux risques de grossesse, à la contraception et nous avons découvert qu'un tout autre dialogue pouvait se nouer avec elles.

Je crois qu'il faut parler de cette découverte parce que je pense que le sida va se poser dans les mêmes termes avec les mêmes questions. Mais d'abord, je voudrais dire rapidement dans quel contexte l'adolescence vient s'inscrire aujourd'hui. Il y a un allongement très important de la dépendance par rapport aux parents. L'absence de travail notamment fait que les adolescents ne peuvent pas imaginer de quitter la maison très tôt, ni de s'assumer rapidement au plan financier. Ils doivent négocier dans le milieu familial, composer avec les parents. De plus, les premiers rapports sexuels ne se situent plus à un moment de la vie où l'on acquiert son autonomie. Pour les générations précédentes, il y avait une relative concordance entre le moment où on quittait sa famille, où on avait un boulot, où on allait fonder un couple, envisager d'avoir des enfants. C'était très souvent dans ce contexte-là que les premiers rapports sexuels avaient lieu. Actuellement, ce n'est plus du tout le cas: les premiers rapports sexuels débutent vers 15, 16, 17 ans et ce n'est pas avant 22, 23, 25 ans qu'on peut envisager une vie pour soi. Dans ce contexte, quel est le message des adultes aux adolescents? Tout se passe comme s'il fallait leur donner un certain nombre de libertés, leur concéder un certain nombre de possibilités de vivre leur vie mais un peu sous cloche, en attendant de pouvoir entrer dans la vie active, entrée extrêmement compliquée, qui requiert beaucoup de maturité, un bon bagage intellectuel. De tout cela découle un certain nombre de conséquences, notamment au niveau des rapports sexuels. Quel est le message destiné aux adolescents, garçons et filles, mais sans doute particulièrement aux filles puisque c'est à elles que «ça» arrive?: «Vos amours, on sait bien que vous allez en vivre. C'est votre jardin secret, n'en parlons pas ensemble. On n'a pas de conseils à vous donner dans ce domaine-là mais par contre, ne prenez pas le risque d'une grossesse». Pratiquement tous les messages des adultes à l'intention des adolescents vont dans ce sens: «On sait que vous allez faire l'amour. Attention, vous n'avez pas le droit de prendre le risque de donner la vie parce que vous n'êtes pas mûrs pour ça, parce que ce n'est pas de votre âge».

Que ce message soit mal compris par les adolescentes notamment, nous nous en rendons compte dans notre pratique quotidienne. Comment expliquer, en effet, les échecs de contraception, les refus de contraception, les grossesses non désirées et quelquefois d'ailleurs, les grossesses désirées? Je dirai que ce que les adolescentes comprennent, c'est qu'il faut être engagée dans une relation extrêmement sérieuse pour avoir le droit de donner la vie,

Q.: Comment tu expliques cela?

R.: Je ne sais pas. Je n'ai pas encore trouvé la fille idéale et je ne sais pas si je la trouverai.

Q.: Mais quand même chaque fois tu es suffisamment amoureux pour avoir envie de faire l'amour?

R.: Oui, mais je le fais pas chaque fois!

Q.: Donc tu utilises maintenant les préservatifs comme cela tu ne dois pas te soucier de savoir si ta copine, elle l'a ou non!

R.: Je lui demande quand même!

Q.: Tu lui demandes quoi?

R.: Si elle l'a, ou bien si elle a déjà fait le test.

Q.: Toi tu as déjà fait le test?

R.: Non, si elle a fait le test, de toute façon, je mets toujours un préservatif.

Q.: Et toi, tu n'as jamais fait le test?

R.: Non, j'aimerais bien le faire mais il faut peut-être s'informer dans ma région à Mons.

Q.: On va parler de cela. Ici, tu te protèges visiblement, tu as préféré te protéger en mettant un préservatif que de changer de vie. Tu trouves cela gai d'avoir des tas de copines, donc le préservatif ça n'a pas posé beaucoup de problèmes.

R.: Et puis cela va être les vacances, il faut quand même essayer d'informer les jeunes. Les vacances, c'est la période la plus ...

Q.: Comment est-ce que tu t'imagines que cela pourrait se faire, cette information?

R.: Par exemple, dans les gares, les aéroports ça, comme c'est les moyens de transport les plus utilisés, il faudrait peut-être informer plus la jeunesse et mettre des distributeurs automatiques et aussi informer beaucoup à l'école.

Q.: Quel genre d'information?

R.: Par exemple, faire une petite conférence comme ça, entre toutes les classes en partant de la troisième, cycle inférieur, cycle supérieur et essayer de parler ensemble avec une discussion, distribuer une brochure permettant de dire qui est atteint, comment on l'attrape.

Q.: Tu as l'impression que ce n'est pas encore clair, pour toi.

R.: Pour moi oui!

Q.: Mais pour les autres pas. Est-ce que tu serais intéressé à faire cette information dans ton école? Tu as l'impression que cela passerait mieux si c'étaient des jeunes entre eux qui le faisaient?

R.: Je veux bien, je me rendrais utile, parce qu'il n'y en a pas beaucoup qui s'en inquiètent, et c'est très important.

Q.: C'est un de tes soucis, qu'il y ait des jeunes qui risquent comme cela de ...

R.: Il ne faut pas oublier que s'il y a une famille contaminée, et qu'elle ne le sait pas, elle peut donner naissance à un enfant qui sera contaminé. J'extrapole un peu, mais c'est comme ça.

Q.: Tu te dis que plus tard, il y aura des jeunes qui vont semer, qu'il y aura un gosse, et puis ils se rendront

compte qu'ils ont chopé ça. Est-ce que vous avez déjà imaginé ou pensé au fait qu'il y a des gens séropositifs qui risquent de contaminer. Je sais que dans la presse, on dit qu'il faudrait les punir, faire une loi.

R.: Punir, je ne pense pas. J'ai lu des articles qui disaient qu'il faudrait peut-être les tatouer, créer des sidatorium, c'est de la bêtise. Il faut essayer tout d'abord de trouver un vaccin, fournir de l'argent pour trouver ce vaccin, et ainsi protéger le plus possible les atteints, les prévenir des risques qu'ils donnent aux autres.

Q.: *Comment comprends-tu qu'il y ait des jeunes qui s'en foutent complètement?*

R.: Peut-être la joie de vivre, la jeunesse on se fout un petit peu de tout.

Q.: *C'est ça, ils ne pensent pas que...*

R.: Ça n'arrive qu'aux autres, on dit toujours ça mais, n'empêche que quand on l'a ...

Q.: *Bon, on va en rester là, merci.*

Elle et le SIDA

Q.: *Est-ce que tu peux un peu donner ton point de vue à propos du sida? Comment cela se présente pour toi, cette question du sida?*

R.: Mais, disons que c'est quelque chose qui concerne tout le monde et moi, je pense qu'il faudrait essayer d'expliquer à tout le monde vraiment ce que c'est le sida et comment parvenir à ne pas l'avoir, et aussi les effets. On en parle un peu à la télévision, mais je trouve que ce n'est pas suffisant, il faudrait expliquer plus, en parler beaucoup plus. Surtout aussi dans les pays où ils ne comprennent pas beaucoup. Il faudrait aussi leur expliquer, parce que c'est par eux que ça vient et ...

Q.: *Tu penses à qui, quand tu dis: «c'est par eux que ça vient?»*

R.: Je pense aux Ethiopiens et tout ça. Enfin disons que eux ne savent pas exactement ce qui se passe et alors ça se propage de là, ils continuent, ils ne savent pas... il faudrait leur expliquer par exemple comment se servir d'un préservatif, je sais que cela ils ne le savent pas, ils ne savent pas s'en servir.

Q.: *Et toi, tu te sens suffisamment renseignée, tu as l'impression que tu as eu assez d'informations pour te protéger correctement?*

R.: Peut-être, enfin je crois, enfin on dit qu'avec les préservatifs, on peut se protéger mais ... bon, heu ..., si on ne l'utilise pas, bon ça ne marche pas.

Q.: *Tu as un copain, toi?*

R.: Oui, bien sûr! (rire).

Q.: *Et entre vous, comment est-ce que vous avez discuté cette question?*

R.: J'ai un copain. C'est pas, je veux dire, c'est pas sé-

qu'il faut être extrêmement mûre pour pouvoir accéder à la maternité. Il se passe alors comme un renversement dans leur tête: pour qu'on prenne en compte leur histoire d'amour, pour qu'on reconnaisse leur maturité, pour qu'on les considère comme interlocutrices valables, il n'est pas rare qu'une grossesse survienne. Avec ce constat, nous nous sommes dit qu'il n'était pas possible de recommencer la même chose avec le sida. Après leur avoir dit «Ne faites pas l'amour sans pilule», nous allions leur dire «Ne faites pas l'amour sans capote» et, une fois de plus, leur parler des dangers qu'ils courent en ayant une vie sexuelle sans du tout replacer ce rapport sexuel dans un contexte amoureux.

Je voudrais dire aussi le désarroi que nous rencontrons chez les adolescentes par rapport à ce premier rapport sexuel qui n'est pourtant pas vraiment mal vécu en tant que tel. On a cru longtemps qu'elles étaient mal préparées à vivre ce premier rapport sexuel. Je pense qu'elles en attendent quelque chose qui n'est pas et qu'elles n'ont pas à attendre. Là, nous pouvons très certainement les aider en tant qu'adultes, écouter ce que signifient dans leur vie les premiers rapports sexuels. Qu'en attendent-elles, que croient-elles vivre par le biais d'un premier rapport sexuel? Que se passe-t-il vers 14, 15 ans pour une adolescente? Elle est extrêmement déstabilisée au niveau affectif. D'un côté, elle vient de vivre toute la période de la puberté, où comme on l'a démontré relativement souvent, le corps est mis à mal. Je pense que c'est une période où on n'est pas du tout à l'aise dans son corps, où on n'a aucune assurance par rapport à l'image qu'on donne à voir. On voudrait bien mesurer sa capacité de séduction, sa capacité d'attraction sur les autres, mais sans vouloir déjà l'assumer avec une réponse et des conséquences. Quand les adolescentes testent leur physique, parfois dans la provocation en étant très sexy, elles sont assez mal comprises.

Je pense par exemple à une adolescente que la mère m'avait amenée. Cette mère était venue me voir car elle craignait pour sa fille de treize ans les mauvaises fréquentations, la drogue. Elle avait une très grande peur que sa fille n'aborde très tôt la sexualité. J'ai d'abord vu la mère et puis j'ai demandé aux parents de venir ensemble. Ils m'ont dit que cette adolescente avait eu une prépuberté extrêmement précoce. Vers neuf ans déjà ses seins poussaient, elle avait eu ses règles à onze ans et elle avait eu une période extrêmement sexy où elle piquait des rouges à lèvres dans les magasins et se mettait en mini-jupe, ce que les parents n'avaient pas du tout toléré. Je leur ai demandé quelle image ils avaient de leur adolescente et ils m'avaient répondu qu'ils la trouvaient assez jolie, que c'était dommage qu'elle s'emballait dans de grands vê-

ments tout noirs. Tout cela ne pouvait que lui attirer des ennuis parce qu'on la prenait pour plus grande qu'elle n'était; elle allait donc au-devant de grands dangers: de mauvaises fréquentations, de drogue, etc. Les parents me dirent aussi qu'en dessous de ses grands vêtements tout noirs, elle était un peu grosse, un peu potelée. Puis, j'ai rencontré l'adolescente, elle était mince comme on ne peut pas l'imaginer et en discutant avec elle je me suis rendu compte que ces vêtements que ses parents ressentait comme une provocation sexuelle, étaient un compromis pour vivre dans cette famille, pour cacher ce corps qui faisait si peur à ses parents. Elle avait fait machine arrière en se disant: «Ce corps, je le cache, mes parents pourront mieux vivre comme ça».

J'ai fait ce détour pour montrer combien les parents sont peu préparés à voir leur adolescente aller de l'avant dans sa tentative de séduction, surtout le père qui est souvent assez effaré par cette «provocation». A côté de cette question physique, il y a un autre problème, celui de l'affectif. Les adolescentes voudraient parler en leur propre nom, quitter le discours des parents, affirmer de plus en plus des idées venues d'ailleurs, qu'on aime. C'est l'époque des autres héros, du professeur qu'on idéalise ou de telle ou telle personne amie dont on trouve le discours particulièrement intéressant et qu'on vient confronter au milieu familial. Si vous avez des enfants adolescents, vous avez dû rencontrer cette envie qu'ils ont d'affirmer parfois agressivement d'autres idées que celles du milieu familial. L'agressivité montre dans quel état de peur ils se trouvent: peur d'être autonomes dans la pensée et le discours parce qu'ils pressentent qu'ils en peuvent perdre l'amour des parents. Leur choix est difficile: d'un côté, ils pensent qu'ils ne peuvent plus recevoir l'amour inconditionnel des parents donc ils se sentent menacés à l'idée que des idées personnelles pourraient mettre à mal cette relation d'amour et, d'un autre côté, ils ne sont pas encore capables de compter sur les relations qu'ils ont mises en place à l'extérieur.

Regardons du côté des filles pour voir comment ça se passe parce qu'elles parlent beaucoup plus que les garçons de cette absence de jalons et de la sécurité de se sentir aimées. Alors que va-t-il arriver dans une rencontre amoureuse? A ce moment-là, elles vont avoir un feedback sur leur capacité à se faire aimer. Je dirais qu'elles attendent du rapport sexuel de combler cette espèce de vide affectif qui les entoure dans cette période-là. C'est par le rapport sexuel qu'elles ont le pressentiment qu'elles vont peut-être trouver une réponse à cet inquiétant vide affectif. Comme si dans le flirt, il y avait quelque chose qui était trop peu pris au sérieux, quelque chose qui ne suffisait pas, qui faisait qu'elles devaient aller un cran plus loin. Ce n'est pas

rieux, quoi, mais disons que moi, l'emploi du préservatif, c'est ... disons, je n'aime pas.

Q.: Tu as déjà utilisé un préservatif?

R.: Non, jamais, je l'ai jamais fait avec un préservatif.

Q.: Tu as déjà fait l'amour?

R.: Oui, bien sûr! (rire)

Q.: Et quand tu dis que ce n'est pas sérieux avec ton copain, tu veux dire quoi?

R.: Bien disons, que je sors avec un garçon, et ça dure une semaine, deux semaines, puis c'est un autre, disons je n'ai pas de relation sérieuse, durable.

Q.: Et quand tu sors, cela veut dire que chaque fois tu fais l'amour avec eux?

R.: Pas à chaque fois, mais disons que souvent quand même (rire).

Q.: Donc ça se pose vraiment pour toi de te dire qu'il y en a peut-être un là-dedans qui peut te contaminer. Est-ce qu'ils te proposent le préservatif, tes amis?

R.: Mais disons, en général, non parce que des fois, ça se fait dans des situations, comme par exemple, on s'amuse bien, on a bu, et puis on n'y pense pas quoi, c'est ça qui...

Q.: Vous n'avez pas toujours un préservatif sur vous, quoi!

R.: Y a ça aussi quoi, enfin moi comme je prends la pilule, je trouve que c'est inutile, mais maintenant qu'il y a le sida..., enfin bon, j'essaie quand même de voir la personne qui est en face de moi, puis je me dis, bah, peut-être qu'elle ne l'a pas, donc ça va quoi.

Q.: Peut-être qu'elle ne l'a pas... tu es rassurée, ou parfois tu as peur?

R.: Bon, disons que maintenant ça commence à me travailler plus que d'habitude, parce que maintenant, bon les vacances vont approcher, je vais rencontrer par exemple un garçon, je vais croire que ça va être un type vraiment bien et tout ça, je vais vouloir le revoir tous les jours, et puis si ça tombe, c'est quelqu'un qui fréquente n'importe qui, qui a le sida, quoi, c'est ça qui fait un peu peur.

Q.: Parfois, c'est des garçons que tu ne connais pas encore très bien, que tu croises comme ça, vous faites la fête et puis...

R.: Pas du premier jour, mais si on se revoit deux, trois jours et...

Q.: A quoi tu juges, pour savoir si tu crois qu'il l'a ou il ne l'a pas?

R.: Mais disons en général, moi j'aime bien connaître la personne qui est avec moi et j'essaie de savoir un peu la vie qu'il mène, si c'est quelqu'un qui recherche un peu l'affection un peu par-ci, par-là, ou bien s'il veut des liaisons durables quoi.

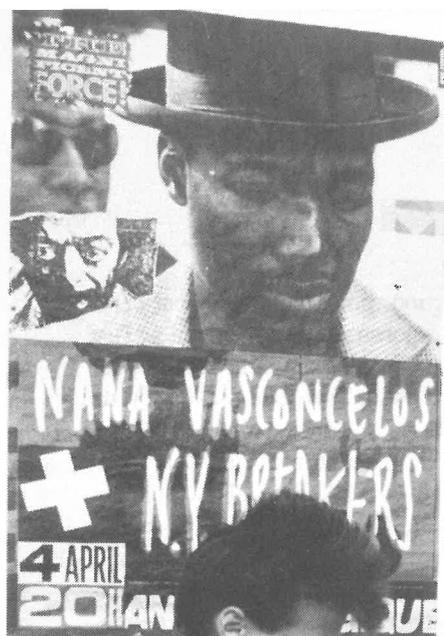
Q.: Tu aurais envie d'une relation qui dure longtemps?

R.: Oui, quand même, mais bon, pour l'instant, ce n'est pas possible, pour l'instant je ne l'aurai pas.

Q.: Comment cela, tu l'auras pas, pourquoi?

Suite du texte page 24

Photo: Agence Sénépart



rarement, il est question de plaisir. Dans les consultations, il n'est presque jamais question de plaisir lié au rapport sexuel, pas plus que de souffrance, mais parfois de désillusion.

Quand une adolescente arrive et dit: «Je crois que je suis frigide», très vite, on entend qu'elle vient dire des tas d'autres choses qu'il faut repenser, d'autant plus que bon nombre de médecins et de psychologues travaillant avec des adolescentes ont cru qu'il fallait leur dire de se masturber ou de mettre des gelées lubrifiantes. Conseil catastrophique, il n'était bien sûr pas question de cela.

Je voudrais parler maintenant du sida. Que se passe-t-il à l'heure actuelle? Une maladie débarque, les médias en parlent énormément, les parents s'affolent et tout le monde aussi. Que va-t-il arriver? Les jeunes ne peuvent quand même pas dans les circonstances actuelles trouver l'idéal dans le premier partenaire? Comment vont-ils se prémunir? Et très rapidement, la solution s'installe, on va les conditionner à utiliser la capote. Si je n'avais pas fait ce détour par la contraception, bon nombre d'entre vous auraient trouvé cette solution d'une assez bonne logique. Une parenthèse, voulez-vous: qu'est-ce que la prévention? C'est toujours un raccourci, c'est toujours

l'envie de sauver l'autre malgré lui. Mais très souvent, dans cette société, il est encore assez inimaginable de prendre les choses suffisamment tôt pour mener la prévention en termes de responsabilisation. Prenons un exemple simple: on demande à un enfant de se laver les dents. La première conduite est de lui dire dans des termes extrêmement responsables: «tu vas avoir des dents définitives, elles doivent te servir toute la vie, les caries ça fait mal, les bonbons c'est mauvais, le dentiste ça fait souffrir, ç coûte cher. Tu dois te laver les dents, tu dois éviter de manger des bonbons». Il y a là un geste extrêmement responsabilisant. La deuxième est de dire: «s'il te plaît,

anodin non plus parce que qu'elles vivent aussi la pression du garçon, qui arrive avec son désir de rapport sexuel et qui de son côté vit certainement pas mal d'angoisses par rapport à la sexualité. Quand le garçon sollicite un rapport sexuel qui serait pour lui la preuve qu'elle le choisit, elle a l'impression que si elle l'aime, elle doit l'accepter. Très souvent, on a l'impression que ce n'est pas tellement son désir à elle, mais quelque chose qu'elle concède au désir de l'autre. De même que dans notre culture la «virginité» n'est pas quelque chose qu'on a laissé tout-à-fait tomber, il en va ainsi du «don de soi». On se donne, on privilégie quelqu'un en lui donnant ça. Et très

R.: Bon, j'ai envie de continuer mes études et j'ai eu maintenant une liaison durable, et ça n'a pas marché. Avec les études, ça ne marche pas. Enfin, ça peut marcher, mais comme j'ai envie de continuer encore, et puis lui, il voulait se mettre en ménage alors, ça fait tout de suite des questions!!! Mon ...

Q.: *Par rapport à cette idée que peut-être, tu pourrais comme ça être contaminée, mais en même temps, tu n'utilises pas de préservatif, pour le moment tu vas avec des garçons de passage, pas très sérieux, est-ce que tu as peur, ou est-ce que tu te dis qu'il n'y a pas grand risque?*

R.: Mais disons que je crois, plus on va avancer, plus il y aura de risques quoi. Plus on avance, j'ai vu des statistiques et j'ai vu que ça a augmenté, les cas de sida augmentent, alors je crois que plus je vais avancer, plus je vais commencer à avoir vraiment peur.

Q.: *Qu'est-ce que tu crois qui va te décider à utiliser ou à demander qu'on utilise le préservatif?*

R.: Si on ne trouve pas dans les jours qui viennent, dans les mois qui viennent, le... le comment..., le vaccin contre le sida, bien, je vais commencer à, je crois, à peut-être l'exiger mais il faut vraiment que je me le mette d'abord vraiment dans la tête, et que ça se fasse automatiquement.

Q.: *Est-ce que tu oses le proposer?*

R.: Disons que c'est parce que je n'ai pas eu l'habitude de le faire. Je n'ai jamais fait ça avec un préservatif, alors maintenant heu...

Q.: *Tu avais peur que le garçon te dise «ah non»?*

R.: Oui (rire), il y a ça aussi, et puis si jamais il me dit «Ce n'est pas possible, je ne veux pas en mettre, non je n'ai pas le sida, n'aie pas peur», tout ça. Je crois qu'il va y avoir une coupure et qu'à la fin on n'aura plus rien envie de faire quoi.

Q.: *Il n'y a jamais un garçon qui a eu peur que toi tu l'aies.*

R.: (Rire) Non, non pour l'instant, non, je crois qu'on ne se pose pas la question (rire).

fais-le» et ce n'est plus responsabilisant du tout. L'enfant ne peut comprendre qu'il le fait pour ses parents. Je dirai qu'en plus, c'est une contrainte et que le danger est porté si loin qu'il ne peut donc le prendre en charge. La troisième, ce sont les menaces. «Et tu ne t'es toujours pas lavé les dents! Et tu vas payer toi-même le dentiste!». On est dans la répression, la culpabilisation.

En matière de prévention, nous avons souvent cette démarche-là qui se veut responsabilisante mais qui ne l'est pas. Quand des adultes se demandent comment faire pour que les adolescents prennent en charge la prévention du sida, ils pensent d'abord à les informer, en tenant un discours plutôt biologique (les symptômes, la contamination et les moyens de prévention). Puis, ils se rendent compte que c'est insuffisant. Que faire ? Alors ils recourent à la persuasion, à la supplication: «S'il-vous-plaît, prenez soin de vous!», «De grâce, tenez compte du danger», et puis, c'est la menace : «Attention, c'est dangereux». On crée la peur pour essayer de les convaincre. Si ces trois armes-là se sont révélées inefficaces, il en reste une dernière: la séduction. C'est le conditionnement par l'image et le discours publicitaire. On essaie de leur faire adopter un comportement malgré eux en éludant la question de la responsabilisation. On fabrique par exemple des capotes super-drôles avec des marques. Si les adolescents sont trop stupides pour avoir envie de se préserver, eh bien, créons une mode et ils voudront des capotes pour être dans le coup.

Quand j'ai commencé à entendre toutes ces propositions de prévention, j'ai eu très peur et je me suis dit qu'il fallait y aller voir. Et nous sommes allés dans les classes. Nous avons filmé des adolescents et adolescentes, une majorité d'adolescentes d'ailleurs, qui avaient envie de dire ce que le sida venait prendre comme place dans leur vie. Au cours de la conférence, quatre séquences vont être projetées. En regardant ces interviews, vous pourrez vous rendre compte de la manière dont réagissent les garçons et les filles et de la manière dont les filles sont prises à partie pour prendre en charge cette prévention. Vous verrez aussi que mes interventions sont assez pressantes et que je les ai beaucoup dirigées vers l'utilisation des préservatifs et la menace. Alors certainement qu'à un moment donné, la question se pose de savoir si véritablement les adolescentes courent tellement de risques, si l'on doit tenir un discours aussi menaçant. Pour moi, la question n'était pas là. Je voulais par mes questions faire comprendre le mieux possible à tous ceux qui interviennent auprès des adolescents qu'il est vain de leur vendre la capote à tout prix et qu'il y a peut-être un autre travail à faire.

Patricia Piron

60 KRU-REV

Les adolescentes

...et la santé

Françoise Kruyen est gynécologue et travaille au planning familial et à l'ONE dans la région de La Louvière. Le texte qui suit fait apparaître une série de traits spécifiques aux filles en matière de santé: elles seules vivent dans leur corps les effets de la contraception, de la grossesse et de la maternité.

Pour parler de la santé des adolescents et des adolescentes, j'aurais pu consulter les statistiques de morbidité et de mortalité établies par tranches d'âge et par sexe, mais cette approche ne m'a pas paru judicieuse. J'ai préféré rechercher des travaux et des études qui laissent la parole aux adolescents eux-mêmes, sur ce qu'ils vivent dans leur corps et sur la façon dont ils envisagent eux-mêmes leur leur santé.

A une première question: «Quelle est pour vous la meilleure définition de la santé?» 208 adolescents français ont répondu en choisissant parmi diverses propositions suggérées. Voici les résultats de ce sondage (1):

*Quelle est la meilleure définition de la santé?
(Plusieurs items possibles dans la réponse)*

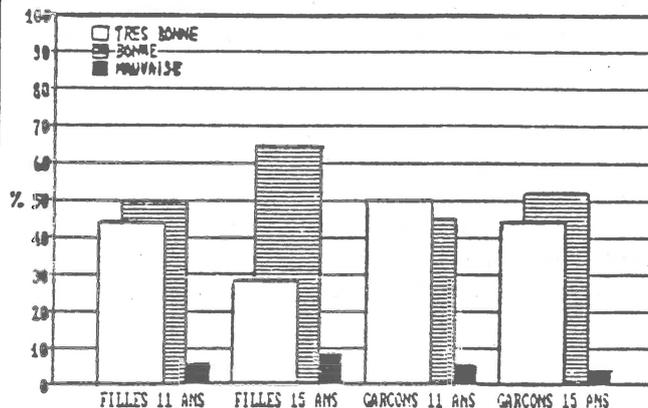
	Garçons n=	Filles n=	Tot. n=
Être en forme, bien dans sa peau, heureux de vivre, aimer la vie.....	26	54	80
Hygiène de vie (alimentaire, sports, tabac, sommeil.....)	23	36	59
Absence de maladie, bon fonctionnement du corps.....	19	20	39
Equilibre physique et mental.....	11	15	26
Potentiel de vie, capital à garder.....	4	5	9
Surveillance médicale.....	1	5	6
Beauté, aspect du corps.....	0	6	6
Bonne entente familiale.....	2	0	2
Pas de réponse.....	14	11	25

L'évocation qui domine fait référence à la «forme», physique et mentale (être en forme), à la joie de vivre (aimer la vie, être heureux de vivre). Ce type de définition est exprimé par une fille sur deux, mais par un garçon sur quatre. Les prescriptions relatives à l'hygiène de vie arri-

vent en deuxième position, énoncées généralement d'une façon très classique où apparaissent en filigrane les recommandations parentales. L'absence de maladies et les évocations relatives au bon fonctionnement de l'organisme arrivent en troisième position. Ces définitions témoignent d'un certain conformisme à l'égard des attitudes des adultes et sont plus souvent adoptées par les garçons que par les filles.

Ainsi, dans l'ensemble, les adolescents semblent avoir une conception «saine» de leur santé. En dehors des réponses conformistes, qui semblent calquées sur les opinions des adultes (le bon fonctionnement de l'organisme, l'hygiène de vie, l'absence de maladies...), on note surtout l'importance donnée à la «forme» physique et mentale. La santé est vue comme un objectif actuel, à court terme, et non comme un capital à préserver pour le futur, à plus ou moins long terme.

Une étude vient d'être réalisée à l'école de santé publique de l'ULB. Elle porte sur la santé de 3.600 adolescents belges. A la question: «Vous estimez-vous en très bonne, bonne ou mauvaise santé?» (2), la majorité des jeunes se déclarent être en bonne santé et ne signalent ni symptômes ni malaises.



Mais à âge égal (onze à quinze ans), les filles s'estiment en moins bonne santé que les garçons (maux de tête, de ventre et d'estomac, vertiges, difficultés à dormir).

Malaise au moins une fois le mois précédent l'enquête	11 ans		13 ans		15 ans		Total	
	Garçons %	Filles %						
Mal de tête.....	36.....	52.....	41.....	50.....	42.....	52.....	40.....	51
Mal d'estomac et de ventre.....	43.....	59.....	42.....	63.....	40.....	70.....	42.....	64
Maux de dos.....	21.....	27.....	33.....	33.....	37.....	43.....	30.....	34
Difficultés pour dormir.....	51.....	56.....	43.....	50.....	41.....	49.....	45.....	52
Tête qui tourne.....	11.....	18.....	10.....	16.....	10.....	20.....	10.....	18

Et une question déjà s'impose: s'agit-il d'une réelle surmorbidity des filles par rapport aux garçons ou bien de l'expression d'une meilleure capacité de celles-ci à exprimer leurs problèmes?

Penchons-nous sur la consommation de médicaments.
Consommation de médicaments par âge et sexe.

Consommation de médicaments le mois précédent l'enquête (au moins une fois)	11 ans		13 ans		15 ans		Total	
	Garçons %	Filles %						
Contre la toux.....	32.....	41.....	28.....	34.....	29.....	33.....	30.....	36
Contre le refroidissement.....	21.....	27.....	19.....	24.....	14.....	26.....	18.....	16
Contre le mal de tête.....	40.....	55.....	39.....	49.....	35.....	51.....	38.....	52
Contre les maux de ventre et d'estomac.....	30.....	41.....	23.....	38.....	19.....	45.....	24.....	41
Pour dormir.....	16.....	32.....	11.....	12.....	7.....	9.....	11.....	15
Contre la nervosité.....	18.....	16.....	15.....	13.....	11.....	12.....	15.....	14

Nous voyons qu'en Belgique, en 1987, 52 % des adolescentes et 38 % des adolescents ont pris dans le mois qui a précédé l'enquête au moins une fois un médicament contre le mal de tête; 15 % des filles et 11 % des garçons un somnifère.

Quels sont les problèmes de santé qui mobilisent l'attention des adolescents? (3).

On a posé la question à 208 lycéens et lycéennes: «Quels problèmes aimeriez-vous discuter avec un médecin?» Les réponses étaient à fournir par les adolescents et non suggérées sur une liste. Voir tableau ci-contre (plusieurs réponses possibles)

On observe que le problème de la drogue n'est pas mentionné; il en est de même du tabagisme et de l'alcoolisme: rangés dans la rubrique «hygiène de vie, prévention», aux côtés des problèmes d'alimentation, de rythmes de vie, de surveillance de la santé, ils ne suscitent de demandes que de la part de 10 % à peine des adolescents interrogés. Les acci-

dents n'apparaissent nulle part alors qu'ils sont une des premières causes de mortalité des garçons de cet âge. Les problèmes liés à la sexualité, qui intéressent 35 % des filles, ne motivent que 3,5 % des garçons... Cette enquête montre

également que peu de garçons et de filles souhaitent discuter avec un médecin de leur image corporelle. Ce n'est pourtant pas faute de s'en

préoccuper, de cette image corporelle!

L'image du corps chez les adolescents

Les enquêtes réalisées auprès des préadolescents dégageant un niveau élevé de préoccupations, d'anxiété et d'insatisfactions qui s'articulent autour de la représentation

du paraître physique. Ces inquiétudes augmentent considérablement avec la puberté. Au cours de cette période, l'image corporelle relativement stable entre 8 et 11 ans subit une série

de perturbations qui atteignent un sommet à 14 ans pour se restaurer progressivement à 18 ans (4).

	Garçons n=	Filles n=	Total n=
	92	116	208
Aucun.....	8.....	14.....	22
Maladies.....	24.....	16.....	40
Hygiène de vie, prévention.....	11.....	9.....	20
Corps, taille, ligne, corpulence.....	3.....	8.....	11
Contraception, avortement.....	0.....	20.....	20
Grossesse, accouchement.....	0.....	8.....	8
Mariage, vie familiale.....	0.....	5.....	5
Problème de sexualité.....	3.....	8.....	11
Maladies sexuellement transmises.....	0.....	1.....	1
Problèmes personnels			
de relation familiales.....	0.....	7.....	7
Problèmes psychologiques.....	0.....	4.....	4
Divers.....	12.....	15.....	27
Pas de réponse.....	36.....	43.....	79
Total.....	97	158	255

Divers travaux ont analysé les réactions des adolescents face à l'évolution de leurs caractéristiques corporelles. Dwyer et Mayer (1971) ont pu constater auprès d'un échantillon d'adolescents américains que 30 % des filles et 20 % des garçons exprimaient des inquiétudes à propos de leur taille, les filles craignant d'être trop grandes, les garçons trop petits. C'est que la stature physique est fortement reliée à l'image idéale des caractéristiques sexuelles appropriées au sexe. Parmi les garçons de l'échantillon, seuls les sujets dépassant 1,90 m à 15 ans s'inquiétaient d'être trop grands!

L'obésité est un problème majeur à l'adolescence, surtout lorsqu'elle est acquise à cette époque. L'obésité va à l'encontre des critères idéaux de l'apparence physique et donne lieu à des attitudes cristallisées, tant de la part des adolescents obèses que des autres. Mais le sexe différencie sévèrement les groupes. Les garçons de l'échantillon de Dwyer et Mayer paraissent peu concernés par une obésité réelle et s'engagent rarement dans une diète alimentaire mais, alors que 16 % seulement des filles présentent des problèmes objectifs d'obésité, 60 % d'entre elles déclarent éprouver des problèmes d'excès de poids et reconnaissent avoir entrepris déjà une cure d'amaigrissement.

Si 60 % des filles ont déjà fait à un moment de leur vie un régime amaigrissant mais que moins de 10 % d'entre elles souhaitent parler de ce problème avec un médecin, n'est-ce pas l'indice qu'il existe un hiatus entre les problèmes de santé que vivent les adolescentes et les réponses qu'elles croient pouvoir trouver auprès des services de santé? Nous en reparlons plus loin.

Sur le plan de la maturité génitale, garçons et filles développent des préoccupations et des inquiétudes spécifiques. Les garçons présentent un intérêt vif pour le développement de leurs organes génitaux et le début de la poussée pubertaire donne lieu à des interrogations anxieuses et des comparaisons avec les pairs. Les filles sont moins concernées par la croissance génitale, leurs préoccupations se concentrent principalement sur le développement des seins. Rosenbaum (1979) constate que la plupart des préoccupations actives des 30 adolescentes qu'elle interroge se centrent sur les seins, le signe visible de la féminité. Peu d'enquêtes ont tenté de cerner la signification des premières menstruations, phénomène pourtant jugé par tous comme central dans le processus de maturation sexuelle des adolescentes. Mussen (1974), sans préciser les caractéristiques de son échantillon ni la méthode d'enquête choisie, signale que près de la moitié des adolescentes réagissent aux premières menstruations avec calme et indifférence, 40 % éprouvent des sentiments négatifs, alors que 10 % à peine expriment des sentiments positifs d'intérêt et de fierté.

Les préoccupations corporelles de l'adolescent sont dominées par la notion subjective de conformité à l'apparence sexuelle adéquate. L'image corporelle idéale tend vers l'irréalisme, car la croissance sexuelle à l'adolescence est particulièrement vulnérable à la tyrannie des notions de normalité physique véhiculées par la culture et les médias et, de façon plus contraignante, par le groupe des pairs du même âge. D'importantes différences individuelles marquent la croissance physique à l'adolescence; pourtant, cette hétérogénéité contraste fortement avec les pressions sociales de conformité aux modèles idéaux qui prévalent à l'intérieur du groupe des pairs.

Les stéréotypes liés à l'image corporelle s'installent très tôt, bien avant l'adolescence. Lerner et Korn (1972) démontrent que, dès la maternelle, la majorité des garçons choisissent des modèles athlétiques de préférence aux autres types physiques, tout en attribuant à ces modèles la plupart des traits de caractère recherchés chez un ami (intelligent, affectueux, gentil). L'attribution des traits négatifs aux modèles endomorphes et des traits positifs aux types mésomorphes s'accroît avec l'âge.

Mais le jeu des pressions sociales s'exerce différemment auprès des garçons et des filles, comme le démontre l'effet très contrasté d'un retard de maturité pubertaire. Alors que chez les filles l'atteinte de la puberté efface une anxiété passagère, les effets psychologiques de la maturité tardive chez les garçons sont encore visibles au cours de la trentaine. C'est que l'accès à la virilité est délimité de façon univoque, toute dérogation aux canons de la masculinité entraîne des risques d'ostracisme et des difficultés psychologiques. La société et le groupe des pairs se montrent plus tolérants envers les rôles sexuels féminins qui peuvent se déployer à l'intérieur d'un registre plus large; les filles peuvent opter, par exemple, pour des modèles de «garçons manqués» et recueillir adhésion et gratifications de la part de leur entourage familial et social.⁸

Par contre, le passage vers l'identité masculine à l'adolescence s'exerce à l'intérieur d'un couloir étroit, ce qui explique sans doute la présence sensiblement supérieure chez les garçons du refus de l'identité de genre et le taux apparemment supérieur d'homosexualité masculine et de désirs transsexuels chez eux. (Rosenbaum, 1979; Douvan, 1979). Si les filles acceptent mieux leur identité de genre, leur image corporelle est, en revanche, considérablement plus affectée que celle des garçons à l'adolescence, au point d'irradier chez elles toute la zone de la représentation de soi. Les filles s'estiment plus souvent que les garçons moins attirantes que leurs compagnes et la majorité d'entre elles souhaiteraient apporter des modi-

fications à leur apparence physique. Les garçons, par contre, s'estiment assez satisfaits de leur physique pour n'y désirer aucun changement.

Le thème des relations entre l'évaluation de l'attrait physique estimé et le concept de soi a été exploré par Lerner et ses collaborateurs (1973, 1974). Les recherches confirment l'impact des stéréotypes corporels auprès des deux sexes. Mais l'évaluation de l'attrait physique subjective présente, chez les filles, une corrélation significative avec d'autres dimensions personnelles et sociales de la représentation de soi, alors que cette relation est absente chez les garçons. En d'autres mots, l'adolescente qui se juge comme peu séduisante physiquement étendra cette estime de soi négative à d'autres zones de la représentation de soi, alors que le garçon différencie aisément ces aspects: il peut considérer négativement son image corporelle et s'estimer sur le plan social ou intellectuel.

Simmons et Rosenberg (1975) constatent également, au terme d'une recherche comparative, que les filles possèdent une image corporelle plus perturbée et plus instable que celle des garçons et une représentation de soi plus négative. Les filles possèdent une vision plus défavorable des rôles sexuels présents et futurs et se montrent plus désolées des changements corporels de l'adolescence, étant donné l'énorme importance accordée à la beauté féminine et à ses canons dans notre culture et la discordance qu'elles ressentent trop souvent entre le canon idéal et leur propre apparence.

Les rapports des adolescents avec les services de santé

Interrogés sur leurs sources d'information en matière de santé, quatre cents garçons et filles de 11 à 16 ans d'un quartier de Nancy (6) ont donné les réponses rapportées dans le tableau suivant. Les parents et les moyens de communication de masse arrivent en tête. Les médecins sont rarement cités, et les professeurs moins encore.

Sources d'information sur la santé, citées par les adolescents de 11 à 16 ans, par ordre décroissant d'importance (6)

	Filles	%	Garçons	%
1	Mère.....	63,0	TV, radio, cinéma.....	61,3
2	Livres, journaux, magazines....	57,3	Livres, journaux, magazines....	57,7
3	TV, radio, cinéma.....	39,8	Mère.....	38,6
4	Ami(e) du même âge.....	28,0	Père.....	38,6
5	Père.....	27,0	Ami(e) du même âge.....	
6	Autre parent.....	23,6	Médecin.....	14,4
7	Ami adulte.....	11,8	Professeur.....	
8	Médecin.....	8,5	Autre parent.....	12,4
9	Professeur.....	7,1	Ami adulte.....	8,2
10	Autre personne.....	0,9	Autre personne.....	0,0

A une question sur les interlocuteurs souhaités pour discuter de leur santé, ces adolescents ont placé en tête leurs parents, puis «un médecin spécialisé dans les problèmes d'adolescence, s'il en existait». Là encore, médecins généralistes et enseignants sont peu cités. Le fait important est la place tenue par les amis du même âge, à côté des parents, en matière d'éducation à la santé.

Interlocuteurs souhaités par des adolescents de 11 à 16 ans pour les problèmes de santé par ordre décroissant d'importance (d'après 6)

1. Parents.....	625 fois.....	27%
2. Médecin spécialisé.....	478 fois.....	21%
3. Avec personne.....	334 fois.....	14%
4. Ami(e) du même âge.....	307 fois.....	13%
5. Médecin de famille.....	178 fois.....	8%
6. Ami(e) adulte.....	149 fois.....	6%
7. Professeur.....	149 fois.....	6%
8. Autre personne.....	42 fois.....	2%
9. Educateur, assistance sociale....	39 fois.....	2%
Total	2301 fois	99%

En ce qui concerne les rapports des adolescents avec les services de santé, il est intéressant de noter que le nombre annuel de consultations, la consommation médicale non hospitalière, l'indice de durée d'hospitalisation et les dépenses d'hospitalisation examinées par tranches d'âge de la naissance à 80 ans présentent tous sans exception un minimum au moment de l'adolescence. Voir tableau page suivante.

On peut envisager diverses hypothèses à propos de cette faible consommation:

1. les besoins de santé sont moindres à cet âge qu'à d'autres (cette hypothèse est partiellement inexacte, on en reparlera lors de la grossesse chez l'adolescente);
 2. les adolescents résolvent leurs problèmes de santé ailleurs que dans le système de soins (mère, parents);
 3. les services de santé ne sont pas adaptés à la demande.
- Les rapports entre adolescents et médecins sont, aux dires des premiers, souvent difficiles et parfois conflictuels.

Les adolescents attendent du médecin d'être considérés comme des personnes, et non comme les enfants de leurs parents; ils demandent du temps, de la disponibilité, une écoute et la possibilité d'un dialogue, des informations claires. Ils critiquent particulièrement la prescription de médicaments: «ils (les médecins) semblent se décharger de leurs

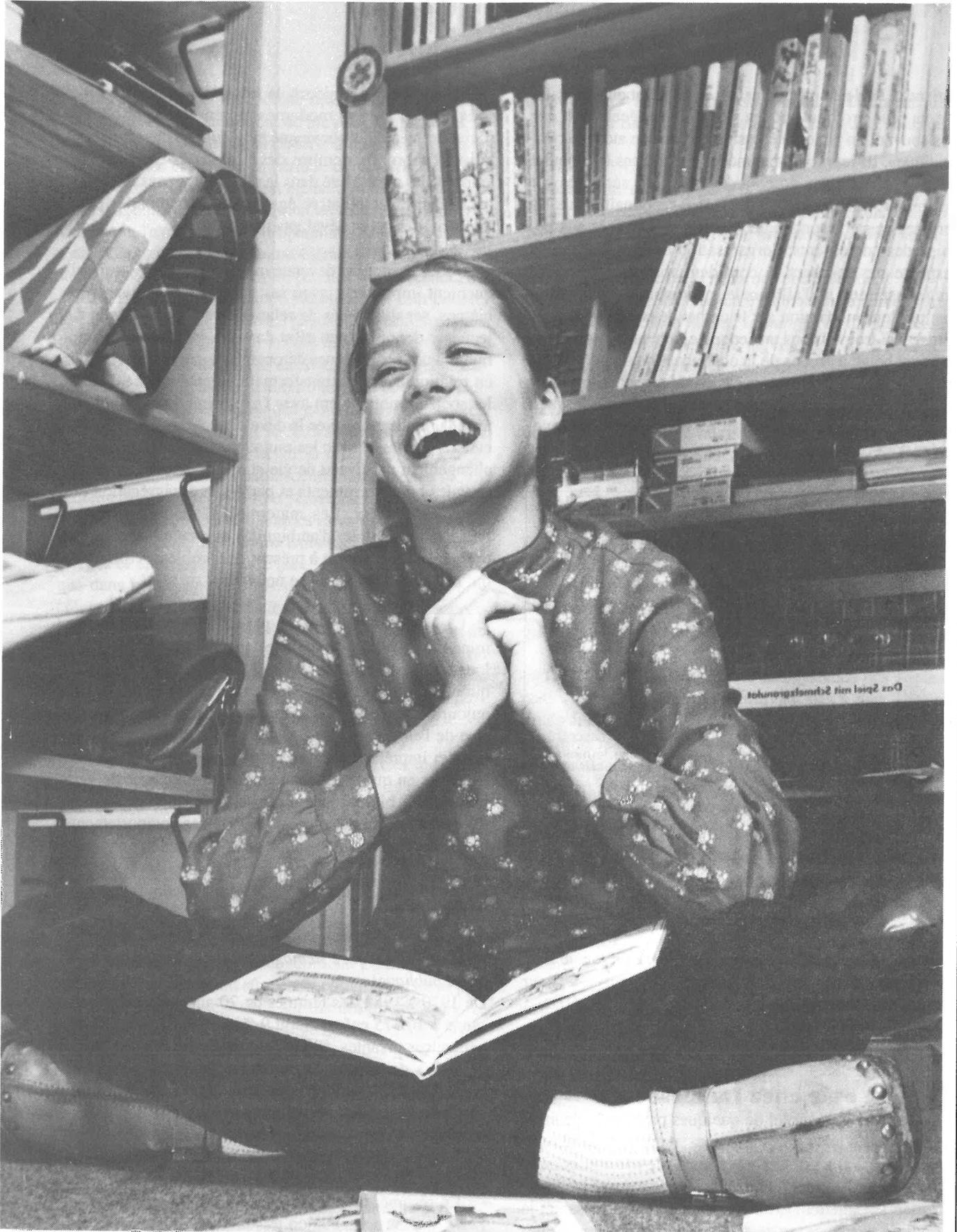
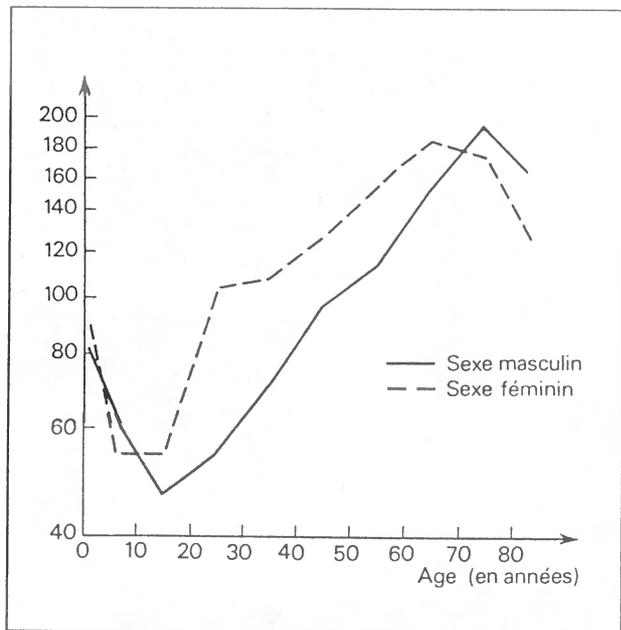


Photo: Christa Petri

patients à l'aide de médicaments, en oubliant qu'une maladie va plus profond que les symptômes décelables, que très souvent un patient nécessite plus qu'une aide pharmaceutique». Ils reprochent au médecin de ne pas les prendre au sérieux et de répondre «à des questions sérieuses par des remarques ironiques» (7). Il faut reconnaître que les services de santé sont en général fort rigides face aux besoins des adolescents; l'organisation de la médecine ne respecte pas toujours la confidentialité à laquelle les jeunes aspirent, ni d'ailleurs leur autonomie (ne serait-ce que par leur inscription sur le carnet de mutuelle des parents). J'ai trouvé, dans une enquête faite auprès du corps médical belge à propos de la contraception, que 23 % des médecins refusent encore occasionnellement de prescrire une contraception à une adolescente qui la demande. Il est savoureux de voir quelles sont les raisons morales invoquées pour ce refus.



Consommation médicale non hospitalière en fonction de l'âge, en France en 1980 (indice 100: moyenne pour l'ensemble de la population) (Ministère de la Santé) (13).

La grossesse chez l'adolescente

Après ce bref survol de quelques problèmes de santé propres aux adolescentes et le constat que la famille reste le premier lieu où se débattent et se règlent bon nombre de problèmes de santé, faute souvent de trouver les interlocuteurs souhaités parmi les professionnels de santé, je voudrais m'intéresser de plus près à la grossesse chez l'adolescente.

Phénomène de toujours, la maternité de l'adolescente présente des aspects modernes qui en font un problème social nouveau. La nouveauté est double. Elle est quantitative d'abord: le nombre des grossesses chez les très jeunes filles reste élevé dans la plupart des pays industrialisés. Elle est qualitative également dans tous les pays, industrialisés ou en développement.

L'adolescence est devenue une «classe d'âge», numériquement importante, avec ses besoins propres, ses problèmes, ses difficultés de relation avec les plus âgés. La jeunesse donne lieu en effet dans les sociétés contemporaines à des phénomènes déroutants, apparemment inédits, en relation avec les transformations profondes affectant les sociétés, notamment avec l'explosion démographique, avec l'urbanisation, avec le développement des communications de masse, avec les mutations industrielles, avec le changement du niveau de vie et, d'une manière générale, avec les bouleversements et parfois la désagrégation des systèmes sociaux. Les maternités d'adolescentes sont l'illustration parfaite d'ambiguïtés qui, même si elles ont toujours existé, posent à présent des problèmes différents qui imposent une approche nouvelle.

L'adolescence commence plus tôt qu'avant, elle se termine plus tard. La dépendance sociale des jeunes se prolonge. Le passage de l'enfance à l'adolescence s'élargit. Ce qui était autrefois un gué traversable sans difficulté voit aujourd'hui ses bords s'écarter à tel point que, depuis la rive de l'enfance, celle de l'âge adulte semble bien lointaine et imprécise. S'étonnera-t-on alors de voir des adolescentes en quête de leur identité d'adulte user de leurs possibilités biologiques d'adulte alors que socialement elles sont encore des enfants? Face à ces comportements, la société se rebiffe au nom de valeurs anciennes mais sans élaborer les stratégies qui permettraient à ces très jeunes femmes de trouver les réponses à leurs besoins.

Quelques données statistiques sont à cet égard éclairantes: (*Statistiques démographiques, Ministère de la Santé publique*)

De 1970 à 1985, les femmes de 20 ans ont donné naissance à 10.375 enfants (soit 9 %). En 1983, sur 117.142 naissances vivantes, 5933 (7 %) étaient le fait de femmes de moins de 20 ans. Si on compte 5933 naissances vivantes (8), 2620 IVG (9) et environ 2000 fausses couches et grossesses mort-nées, on peut en conclure que plus ou moins dix mille filles de moins de 20 ans sont confrontées chaque année à une grossesse en Belgique.

En résumé, on peut dire qu'on a vu au cours des années 70 une augmentation très importante mais que cette augmentation semble actuellement en régression.

Les causes de ce phénomène sont multiples. D'abord, la puberté et la fécondité sont de plus en plus précoces. De 1860 à 1980, l'âge de la puberté a baissé de 16 ans et demi à 12 ans et demi et la période de non fécondité qui suit les premières règles s'est également raccourcie. A la fécondité plus précoce correspond un recul de l'âge où, socialement, l'exercice des rôles parentaux devient possible; c'est là le grand paradoxe du problème de la grossesse, de la maternité et de la parentalité pendant l'adolescence, qui illustre si bien le paradoxe de l'adolescence tout entière: être biologiquement, et parfois psychologiquement, apte à tenir des rôles sociaux non encore autorisés, ou non rendus possibles par la société dans son ensemble (10). Ensuite, les comportements sexuels marquent une avance de trois ans par rapport à ceux des générations précédentes. En Belgique en 1985, 30 à 56 % des filles de 16 à 19 ans ont des rapports sexuels, et 15 % des filles de 12 à 15 ans. Ceci dit, parmi les adolescentes enceintes la moitié seulement ont eu des relations sexuelles fréquentes, 15 % un seul rapport, et 35 % quelques rares rapports sexuels. Personnellement, j'ai connu trois cas de jeunes filles vierges et enceintes. D'autre part, il faut remarquer aussi que dans beaucoup de grossesses d'adolescentes, le procréateur est un homme adulte. Un adulte pleinement responsable et informé des risques qu'il fait courir à celle qu'il utilise pour son plaisir en échange d'une tendresse on ne peut plus hypothétique. Ainsi une étude française a montré que 28 % des grossesses d'adolescentes où le procréateur est connu sont le fait d'une union incestueuse.

Pour ce qui est des viols, leur fréquence exacte est difficile à apprécier, mais une autre étude montre que sur 62 adolescentes de 12 à 16 ans interrogées sur leurs relations sexuelles, 11 (soit 18 %) ont déclaré n'avoir pas été consentantes; ce pourcentage est nettement supérieur à celui observé chez les filles plus âgées parce que celles-ci ont des relations sexuelles plus fréquentes.

En ce qui concerne la contraception, mon expérience personnelle et la littérature concordent: l'utilisation efficace d'une contraception sûre est encore relativement peu fréquente. Neuf adolescentes sur dix ont eu des rapports sexuels avant la première demande de contraceptif; 60 % des adolescentes ayant des rapports sexuels n'ont pas de moyen anti-conceptionnel.

Ce constat de carence peut être rattaché à différents facteurs que voici:

- 1. L'ignorance de la biologie de la reproduction et la probabilité de grossesse. 20 à 40 % seulement des adolescentes sexuellement actives ont des notions correctes de la physiologie du cycle et, par exemple, des périodes de fécondité maximale. En

moyenne les adolescentes surestiment l'efficacité des moyens peu fiables et sous-estiment ceux qui le sont réellement.

- 2. L'imprévoyance.

L'adolescente ne pense pas à la grossesse ou espère qu'elle ne la concerne pas. Pourtant il faut savoir qu'un seul rapport fait encourir un risque de grossesse une fois sur dix environ.

- 3. L'ambivalence ou le refus de contraception.

La contraception est considérée comme une technique artificielle contraire à la nature, faisant partie du monde des adultes auquel l'adolescente ne veut pas appartenir. Ce refus peut être dû à la crainte des effets secondaires (obésité, cancer), ou pour se refuser à soi-même les relations sexuelles, ou ne pas les reconnaître consciemment. Il peut être aussi le résultat de mises en garde abusives de médecins normatifs ou de notices décourageantes accompagnant les pilules.

Enfin, l'obligation de passer par le médecin, le problème des horaires des centres, de leur structure (crainte du «dossier»), l'accueil, l'attente, la crainte de l'examen gynécologique, la difficulté du remboursement de la consultation ou des examens spéciaux, le prix des pilules, sont des réalités qu'on ne peut ignorer.

On voit donc que parler de la résistance des adolescentes à la contraception n'équivaut pas à dire qu'elles sont seules responsables puisqu'il existe autour d'elles un réseau de résistances (de leur entourage, parents, médecins, partenaire, médias ou pouvoirs publics) qui favorisent et organisent leur propre résistance.

Les grossesses issues d'un projet conscient ou inconscient de la part de l'adolescente représentent, selon les études, un tiers à deux tiers des grossesses d'adolescentes. Le désir de grossesse ou d'enfant n'est jamais unifactoriel. Il peut être lié à différentes composantes: se prouver sa fertilité, désir de prouver au partenaire son amour et le sérieux de la relation, besoin d'émancipation par rapport au milieu familial et besoin de se faire reconnaître par la société (effectivement la grossesse confère très vite un statut), besoin d'affirmer le couple par rapport à l'entourage, et, souvent chez les jeunes filles à la recherche de tendresse, d'amour, de relations privilégiées, l'espoir que l'enfant comblera cette attente.

Mais que se passe-t-il dans l'esprit d'une gamine qui se découvre enceinte? Et le découvre-t-elle seule? Connaît-elle assez son corps et le fonctionnement de ses organes de reproduction pour interpréter les modifications qu'elle a observées? A-t-elle même bien compris qu'elle avait eu des relations sexuelles et qu'elle avait pu concevoir un en-

fant? Quelle conscience a-t-elle de l'enfant qu'elle porte en elle et qui va naître dans quelques mois? de l'enfant que peut-être elle aura à élever?

Comment imagine-t-elle son avenir, sa scolarité, sa vie familiale future? Y pense-t-elle?

A qui va-t-elle se confier? Gardera-t-elle le plus longtemps possible ce pesant secret? Choisira-t-elle de nier sa grossesse, de l'ignorer à travers maintes circonstances de la vie quotidienne, ou au contraire de l'exposer avec assurance et peut-être avec insolence?

Bien d'autres questions pourraient ainsi être posées. Et pour toutes, il y a un point commun: il n'existe pas de réponse unique. Diverses sont les circonstances ayant amené la fécondation, diverses les personnalités respectives des adolescentes concernées, divers enfin les modes réactionnels observés.

Une étude de G. Mallory note que 90 % des jeunes filles examinées avaient conscience d'être enceintes dès la onzième semaine, mais avaient reporté leur décision, soit par ambivalence, soit par négation de la grossesse, soit par crainte de la réaction parentale. Dans un quart des cas, la responsabilité du délai résultait de l'inefficacité du personnel de santé, et dans 11 % du fait du médecin. (11).

L'interruption volontaire de grossesse

Dans l'enquête des Femmes Prévoyantes Socialistes de 1984, 6,1 % des filles de 13 à 15 ans déclarent avoir eu recours à l'IVG. Cela représente 4.434 IVG pour cette tranche d'âge. Remarque: de 12 à 19 ans, on a une IVG pour cinq naissances.

A.M. Trekker dans son livre «Les mères célibataires» (12) a bien saisi en quelques mots l'attitude de la société face à la grossesse de l'adolescente:

«*Tout se passe en fait comme si la société tenait les propos suivants:*

- *L'amour? bravo!*

- *La liberté sexuelle des filles? Il faut bien en passer par là puisque c'est la tendance actuelle.*

- *L'enfant? ça, non!»*

Tous les auteurs estiment que la diminution depuis dix ans du nombre d'accouchements chez les adolescentes doit être mise en rapport avec un accès plus facile à l'IVG. Un des problèmes les plus spécifiques de l'IVG chez les adolescentes est celui du retard généralement apporté à sa demande et à sa réalisation. Il en résulte qu'un pourcentage non négligeable des IVG réalisées chez les adolescentes (1/3) se font après la treizième semaine. Si on sait que le risque de complications est quatre fois plus important

après treize semaines, on peut en conclure que le retard qui caractérise le recours à l'IVG dans cette tranche d'âge pose un problème médical non négligeable chez les adolescentes (en Angleterre, l'avortement est la première cause d'hospitalisation chez les femmes de 15 à 19 ans).

Quant aux suites psychologiques de l'avortement, elles dépendent pour beaucoup des modalités de la décision, de la préparation des circonstances dans lesquelles s'est déroulée l'intervention. L'attitude d'aide que peuvent avoir les parents de l'adolescente, le jeune père ou les travailleurs sociaux permettant à l'adolescente de participer à la décision, a d'indéniables effets positifs, outre l'attitude propre qu'elle a en vertu de son âge ou de sa maturité. Par contre sont préjudiciables pour l'avenir, les décisions forcées prenant l'allure d'une punition, la désapprobation exprimée par une mère ou une sœur qui ont eu -et gardé- des enfants illégitimes, le climat dramatique familial dans lequel le choix est fait de recourir à l'interruption de grossesse et les complications médicales éventuelles, même bénignes, de l'avortement.

Sur le plan social, il est par contre aisé d'admettre que le recours à l'avortement soit le moyen de diminuer le handicap lié à une grossesse survenue chez une adolescente. Celles qui interrompent leur grossesse sont plus nombreuses à poursuivre leurs études et, en moyenne, s'insèrent plus facilement dans la vie sociale. Mais est-ce bien parce qu'elles se sont fait avorter? N'est-ce pas aussi parce que celles qui ont mené leur grossesse à terme étaient de familles moins aisées que celles qui ont eu recours à l'avortement? N'étaient-elles pas aussi les moins motivées pour des études, ou encore celles qui, n'ayant aucun projet d'avenir, ont accueilli plus facilement et plus passivement la grossesse, ou n'ont pas eu la maturité nécessaire à la prise de décision d'un avortement? Parmi des adolescentes londoniennes enceintes avant 17 ans, 36 % de celles qui interrompent leur grossesse abandonnent² ou ont abandonné- les études avant 16 ans, contre 86 % de celles qui mènent leur grossesse à terme. L'avortement est-il la cause ou l'effet d'un avenir social plus assuré? Il est vraisemblable qu'il est les deux à la fois.

Dans le cas où l'IVG n'est plus possible ou pas souhaitée, on remarque que les comportements sont statistiquement corrélés à l'appartenance sociale: dans les classes sociales les plus défavorisées, on garde l'enfant avec le statut de mère célibataire; dans les classes moyennes, on régularise la situation par le mariage; dans les classes les plus favorisées on adopte l'une ou l'autre de ces solutions mais aussi une troisième: l'abandon d'enfant, statistiquement la plus fréquente.

Les difficultés des adolescentes qui mènent une grossesse

La poursuite d'une scolarité chez les adolescentes encore scolarisées est un impératif. Pourtant, la grossesse est souvent le motif de cessation de la scolarité. L'interruption peut être le fait de la jeune fille elle-même ou de sa famille. Mais il arrive que l'adolescente soit exclue de l'école, souvent pour des «raisons médicales». Pourtant une grossesse bien surveillée est compatible jusqu'à son terme avec la poursuite de la scolarité. Est-ce la crainte du «mauvais exemple» donné aux condisciples, de la gêne émotionnelle que pourrait entraîner pour eux la présence d'une camarade enceinte? Ou simplement la marque évidente d'un rejet social plus global alors que ce renvoi aggrave ses difficultés, intensifie l'isolement, la coupe de sa culture adolescente, augmente sa culpabilité en lui infligeant ce qui ne peut être ressenti autrement que comme une punition, la contraint à l'inactivité au moment où elle aurait besoin d'occuper son esprit afin d'avoir d'autres sujets de pensée que sa grossesse... la prive enfin d'un support précieux: l'aide et la sympathie, rarement démenties, de ses camarades.

Il ne faut pas mésestimer le choc qu'entraîne le maintien d'une élève célibataire enceinte sur les autres élèves, mais il est souhaitable - tout en évitant de donner à son cas un caractère de provocation ou d'exemplarité - que la jeune femme continue à se sentir intégrée à la collectivité à laquelle elle appartient. Quant au mariage, il est une très mauvaise solution au problème posé par la grossesse, et si les mariages de régularisation tendent à diminuer, proportionnellement aux autres solutions, ils restent encore une pratique fréquente: en 1983 en Belgique, sur les 5933 enfants nés d'adolescentes, 4795 étaient légitimes, soit 80 %.

Ces mariages souvent précipités de deux partenaires très jeunes posent des problèmes spécifiques: c'est parmi les jeunes filles mariées que l'on trouve le plus d'abandon des études et que l'on trouve le plus de récidives rapides de grossesse. Chez les adolescentes mariées, l'espace moyen entre deux naissances est d'un an alors qu'il atteint deux ans et demi entre 20 et 30 ans. 82 % des jeunes femmes que l'on a mariées lorsqu'elles étaient enceintes deviennent mère une deuxième ou une troisième fois avant l'âge de 19 ans. Ceci montre donc la nocivité du mariage d'opportunité de l'adolescente enceinte qui, pour résoudre une difficulté finalement secondaire (celle du célibat), crée à plus longue échéance des problèmes tragiques. Elles ont l'illusion que la respectabilité du mariage leur apportera la sécurité financière alors que c'est l'inverse qui s'observe statistiquement: répétition des maternités chez les adolescentes de milieux sociaux défavorisés, chez celles qui ont

abandonné l'école, chez celles qui se sont mariées, chez celles qui ont eu leur premier enfant très jeune et chez celles dont les grossesses sont le moins suivies médicalement. Ceci nous fait entrevoir le cercle infernal qui attend bon nombre d'entre elles: grossesses rapprochées, impossibilité d'une activité scolaire puis professionnelle satisfaisante, pauvreté matérielle, exclusion sociale, quête affective non satisfaite, nouvelles grossesses, etc...

Enfin il arrive souvent que l'adolescente cache sa grossesse ou la nie par crainte panique d'en parler à ses parents. La révélation de la grossesse est parfois l'occasion d'un violent affrontement entre les parents et l'adolescente. Si la famille réagit par la condamnation de la jeune femme enceinte cette exclusion sera le prélude à l'exclusion sociale et on rejoindra vite le cercle infernal déjà décrit. La famille devrait, si elle le peut, entourer l'adolescente et lui permettre de mener de front la poursuite de ses études et sa maternité.

Sur le plan médical, l'élément essentiel du problème est le suivant: la gravité fréquemment observée des grossesses juvéniles tient moins à la spécificité physiologique ou psychologique de l'adolescente qu'à la mauvaise qualité presque constante de la surveillance prénatale.

Ceci équivaut à dire qu'il n'y a pas à craindre de complications spécifiques dues au jeune âge mais que les complications sont liées à l'environnement et aux difficultés sociales de la jeune future mère, difficultés liées à la négligence et à l'isolement.

Les problèmes les plus fréquemment rencontrés sont les troubles nutritionnels et, entre autres, l'anémie surtout dans les milieux socialement défavorisés. Les complications rénales de la grossesse (pré-éclampsie) sont deux à quatre fois plus fréquentes que chez la femme adulte.

La mortalité maternelle est faible chez les adolescentes mais non négligeable. Aux USA, 6 % des décès de jeunes filles de 18 à 19 ans résultent des complications d'une grossesse ou d'un accouchement.

La prématurité est le problème médical le plus grave et le plus constant des grossesses d'adolescentes. Le taux de prématurité des grossesses d'adolescentes varie de plus ou moins 24 % avant 15 ans à plus ou moins 15 % dans les autres tranches d'âge, alors que chez les femmes adultes le taux moyen est de 8 à 10 %. L'origine de la prématurité est reliée à différentes causes:

- l'insuffisance de couverture des soins nutritionnels entraînés par la croissance simultanée de la mère et de l'enfant à naître;

- la fréquence des complications gravidiques rénales;
- la négligence vis-à-vis de toute précaution d'hygiène de vie, la poursuite d'activités physiques fatigantes, le manque de sommeil, le stress.

La prématurité augmente encore avec la répétition de grossesses rapprochées.

Quant aux conséquences de l'accouchement avant terme, elles peuvent être multiples. L'enfant prématuré nécessitant le plus souvent des soins, la jeune mère se trouve séparée de lui à ces moments cruciaux du premier «face à face», des premières caresses. Si la séparation se prolonge, il est possible que le lien mère-enfant soit quelque peu compromis.

D'autres dangers prennent une allure particulièrement défavorable lorsque la mère est extrêmement jeune. La prématurité est très corrélée, par des liens de causalité ou d'association, avec des troubles du développement de l'enfant, en particulier avec la survenue d'une insuffisance mentale ou de déficits sensoriels. Le risque de handicaps est donc d'autant plus grand que le taux de prématurité est élevé. On imagine mal une jeune mère adolescente obligée d'élever un enfant handicapé, alors que les charges d'une maternité normale sont déjà écrasantes pour elle. On sait pourtant que les anciens prématurés, enfants de mères adolescentes, sont quatre fois plus souvent que les autres atteints d'un déficit mental ou neurologique: (épilepsie, débilité mentale, infirmité motrice cérébrale) ou d'insuffisances sensorielles (surdité, cécité).

Je ne traiterai pas ici de la situation de la jeune mère et de son enfant après la naissance. J'ai voulu seulement situer le problème de la grossesse de l'adolescente, pro-

blème qui illustre bien le paradoxe de l'adolescence tout entière: à la fécondabilité plus précoce correspond dans nos sociétés un recul de l'âge où l'exercice des rôles parentaux devient possible. La maternité de l'adolescente se complique essentiellement du fait de facteurs sociaux défavorables, et ces complications entraînent à leur tour des difficultés sociales et économiques (manque de qualification professionnelle, isolement, échec conjugal, pauvreté) créant souvent un cercle vicieux d'inadaptation autour de la jeune mère et de son ou de ses enfants.

Françoise Kruyen

1) Deschamps (J.P.), Valantin (G.), Drosne (P.) et Senault (R.). *Ce que l'adolescent pense de sa santé. 10ème Conférence internationale d'Education pour la santé. Londres, 1979, pp. 50-65.*

2) D. Piette et G. Roger, *Ecole de Santé Publique, U.L.B., Les comportements de Santé des jeunes de 11 à 16 ans et l'Education pour la Santé, octobre 1987.*

3) 4) 5) *Op. cit. en (1)*

6) Deschamps (J.P.). *Les adolescents et le système de distribution des soins. L'exemple de l'hôpital et de la médecine de ville. Colloque INSERM Conceptions, mesures et actions en santé publique. Paris, 1981. INSERM éd., T.I, 185-198.*

7) Ciba. *L'image du médecin vue par les adolescents. Bâle, 1980, éd. Ciba-Geigy.*

8) *Op. cit. (2)*

9) G.A.C.E.H.P.A., 1981.

10) J.P. Deschamps, *Grossesse et maternité chez l'adolescente, Paris 1976, Le Centurion éd. (épuisé).*

11) G. Mallory, *Factors responsible for delay in obtaining interruption of pregnancy, Obstetrics and Gynecology, 1973, 42, 556.*

12) Bruxelles, Edition «Vie Ouvrière», 1972.

78 WIL - new

Les adolescentes ...et le sport

Lydie Willem est Docteur en Education Physique et chargée de cours à l'Institut d'Education Physique de l'U.C.L.

Elle nous dit que le «retard» de la pratique sportive des filles ne peut être attribué au seul biologique. Les facteurs sociaux et culturels pèsent très lourd: sur l'apprentissage moteur des filles surtout dans leur jeune âge.

Photo: Agence Zafar



La réflexion sur les modalités de la pratique sportive des adolescentes nous pousse à dépasser les aspects purement biologiques et physiques. Dans son livre «*Démocratisation du sport, mythe ou réalité?*» (1) Le Pogam dit: «*Ne plus saisir la pratique des objets dans leur seule valeur d'usage peut aider à saisir leur signification sociale, car elle est inséparable de l'idéologie de la consommation*». Transposant les logiques de l'objet de Baudrillard (1969) (2) aux pratiques sportives féminines, nous pouvons y discerner:

- une logique fonctionnelle de la valeur d'usage: en tant qu'activité physique, le sport s'oriente vers les performances, où les capacités motrices telles que la coordination, la force, l'endurance priment. La constitution physiologique de la femme sera déterminante dans ce contexte
- une logique économique selon laquelle le sport est considéré comme moyen de consommation accessible aux femmes nanties
- une logique symbolique: celle du don, où l'engagement, la motivation et d'autres déterminants psychologiques interviennent
- une logique de la valeur, du statut dans laquelle le sport est un signe de différence. La question de l'acceptabilité sociale de certaines pratiques sportives y est posée.

Les adolescentes sont mises en contact avec le sport grâce à différents milieux: leur famille, l'école, les clubs sportifs para-scolaires et fédéraux. Nous allons nous pencher principalement sur l'école et les clubs et tenter d'analyser ces milieux en fonction des caractéristiques et des attentes des adolescentes.

1. Les adolescentes

A. Le point de vue physique

La fille atteint la puberté au moins deux ans avant le garçon; celle-ci constitue un bond de croissance durant laquelle elle grandit aussi vite et parfois plus que son homologue masculin. La croissance ralentit au moment où apparaissent les premières règles. Cet effet est également produit chez le garçon par l'augmentation des niveaux d'hormones sexuelles (androgènes), mais se produit plus tard. Une des conséquences en est que l'homme jouit d'un avantage de quelques années pour son développement, ce qui contribue à lui donner un développement corporel relativement plus grand. Les changements corporels de la puberté ont des implications spécifiques dans la majorité des sports. Les œstrogènes provoquent une augmentation de tissus graisseux, entraînant une relation défavorable pour la performance physique entre le poids corporel et la force (la masse maigre: muscles et os). La faible augmentation musculaire de la fille n'est pas causée par l'effet inhibitoire des œstrogènes, mais par les faibles niveaux

d'androgènes, spécifiquement de testostérone. Si les performances physiques des garçons et des filles sont sensiblement similaires aux âges de dix à douze ans, le garçon, passé cet âge devient nettement plus fort, plus endurant et plus compétent dans la majorité des tests moteurs.

Mais on remarque, dans les expériences, plus de différences de performances entre les filles d'un même groupe d'âge que chez les garçons. La quantité et la qualité des expériences de mouvements des filles dès la petite enfance seront déterminantes. Le style d'éducation des parents influencera la motricité des filles: disposent-elles de jouets qui stimulent le mouvement; de quel ordre est le contrôle des parents sur la motricité (s'attend-on à ce qu'elles aient des jeux calmes?). Selon Snyder et Spreitzer (1976) (3), la pratique sportive des filles est fortement dépendante des encouragements des parents, et ces auteurs remarquent que les filles sportives ont été plus encouragées pendant leur enfance que les non-sportives. Selon Louveau (1981) (4), la famille est l'instance première et décisive pour la transmission des goûts, entre autres sportifs, et donc des modèles de rapport au corps: «*L'orientation des enfants vers certaines pratiques apparaît à la fois comme intégration et déjà comme conséquence d'une éducation corporelle plus globale mais plus profonde: «Elle nous dit, d'autre part, que la transmission des modèles et types de pratique ne veut pas dire qu'il y a reproduction systématique de la pratique des parents mais que les goûts seront limités à un ensemble de disciplines proches les unes des autres par leur logique interne, leurs modalités de pratique. Une étude sur la pratique des jeunes en Wallonie (Piel, 1983) (5) corrobore ces opinions et souligne l'importance de l'exemple de la mère:*

- Influence des membres de la famille sur la pratique sportive: taux de pratique:	
une mère sportive.....	96,2%
la mère fut sportive	95,4%
un père sportif.....	90,0%
le père fut sportif.....	84,5%

S'il est un fait certain, c'est que l'image du sport envahit la vie quotidienne, de par l'importance que lui donnent la publicité et la mode vestimentaire, que d'autre part la classe moyenne est devenue plus consciente de l'importance du mouvement pour la santé, plusieurs études (6) démontrent que la condition physique des jeunes est désastreuse. Ce phénomène accentue le retard des filles. En effet, si celles-ci avaient la possibilité de développer leurs habiletés physiques autant, et plus tôt que les garçons, du fait de leur maturité plus précoce, un grand nombre d'entre elles seraient plus fortes, plus habiles et plus rapides qu'eux. Ceci se vérifie par la courbe ascendante des performances des athlètes de haute compétition

et démontre que ces conditions favorables d'expériences de mouvement dès la petite enfance ont une influence déterminante sur les capacités physiques.

B. Le point de vue psycho-social

D'après les théories de la psychologie cognitive, et celles basées sur le développement, l'identification sexuelle n'est pas un fait stable mais change d'après le développement cognitif et social de l'enfant. Selon Ullian (1976) (7), entre quatorze et dix-huit ans, la conception des rôles est le résultat de l'image que l'adolescent a de lui-même dans les relations interpersonnelles. Apparemment, le rôle sexuel féminin fournit dans l'enfance plus d'attributs personnels, de qualités et de comportements, que le rôle sexuel masculin. Mais, en fait, si la fille semble au départ avoir plus de possibilités, c'est parce que la culture ne définit pas le rôle féminin de manière aussi rigide: pour ce que la société attend d'elle, elle n'a pas besoin de qualités telles que la compétitivité, l'indépendance, qui exigent un entraînement, une préparation aussi attentive de toute l'enfance (Klafs et Lyon, 1973) (8). Ainsi Novak (1982) (9) qui a étudié le football féminin, pense que les adolescentes en quête d'une personnalité souscrivent plus facilement à une image stéréotypée de la féminité qui les sécurise puisqu'elle est gratifiée par le monde des adultes et conforme aux attentes de l'autre sexe.

Ceci nous amène à considérer la notion d'image du corps qui ne constitue pas une perception unitaire mais un mécanisme complexe dépendant de l'environnement, de l'affectivité du sujet et est le processus d'intégration de toutes les expériences corporelles vécues. Ces expériences comprennent notamment le regard de l'autre sur son propre corps. Si le corps est plus valorisé chez la femme, il est aussi particulièrement dépendant du regard d'autrui. L'adolescence est une période particulièrement propice à un conflit entre la perception de soi et l'opinion que les autres ont de soi: le corps en métamorphose n'est pas une référence stable. C'est également une période de contestation de la société, ce qui peut expliquer la difficulté à se définir et notamment les troubles de l'image du corps. Cela peut concerner également l'adulte, la femme enceinte dont l'image de soi ne correspond pas forcément aux attentes et aux représentations culturelles. Ainsi elle est prise entre deux rôles contradictoires: elle accomplit un rôle valorisé en tant que mère, mais elle ne répond pas aux normes de l'esthétique.

Plusieurs études (Lasky, 1974; Kessler, 1979, Young et Reeve, 1980; Lerner, Karabenick et Stuart, 1973; Hillary, 1982), démontrent que les femmes cherchent, con-

sciemment ou pas, à adhérer d'une façon ou d'une autre aux standards corporels existants.

La différenciation du rapport au corps selon le sexe est modulée par la classe sociale. Bourdieu (1979) (10) remarque que les propriétés corporelles sont différentes en fonction de chaque classe sociale. Cela concerne aussi bien l'apparence que la manière de traiter le corps, de le soigner, de le nourrir et de l'entretenir, que les usages du corps dans le travail et les loisirs. Ainsi l'attention et l'intérêt que les individus portent à leur corps, croît en mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie sociale et culturelle. D'autre part, la certitude de sa propre valeur et en particulier de la valeur de son propre corps est très étroitement liée à la position sociale. Ainsi, la part de femmes qui s'estiment au-dessous de la moyenne pour la beauté ou qui pensent paraître plus que leur âge décroît fortement quand on s'élève dans la hiérarchie sociale. Mais les femmes de la petite bourgeoisie, qui pratiquent souvent des métiers de représentation (coiffeuse, vendeuse, esthéticienne, employée), mais ne disposent que de petits moyens, sont presque aussi mécontentes de leur corps que les femmes des classes inférieures. La soumission au modèle traditionnel est d'autant plus forte que la femme se situe dans le bas de la hiérarchie sociale et que le capital culturel est plus faible.

C. Des différences comportementales biologiquement fondées

Ici nous survolons brièvement certains comportements traditionnellement valorisés dans la pratique sportive, qui sembleraient témoigner en faveur de l'inadéquation du sport à la «nature féminine»:

- l'agressivité est liée à l'origine au taux d'hormones masculines, mais renforcé, affaibli ou orienté en fonction des expériences propres et peut être exprimée au moyen d'autres comportements que celui de l'hostilité: par la dominance et la compétitivité.

Une étude sur les capacités pour la réalisation de performances de Spence et Helmreich (1978) (11) différencie:

- les capacités spécifiques: le désir de surmonter des obstacles difficiles
- la capacité de travail
- la compétitivité: le désir de battre d'autres personnes
- l'indifférence envers les réactions négatives d'autres personnes

Les auteurs démontrent que les individus les plus performants possèdent de grandes capacités spécifiques et une grande capacité de travail, alors que les moins performants s'appuient sur une capacité de travail et une compétitivité importantes.

Ces données supposent que différentes stratégies d'atteinte de performances sont possibles. Dans le sport, le type, la qualité et la fréquence de l'entraînement, ainsi que l'âge d'initiation et le talent seront responsables de résultats favorables:

- la capacité visuelle et spatiale: la supériorité des hommes dans les tâches spatio-visuelles ressort pratiquement dans toutes les études sur le sujet. Cette supériorité devient évidente à partir de l'adolescence. Vurpillot (1968) et Levia (12) ont remarqué que les femmes semblent regarder leur environnement sous un angle plus grand, ce qui favorise la discrimination détaillée et la mémoire visuelle. Les hommes, par contre, fixeraient leurs yeux sur certains points de leur environnement, ce qui facilite la compréhension et la prédiction des relations d'objets dans l'espace. Mc Guinness et Donnel (1976) (13) avancent que les hommes paraissent plus sensibles aux degrés d'intensité visuelle. Selon eux, cette préférence pour des stimulations visuelles influencerait la capacité d'association. Ces points sembleraient confirmer les difficultés d'apprentissage des filles dans les jeux de ballon de toutes sortes. Ceci ne tient à nouveau pas compte de l'importance des expériences de mouvements de toutes sortes dès le plus jeune âge, ainsi que la période la plus favorable à tout apprentissage moteur spécifique (entre huit et dix ans). Ainsi la capacité verbale moindre des hommes est comblée, du moins dans les classes sociales privilégiées, par la nécessité du rôle à tenir dans la société.

2. Le sport à l'école

A. L'éducation physique

L'école, obligatoire pour tous, permet de donner des chances de développement à tous les enfants et adolescents, quel que soit leur milieu social. Dans notre société sédentaire et surpeuplée, l'éducation physique a une grande responsabilité, et ses objectifs formatifs sont ambitieux:

- le développement des capacités physiques: rendre les élèves plus forts, plus souples, plus endurants, plus résistants. Ceci est un objectif purement hygiénique, qui prépare la personne à résister aux agressions de la société actuelle, qui stimule et fatigue fortement le système nerveux et offre peu de compensations de mouvements et d'alternance d'effort nécessaires pour résister à cette saturation
- l'apprentissage moteur: le développement du schéma corporel par l'acquisition de différentes techniques motrices
- la préparation à une pratique sportive pour toute la vie grâce à laquelle le mouvement redevient un besoin vital.

Pour réaliser ces objectifs, l'éducation physique de l'enseignement secondaire s'appuie sur les activités culturelles institutionnalisées ou non (institutionnalisées: natation, athlétisme, gymnastique, basket-ball, volley-ball: des activités organisées en clubs et fédérations, s'appuyant sur des règlements pour pouvoir faire de la compétition - non institutionnalisées: les jeux divers, différents systèmes de développement corporel).

L'éducation physique est obligatoire, selon les orientations de l'enseignement secondaire, à raison de deux ou trois heures par semaine. A cela peuvent s'ajouter quelques heures d'activités complémentaires optionnelles.

La réalité: - à cause des lacunes de l'éducation physique dans l'enseignement fondamental (particulièrement donnée par les instituteurs, débordés et pas suffisamment formés en la matière: donc rarement donnée. Une étude faite par M. Scheuer, directeur général de l'enseignement primaire fait apparaître que 25% des enfants belges traversent le cycle fondamental sans connaître la moindre séance d'éducation physique) qui est souvent insuffisamment intense et varié, les élèves du secondaire, principalement les filles, ont raté la période favorable à l'apprentissage moteur. S'il est vrai que plus tôt on apprend, moins on perd, on s'aperçoit que les filles qui ont eu très peu d'opportunités de mouvements n'apprennent plus grand'chose et présentent un quota d'oubli élevé. Leur motivation s'en ressent - les inégalités sont renforcées. Les enfants issus des classes sociales inférieures manquent d'opportunités de mouvements enrichissants (peu d'espace à domicile; peu ou pas d'espaces de jeux étendus; obligation pour les filles d'immigrés de se conformer aux normes religieuses très strictes concernant l'usage et la représentation corporelle). Dans l'enseignement professionnel, cette situation est flagrante.

La mixité est-elle une solution? Jusqu'à présent, la mixité qui est théoriquement générale dans toutes les écoles, ne se pratique pas pour les cours d'éducation physique. Dans la situation actuelle, elle ne serait certainement pas favorable, de par la différence de période de croissance entre garçons et filles ainsi que par le manque de bagage antérieur des filles. Pour que la mixité soit acceptable, les différences de départ devraient pas être trop grandes, pour ne pas être démotivantes.

B. Le sport para-scolaire

Il touche la partie la plus douée de la population scolaire. Il propose une grande gamme d'activités dans lesquelles des compétitions interclasses, interécoles, interrégionales, interrégionaux, sont organisées: le volley-ball, le

basket-ball, le handball, le tennis de table, le cross, la natation, la course d'orientation, le ski de fond, la voile, la gymnastique. A côté de ceux-ci, des clubs de danse, de judo, d'expression corporelle, de gymnastique rythmique, de tennis sont créés par plusieurs écoles.

Il est difficile de situer la proportion garçons/filles dans ces activités, car la différenciation n'est pas comptabilisée. Le nombre d'équipes participant aux tournois donne certaines indications: 22,6% de filles pour la participation globale des écoles de l'Etat, allant jusqu'à 44% dans certaines provinces pour l'enseignement catholique.

Les tournois les plus fréquentés par les filles sont: le volley, le cross et la natation, et ceci dans les deux réseaux.

3. Les clubs sportifs

Le nombre d'affiliés dans les clubs sportifs pour toute la Belgique est 16,6% de la population globale. Il y a en Belgique deux cent mille femmes de plus que d'hommes. Ceci nous amène à situer à 7,7% le nombre de femmes affiliées contre 25,8% d'hommes. Ces chiffres sont pratiquement les mêmes aux Pays-Bas par exemple. Le peu de personnes affiliées dans un club est explicable par le fait que ceux-ci sont essentiellement orientés vers la compétition (sur base de laquelle ils sont d'ailleurs subsidiés). L'élitisme y est pratiqué, et la détection ainsi que l'accompagnement de talents priment. Il est assez remarquable que même dans des disciplines pratiquées différemment par les garçons et les filles, comme la gymnastique par exemple, l'encadrement masculin est important. Les sports les plus pratiqués sont: la gymnastique (60%, le tennis (41,7%), les sports récréatifs (40%: marche, promenade, camping, naturisme...), la natation (42%), le ski (48%°.

Les clubs sportifs s'adressent à des jeunes doués. Cependant, l'arrêt de la pratique est fort dans l'adolescence:

- 37,4% entre 12 et 16 ans
- 33,8% entre 17 et 20 ans

Le travail scolaire peut-être, mais surtout le désir d'effectuer soi-même des choix sociaux (rencontrer des amis, pratiquer d'autres activités), ainsi que la préparation de la vie professionnelle, sont autant de raisons pour quitter le club.

Angela Bandini, championne du monde de plongée en apnée, à 107 mètres de profondeur (3 octobre 1989).

Photo: Agence Sénépart

4. La haute compétition

Les adolescentes qui font de la haute compétition sont des êtres particuliers, avec des qualités physiques et psychologiques hors du commun. Particulièrement dans les sports où elles triomphent, la gymnastique et la natation, les adolescentes ont fait des débuts précoces (à partir de six ans environ). Ceci implique que leur choix sportif s'est fait avec l'engagement complet des parents. Sans l'accompagnement intensif des parents, une carrière de



sportive de haut niveau n'est possible. Les horaires familiaux doivent être aménagés en fonction de la petite sportive, ainsi que très souvent ses études. L'accompagnement technique, psychologique, médical se fait pratiquement toujours bénévolement. De ce fait, l'adolescente ne porte pas uniquement sa dose de problèmes, mais trop souvent également une part de ceux de son environnement. Comme nous l'avions remarqué plus haut, les sportives de haut niveau sont surtout accompagnées par des hommes. Les femmes ayant un métier, une famille, peuvent rarement se permettre d'y ajouter une troisième occupation à plein temps, surtout si celle-ci est bénévole.

5. Conclusion

Le monde sportif est un monde masculin, dans lequel les femmes peuvent fonctionner à condition de s'intégrer dans le contexte. Qu'elles ont réussi à le faire avec succès, est largement prouvé par les résultats de plus en plus spectaculaires obtenus par des athlètes de haute compétition. A quel prix cela se fait, est une question prégnante. N'oublions pas que les grandes victoires sportives symbolisent la supériorité d'un système socio-politique. L'émancipation de la femme étant le baromètre de la démocratie du système socio-politique, elle doit également servir au prestige de la nation. Le sport de haute compétition tel qu'il est pratiqué par des adolescentes chez nous, est-il un moyen d'épanouissement ou correspond-il à une manipulation.

L'éducation physique et sportive peut contribuer à l'autonomie de la jeune fille, à condition de lui donner les moyens d'être vraiment effective. Pour cela les pouvoirs organisateurs doivent démontrer la volonté politique de vouloir agir en profondeur, en tenant compte des particularités des garçons et des filles afin de pouvoir profiter pleinement des phases de développement favorables. Encourager dès le plus jeune âge des habitudes de mouvements variés et motivants équivaut à diminuer le gouffre de la santé publique. (14).

D'autre part, la relation signification qui existe entre le retard dans les études et le quotient moteur démontre à quel point les filles sont doublement défavorisées.

Lydie Willem

1) Le Pogam Y., *Démocratisation du sport, mythe ou réalité?* éd. Delarge, Paris, 1979, p. 33.

2) Baudrillard J., *La genèse idéologique des besoins*, *Cahiers inter. de sociologie*, vol. XLVII, pp. 45 à 68.

3) Snyder E.E., Spreitzer e., *Correlates of sport participation among adolescent girls*, *research Quarterly*, 1976, vol. XXXVII, 4, pp. 804-808.

4) Louveau C., *Le rôle de la famille dans la genèse des goûts sportifs*, *Revue gym. volontaire*, 1981, 18, pp. 20-22.

5) Piel J, Beuvers G., Hunebelle G., Van Fraechem R., *rationalisation des politiques sportives*, Min. Communauté Française, ADEPS, 1983.

6) *Laboratoire d'explorations fonctionnelles, Clinique pédiatrique*, dir. prof Geubelle Univ. Liège, 1985, après étude européenne: les jeunes belges sont défavorisés par rapport à ceux des pays où l'éducation physique et le sport sont pratiqués quasi quotidiennement sous direction compétente.

Ecole de santé publique, U.C.L., dir. Dr. Noël, 1987: 55% des jeunes en âge scolaire souffrent d'une déficience physique.

7) Ullian D.Z., *The development of conceptions of masculinity and femininity*, in: Lloyd B, Archer J. (eds): *exploring sex differences*; 1976, pp. 24.

8) Klafs C.E., Lyon M.J., *The female athlete, Conditioning, competition and culture*, Mosly comp., 1973, p. 69.

9) Novak J., *Football féminin*, *Revue éducation physique et sport*, 1982, 175, pp. 22-26.

10) Bourdieu P., *La distinction, critique sociale du jugement*, Ed. Minit, 1979, pp. 210-238.

11) Reis H.T., Jelsma B., *Sport Psychology, an analysis of athlete behaviour*, 1977, pp. 178-188.

12) Guinness D. Mc., *Sex differences in the organisation of perception and cognition*, in: Lloyd B., Archer J., *Exploring sex differences*, 1976, p. 143.

13) Guinness D. Mc, *op. cit.*, p. 143.

14) *En extrapolant pour la Belgique des chiffres publiés en 1985 par le Dr Shephard aux Etats-Unis, le Dr. Vanden Bossche (chef du service médical ho; du BLOSO) évalue à 54 milliards la somme que gaspille annuellement la population belge, faute d'activité physique modérée régulière.*

3Ac HEC - 2005

Les adolescentes

Variable sexe, je t'aime un peu, pas beaucoup

L'étude de Roselyne Bouillin-Dartevelle «La génération éclatée, loisirs et communication des adolescents» illustre bien ce qu'il convient d'appeler le «malaise» persistant du monde sociologique belge à l'égard de la variable sexe. Chargée par l'Institut de sociologie de l'ULB d'une enquête sur l'utilisation du temps libre chez les adolescents belges, cette chercheuse s'appuie sur d'innombrables études tant belges qu'étrangères qu'elle prolonge et complète par deux cents «entretiens individuels approfondis». C'était en 1983-84, mais ce léger décalage de temps ne déforce, nous semble-t-il, ni l'intérêt de cette recherche, ni l'actualité de nos propos.

Madame Bouillin-Dartevelle, avec une moisson de données, nous dessine bien des contours de cette adolescence même si elle n'a pu en saisir ce qu'elle appelle joliment le «flou irréductible». Mais comment cerner par autant de traits précis une période toute de mouvances? Pourquoi le chercheur, la chercheuse seraient-ils moins tirés à hue et à dia dans leurs analyses que les «objets» de leur recherche? Et s'ils et elles se veulent volontaristes, ne tombent-ils pas souvent dans les pièges de théories voulant à tout prix définir les adolescents comme une classe, voire un peuple? Il y en a eu de ces études visant à baliser le terrain de l'adolescence par le présupposé bien grisailleux de l'uniformisation des conduites culturelles par souci de dégager des structures! Personne n'y a gagné, semble-t-il.

Ce n'est pas un des moindres mérites de Mme Bouillin-Dartevelle, d'avoir préféré à cette méthode contestable une démarche plus souple qui s'appuie sur une évidence qu'elle définit ainsi: «la pratique d'activités, comme la perception et l'utilisation du temps libre, doivent être circonscrites à la fois comme le produit d'une situation so-

ciale et le résultat d'une expérience personnelle où se jouent des processus de déstructuration et de restructuration, de modèles, d'images et de normes». Et on peut compter à son crédit d'avoir su bien mener ce projet-là: dans son livre, le monde des adolescents et de leurs loisirs est animé de tendances, de mouvements, d'orientations parfois contradictoires soumis à ces oscillations qui sont les siennes entre deux pôles, celui du refus d'un monde adulte jugé «mal entendant» et celui du désir de s'y intégrer. Et ce tableau kaléidoscopique, à bien des égards juste, est le produit d'une utilisation réfléchie de trois grandes variables: celle de l'appartenance de classe, de sexe et d'âge et celles-ci font ressortir l'existence de groupes antagonistes.

Dans les pratiques culturelles, selon la classe: quand on est enfant d'agriculteurs, on regarde la TV et on lit en prolongeant dans ses loisirs l'apport de l'école, on joue au ballon et on nage parce qu'on a toujours quelque part un bassin sous la main. Quand on est fils de professions libérales, on affiche quelque dédain pour la culture scolaire et le type d'activités qu'elle légitime comme la lecture - ce qui n'empêche pas d'être cultivé - et on s'adonne à des sports plus nobles, tennis, squash, spéléologie.

Selon l'âge: la voracité insatiable de TV des gamins et des gamines de quinze ans, s'apaise avec les ans parce que «la préoccupation grandissante au point de devenir obsédant à mesure que l'adolescent avance en âge, se cristallise précisément autour de la quête d'une emprise sur l'environnement social qui l'attend au sortir de l'école et de mise à l'épreuve, de l'efficacité des valeurs qui lui ont été transmises depuis son enfance. Il se sent dès lors plus enclin à s'orienter vers des pratiques sociales».

Selon le sexe: Madame Bouillin-Dartevelle de souligner dans son dernier chapitre ce qu'elle n'a jamais manqué de relever tout au long de son étude, il faut le dire: «nous avons relevé une canalisation précoce des conduites de l'orientation des intérêts selon qu'il s'agit de garçons ou de filles. Ces dernières en effet se caractérisent par une tendance à privilégier les activités casanières alors que les garçons sont plus tournés vers les activités extérieures». Et pourquoi? «Presque à leur insu, beaucoup d'adolescentes se voient restreindre leur champ d'activité, non pas tant sous l'effet d'interdictions formelles que par une incitation moindre à sortir du domicile familial etc...».

Petit dialogue

Alors pourquoi parler de malaise? Pourquoi ce titre? N'est-il pas l'annonce d'un mauvais procès d'intention, instruit par une féministe que la variable sexe obsède? N'êtes vous pas inspirée par la mauvaise fois puisque, d'une part vous reconnaissez à Madame Bouillin-Dartevelle le mérite d'une prise en charge, et sérieuse, de cette variable, et que par ailleurs vous insinuez qu'elle l'a maltraitée?

Non, «mal traitée», et je vais essayer de vous le montrer.

Madame Bouillin-Dartevelle, dans son premier chapitre sur l'adolescence, passe en revue les thèses largement connues à propos d'une culture juvénile, les ambiguïtés et les limites de ce concept, et elle met en évidence que l'hétérogénéité des critères retenus par les innombrables chercheurs ne permet pas de dégager une définition d'une supposée culture commune aux adolescents ni n'autorise à subdiviser celle-ci en une hiérarchie: culture, loisirs actifs (sports, pratique de la musique, culture), sous-culture, loisirs passifs (consommation de télévision, rêveries, rencontres avec les copains).

Et c'est avec pertinence qu'elle relève que «la rêverie et la non activité sur le plan du regroupement adolescent occupent une place importante et significative».

En somme, tous les essais de classification ne résistent pas à l'épreuve des réalités. Celles-ci semblent bousculer les grilles de références, d'idées, que les chercheurs se sont construites. Préalablement.

Mais pourquoi au fil des pages et des commentaires quand il s'agit de la variable sexe, est-on amené à se dire que Madame Bouillin-Dartevelle n'échappe pas à ce piège qu'elle dénonce? Que, dans ses analyses, court un système, le vieux système des valeurs: genre masculin, novateur, inventif, genre féminin, soumis, conformiste et

sage? Un mouvement dichotomique d'horlogerie qui a pour pivot une conception rigide du concept d'autonomie. Cette raideur tient à la proposition générale: l'autonomie prend sa source essentielle et pratiquement exclusive dans les activités extérieures, dans le brassage social. La dépendance par contre s'acquiert dans le cocon familial.

Or, Madame Bouillin-Dartevelle dit à plusieurs reprises combien les adolescentes de moins de seize ans «luttent année après année» pour obtenir ce qui est déjà acquis souvent par les garçons de douze ans. Dedans, dehors, dedans filles, dehors garçons, cette ligne de démarcation traverse toutes les classes, tous les milieux, mais cette ligne n'est jamais interpellée, investiguée, ne serait-ce que par ces simples questions: pourquoi les filles rencontrent-elles tant de résistances à franchir le pas de la porte?

Ce combat réitéré n'est-il pas la marque d'un dynamisme, d'une recherche d'autonomie? Et ne peut-on pas suggérer qu'une autonomie qui se forge dans cet affrontement est peut-être aussi forte et plus riche que celle qu'on vous offre sur un plateau? Et par là, n'est-ce pas toute l'idée de l'autonomie qui est à reconsidérer la fixation de son concept.

Faute de traiter ces points cruciaux, Mme Bouillin-Dartevelle est ramenée à ces explications traditionnelles dont le caractère tautologique saute aux yeux: les filles sont plus casanières que les garçons parce qu'on les tient plus à la maison. Puisqu'on les tient plus que les garçons à la maison, elles sont plus casanières, donc plus conformes, moins indépendantes, moins éclectiques dans leurs goûts.

Procès d'intention? Vérifions à l'aide de deux exemples. Celui de la lecture de la presse d'abord, dont on sait qu'elle est peu lue par les adolescents, surtout dans les milieux défavorisés où l'on n'a pas l'habitude du journal quotidien. Et pour ceux qui la lisent, l'approche est très sélective: rubriques des bandes dessinées et des faits divers ont la priorité. Et en introduisant la variable sexe, Mme Bouillin-Dartevelle observe: «les taux de lecture régulière comme ceux de lecture au moins occasionnelle indiquent que toutes les rubriques, à l'exception des informations culturelles et des romans-feuilletons, sont davantage lues par les garçons, marquant par là même une tendance des filles à restreindre leur ouverture au monde et à reproduire, à leur insu le plus souvent, les attributions dévolues aux rôles masculins et féminins».

N'est-il pas évident que notre chercheuse, dans un même souffle, passe de constats qui sont ce qu'ils sont à



Photo: Agence Zafar.

des jugements de valeur dépréciatifs à l'égard des filles, et que sa grille de références préalables la dispense d'interroger les faits? Pourquoi les filles s'intéressent-elles aux rubriques culturelles? Quelles sont leurs motivations? Pourquoi par contre les garçons traitent-ils les activités culturelles avec une certaine disinvolture? Et cette dissymétrie l'autorise-t-elle à conclure à une curiosité plus étriquée des filles que celles des garçons? Parce que ceux-ci lisent, eux, plus volontiers les informations politiques et sportives? Mais ce journal n'est-il pas avant tout le reflet d'un monde masculin, des pouvoirs masculins à longueur de pages, magnifiés, exaltés? Et si les adolescentes ne se sentaient pas à l'aise dans ces façons d'être? Est-ce une supposition si saugrenue quand on sait par bien des enquêtes que les filles adolescentes se préoccupent vivement des problèmes d'environnement, de la faim, de la paix donc du politique. N'est-ce pas plutôt la politique politicienne qui pour elles, n'a guère d'attraits? Et en glissant ces questions toutes simples, les faits n'amorcent-ils pas d'eux-mêmes des éclairages différents qui, par des enquêtes, pourraient peut-être conduire à des observations

bien neuves sur les comportements différenciés des adolescents?

Toujours dans le même cadre de la presse écrite, poursuivons notre analyse avec la presse commerciale, celle des idoles et de seslecteurs asservis? Notre chercheuse précise: «En fait, il conviendrait de parler plutôt de lectrices. La plupart des garçons que nous avons interrogés ont le plus souvent manifesté une attitude mitigée, un peu méprisante, face à cette presse qui reprend certains éléments des magazines féminins, tels que les recettes, les conseils de beauté, l'exposé de problèmes sentimentaux».

Faut-il beaucoup se forcer pour sentir du mépris dans le ton, comme une manière de la chercheuse de s'identifier au groupe des garçons et à leurs normes puisqu'il s'agit de lecteurs asservis? Et que méprisent-ils, et elle et eux? La cuisine, (les recettes), les conseils de beauté et les problèmes sentimentaux. C'est tout le tissu de la vie relationnelle et du quotidien en somme qui est l'objet de «leur attitude un peu méprisante». Est-ce là une preuve

d'ouverture au monde ou n'est-ce pas là le signe d'une certaine pauvreté de leur genre par rapport à celui des filles? Et les témoignages, me semble-t-il, viennent renforcer cette impression. Jean Luc (fils d'ouvrier): «Moi je lis les revues de football. Quand il y a des posters de grandes vedettes de la chanson, je les garde pour coller dans ma chambre. Mais les Claude François, les Patrick Juvet, c'est bon pour les filles. Un garçon qui achète ça, ça fait drôle. Pourtant, on y trouve des choses intéressantes, des conseils parfois et le texte des chansons à la mode».

Christine, (fille d'ouvrier): «Je lis Podium et OK car on parle beaucoup des problèmes, de la vie de maintenant, avec les parents. Je sais, c'est superficiel, mais on voit au moins qu'il n'y a pas que nous qui avons des problèmes. Ce genre de revues, en tout cas, ça aide à voir plus clairement même si ça n'explique pas tout».

Un autre exemple: l'écoute de la radio

Les filles l'écoutent plus que les garçons. Bien. «Comme nous le verrons plus loin, les parents concèdent moins de liberté pour les sorties. Dès lors la part laissée aux activités casanières a tendance à se développer. Certaines activités qui leur échoient plus fréquemment qu'aux garçons (aide ménagère, couture, garde d'enfants) peuvent s'allier facilement à l'écoute de la radio... Il semble que les filles soient moins sélectives que les garçons surtout branchés sur le rock et la variété, et manifestent des préférences moins tranchées qui les incitent à mettre la radio en fond sonore alors que ceux-ci concentrent davantage leur attention sur certaines émissions».

On peut proposer plusieurs grilles de lecture de ce texte:

- 1) La radio est un pis-aller de communication pour les soeurs, plus contraintes que les frères qui éventuellement forment un orchestre amateur pop avec leurs copains, tous masculins à l'exception de rares chanteuses.
- 2) Mais la contrainte dans le dedans impose la contrainte d'un partage inégal des tâches: si les frères pratiquent la musique pop à l'extérieur ou l'écoutent simplement, ils font ces choix parce que leurs soeurs gardent les petits à la maison.
- 3) La soeur dans le climat bruyant de la marmaille, n'a d'autre issue que de s'octroyer le menu plaisir de la radio en fond. Pas de choix, une petite permission.
- 4) Quand les frères reviennent de leurs expéditions musicales, ils introduisent à la maison un savoir et parfois même un savoir-faire étranger au monde de leurs soeurs. Et à n'en pas douter, ils leurs assènent en surplus des discours méprisants à propos des groupes pop, rock auxquels «elle ne connaît rien». Décidément avec ce bruit de fond,

elles ne sont guère sélectives. Pour enrichir notre grille de lectures, laissons encore la parole à Mme Bouillin-Darteville en citant le paragraphe suivant celui que nous venons d'examiner. «La fréquence d'écoute est évidemment facilitée par l'extension de l'équipement individuel. L'enquête des Jeunesses Musicales révèle à cet égard que les groupes les mieux pourvus - et c'est le cas pour les garçons, les aînés, les fils de cadres moyens et supérieurs - ne sont pas ceux qui écoutent le plus, mais ceux qui écoutent de façon sélective».

5) Et ce goût sélectif se trouve renforcé par la sophistication de l'appareillage. Et cette sophistication imposante conduit à plus de sélection. Voilà pour le frère son petit transistor alors que la soeur en est toujours à la radio unifamiliale et ses bruits de fond.

Mais pourquoi donc les frères, les aînés, les fils, disposent-ils bien davantage du haut cri technologique, du hi-fi comme on disait il y a dix ans?

On ne se pose pas cette question qui devrait pourtant mériter bien des soins. Si on se tient aux informations contenues dans l'étude, on peut suggérer une hypothèse s'appuyant sur ce texte-ci. Je l'extrait du chapitre I intitulé «l'adolescence», qui traite des limitations du temps de loisir chez les adolescents en trois sous-chapitres: le travail scolaire à domicile, l'aide domestique, les travaux extra-scolaires rémunérés.

Pour notre propos, seuls les deux derniers nous intéressent.

L'aide domestique

«L'aide domestique, et pas seulement dans les familles défavorisées, n'est pas une notion vide de sens. Elle ne touche pourtant réellement que les filles».

«L'enquête menée en collaboration avec la Fédération des Jeunesses Musicales indique l'écart entre garçons et filles en ce qui concerne la garde des enfants. Près d'un quart des adolescentes doivent s'occuper d'enfants tous les jours ou presque, alors que ce n'est le cas que pour un adolescent sur dix». Et quand on apprend, juste un peu plus loin, qu'au cours des enquêtes les adolescentes omettent de mentionner cette participation domestique, on peut penser que les chiffres ne sont guère forcés.

Les travaux extra-scolaires

Les travaux extra-scolaires rémunérés comme troisième type de limitation du temps libre. «Plus d'un adolescent sur dix se livre à un travail rémunéré au moins

chaque semaine, et plus de quatre sur dix au moins de temps en temps. Le travail rémunéré concerne de plus en plus de jeunes à mesure que l'on monte dans les classes d'âge mais est plus fréquent parmi les garçons. La moitié d'entre eux s'y astreint au moins de temps en temps alors que ce n'est le cas que pour un tiers des filles». Mais continuons: «la répartition assez homogène dans les divers groupes sociaux indique que l'exécution des travaux extrascolaires n'est pas toujours liée à des nécessités pécuniaires impérieuses. Elle répond souvent à des désirs de plus grande indépendance et d'élargissement de dépenses non couvertes par les parents».

Et c'est ainsi que se dessine la grille 6. Pendant que les soeurs s'adonnent aux joies du travail domestique non rémunéré, les frères, eux, se livrent à de multiples petits boulots, qui leur procurent de bons petits pécules qu'ils investiront dans l'achat de vidéos personnelles, de chaînes miniaturisées etc... qui faciliteront leur écoute sélective.

Je pourrais encore multiplier les exemples (sorties en groupe, fréquentation des lieux publics, etc...) de cette dialectique de faits que seule, semble-t-il, une perspective féministe éclaire. En guise de conclusion je m'en tiendrai à quelques considérations générales.

Dans le champ des loisirs

Etre en situation d'autonomie c'est être en situation de choix, dans un éventail de choix d'où se dégagent des préférences, ici dans l'utilisation du temps de loisir. Et ces préférences modèlent, façonnent les goûts, la variété des goûts et puis dans les goûts, on fait éventuellement un tri et le goût qu'on élit se fait passion. Et la passion stimule et entretient le désir d'une compétence et on l'acquiert etc... Que le long processus de l'apprentissage qui suppose d'innombrables choix soit davantage offert au monde des garçons qu'à celui des filles, qui pourrait en douter. Qui ne connaît un adolescent, tel passionné d'ornithologie, tel batteur dans un groupe pop, tel autre metteur en scène d'une troupe de théâtre, tel autre épris de sanscrit, ou de photos d'animaux, ou de botanique ou de mécanique ou de moto, ou de camion et que sais-je? Autant de variétés dans les points d'arrivée de ce si fructueux parcours.

L'éventail des loisirs chez les filles en regard paraît beaucoup moins diversifié et d'un certain classicisme, lecture, pratique d'un instrument qui convient à la maison,

danse, théâtre, dessin, scoutisme, beaux résultats scolaires, ballades en ville, visites chez le visagiste.

Mais peut-on persister dans l'insistance: à présent rabâchée du poids des stéréotypes culturels véhiculés par les familles et l'école (camions d'une part, dinette d'autre part à la St-Nicolas) pour expliquer la palette moins colorée des loisirs des filles que celle des garçons? Et dans cette obstination de la sociologie de l'éducation à se servir de cette réponse archiconnue, ne peut-on soupçonner comme une manière de se débarrasser de problématiques encombrantes, celle de repérer les difficultés qui jalonnent le parcours du genre féminin dans l'acquisition de cette autonomie? Ensemble de problématiques que traverse une ligne de force qui pourrait s'exprimer ainsi: le dedans et le dehors et toutes les possibilités de l'un et de l'autre et de l'un à l'autre, sont surtout à la portée des garçons, et tôt. Le dedans et le dehors pour les filles est d'emblée un nœud de conflits, conflits qui sont gérés plus ou moins bien ou mal, en fonction d'innombrables facteurs donnés. Et la gestion de ces conflits est bien une des problématiques essentielles spécifique aux filles. Le refus d'en affronter toutes les implications dans les recherches contribue à maintenir dans la tête de tout le monde, y compris dans la tête des adolescentes, que puisque c'est ainsi, c'est ainsi. La tautologie sociologique qui se fait fatum ne contribue guère à donner à réfléchir. Aussi, pour en revenir au titre, il apparaît que la prise en une certaine considération de la variable sexe, non seulement ne suffit pas mais que cette seule prise en charge alimente ce que les anglosaxons appellent la prédiction auto-réalisatrice. En termes simples elle se résume ainsi: dites que des groupes sont ainsi (les noirs, les femmes, les pauvres, les délinquants, etc...), non seulement vous les figez dans cet ainsi mais vous induisez chez eux le fameux «c'est normal» qui en fera des groupes «ainsi», en plus, vous découragez et vous sapez les belles et bonnes énergies de tous ceux et de toutes celles qui ne veulent plus et ne veulent pas être «ainsi».

Françoise Hecq

1) «La génération éclatée. Loisirs et communication des adolescents» Roselyne Bouillin-Dartevelle, Editions de l'Université de Bruxelles, 1984.

Les adolescentes

...sont-elles des perdantes?

Les deux ouvrages dont il est question ici, «Losing Out» de Sue Lees (1) et «La Mixité dans le secondaire, un faux-semblant» de Nicole Mosconi (2) ont en commun d'éclairer des aspects peu étudiés de l'expérience adolescente. Ils les présentent en outre des similitudes sur le plan méthodologique en ce qu'ils analysent le discours recueilli dans des entretiens libres ou semi-directifs.

Dans la recherche menée par Sue Lees, les enquêtrices ont pris contact avec des enseignant(e)s d'écoles secondaires. Ceux-ci ont suggéré aux filles de constituer de petits groupes d'amies pour participer aux entretiens avec les enquêtrices. Par la suite, les filles furent invitées à s'exprimer, seules ou avec une amie si elles le désiraient, sur cinq aspects de leur vie: école, amitié, garçons, sexualité et attentes de la vie. Ce qui intéresse Sue Lees dans les réponses, c'est moins leur contenu manifeste que les termes utilisés par les filles pour décrire leur vie car l'objectif de l'auteure est de montrer comment l'expérience individuelle est construite socialement et en particulier dans le langage.

Dans les entretiens à propos de la sexualité, les filles accordent au concept de réputation une très grande place. Alors que la réputation d'un garçon n'est pas déterminée de manière prédominante par son statut sexuel ou ses conquêtes, celle d'une fille est définie en termes sexuels et cette réputation détermine sa position par rapport aux garçons et aux autres filles. La démonstration de Sue Lees repose sur l'analyse des termes en usage chez les jeunes pour désigner les filles et en particulier les insultes dont la plus courante est «slag» (salope). Bien que ce mot ait en anglais une connotation sexuelle («slag» renvoie à une fille qui couche avec n'importe qui), le mot est utilisé par les jeunes sans rapport avec le comportement sexuel réel. Toute fille peut être qualifiée de «slag». Il semble que le mot renvoie non à une fille en particulier mais à une catégorie, celle des filles qui n'ont pas de petit ami, celle des

filles disponibles et qui ne sont pas des «drags» (emmerdeuses). La catégorie «slag» est construite à partir de l'aspect extérieur d'une fille: son maquillage, le fait qu'elle porte des jupes courtes, son comportement etc... La seule manière d'échapper à la réputation de «slag» ou de «drag» est d'avoir un petit ami stable et ceci est vrai quel que soit le milieu social comme si le fait d'être une fille surdéterminait les facteurs sociaux d'appartenance à une classe.

Sue Lees souligne l'illogisme de l'insulte: c'est la jeune fille sans petit ami qui est susceptible d'être appelée «slag» plutôt que celle qui est sexuellement active car elle a un petit ami. Elle conclut que le terme fonctionne comme une forme de contrôle des filles par les garçons, terme péjoratif auquel les filles n'échappent qu'en adoptant les formes «acceptables» de sexualité et de comportement social. A ce propos, il est intéressant de noter que ce que Sue Lees enregistre en Angleterre est confirmé par une étude canadienne sur ce qui s'appelle la «mall culture», c'est à dire la culture des teenagers qui fréquentent les shopping centres, les fast food. Dans ce milieu de jeunes, le droit de vivre sa sexualité n'est reconnu aux filles qu'à la condition d'être engagées dans une relation amoureuse stable, sinon elles sont traitées du mot également à connotation sexuelle de «slut» (salope) (3).

La question se pose de savoir ce qui marque la différence entre une «slag» et une fille qui a un petit ami. Quel critère permet d'établir à coup sûr cette opposition? Sue Lees répond: c'est l'amour. Des entretiens il ressort

que, pour les filles, l'amour est la seule raison légitime de coucher avec un garçon. Il est difficile de distinguer dans leurs paroles ce qui dans le fait d'être amoureuse est désir sexuel de ce qui est décrit comme amour. Par contre il est clair que pour les adolescentes, l'amour permet ce que Sue Lees appelle des «sentiments d'excitation sexuelle» tout en offrant une protection par rapport à une mauvaise réputation. L'amour, à la fois déni et expression de la sexualité, est le seul lieu sûr pour l'expression de la sexualité. La non distinction dans le langage entre amour et désir sexuel renvoie à la difficulté qu'ont les filles à séparer leurs sentiments sexuels de leurs décisions au sujet du mariage ou d'une liaison. Les termes «slag» ou «drag» utilisés d'ailleurs par les filles comme par les garçons, divisent les filles en des catégories qui sont acceptées comme naturelles et non perçues comme fondées sur l'opinion masculine.

Interrogées sur le mariage, la quasi totalité des filles de l'enquête estiment qu'elles vont se marier mais laissent entendre qu'elles sont conscientes de la distance entre le mariage comme idéal et le mariage dans la réalité. Pourquoi donc ce consensus sur le mariage? C'est simple, disent les adolescentes, il n'y a pas d'alternative réaliste au mariage, pas d'autre possibilité de vivre la sexualité dans la sécurité. Vivre seule leur apparaît comme effrayant, le mariage s'impose donc mais ce n'est pas un choix libre. Comme l'exprime une fille, «la question n'est pas de choisir de se marier ou non, mais ou bien de se marier ou bien de ne pas arriver à se marier». Elles n'entourent pas pour autant le mariage d'une aura romantique, elles le considèrent comme l'alternative à une vie d'ostracisme car, pour elles, une existence indépendante est un choix irréaliste financièrement et socialement. La seule manière de résister au choix forcé, et c'est une stratégie consciente, consiste à retarder le mariage. Elles disent qu'elles veulent d'abord «prendre du bon temps» et puis seulement se marier.

En conclusion, la recherche de Sue Lees fait apparaître que le langage est inadéquat pour décrire, nommer et définir l'expérience féminine, que ce langage en tant que langage masculin opérant une différenciation des filles en deux catégories empêche les filles de se percevoir autrement et d'organiser leur vie autrement. Le langage enfin est une pratique dans laquelle se nouent les rapports de force et dans cette pratique-là, étant donné la construction de la féminité que ce langage opère, les filles sont dans une position de subordination dont elles ne peuvent être conscientes.

La pratique que Nicole Mosconi étudie, à partir d'entretiens recueillis selon une méthode sociologique et

interprétés à la lumière d'une grille psychanalytique, est la mixité. Elle défend la thèse que la mixité doit conjurer la sexualité dont l'irruption à l'école est liée à la présence simultanée d'élèves et d'enseignants des deux sexes. La sexualité est perçue par les enseignant(e)s et dans une moindre mesure par les élèves comme un facteur de trouble et un obstacle à la transmission du savoir. Il en résulte que la mixité doit être déssexualisée ou en d'autres mots que la différence sexuelle doit être neutralisée.

Nicole Mosconi s'appuie sur le discours des enseignants et des élèves pour démontrer sa thèse. Que disent les enseignants de la mixité? Ils sont pour, ils n'aiment pas les classes de filles, et trouvent les classes de garçons trop dures. Ils estiment que dans les classes mixtes, la menace du chahut par les garçons est tempérée par la présence des filles, ce qui fait dire à Nicole Mosconi que «la mixité fonctionne comme une espèce de délégation de la contrainte à un des groupes de sexe de façon à ce qu'il l'exerce sur l'autre à la place de l'enseignant». Nicole Mosconi rejoint ici une chercheuse allemande, Uta Enders-Dragässer, qui défend l'idée que les filles rendent l'enseignement possible dans des classes mixtes car leur attitude coopérative et disciplinée allège la tâche des enseignants confrontés au comportement disruptif des garçons. Qui plus est, elles y fonctionnent comme des modératrices, au prix de la négation partielle de la réalité telle qu'elles la vivent (4).

Comment la relation professeur(e)/élève est-elle perçue? Elle est neutre, asexuée, disent les enseignants, parce qu'elle est ordonnée par le savoir lui-même. Les enseignants, en effet, ne se pensent en tant qu'enseignants, ni ne pensent les élèves comme des être sexués et cela pour deux raisons. D'abord, les enseignants ont à évaluer les prestations des élèves. Comme ils se doivent de juger équitablement en respectant la plus grande égalité, la neutralisation est dès lors un devoir impératif. Nicole Mosconi souligne que: «le caractère asexué du jugement sur l'élève est corrélatif de cette exigence d'égalité et de justice, centrale dans la relation pédagogique.». Ensuite, le type de relation enseignant(e)s/enseigné(e)s qui s'établit dans les classes non mixtes, qu'il s'agisse de la relation de séduction d'une classe d'élèves du sexe opposé ou de la relation de complicité avec une classe d'élèves du même sexe, est impossible dans une classe mixte où la séduction et la complicité ne peuvent marcher qu'avec un des deux groupes. Dès lors, la neutralisation des rapports affectifs est la seule manière de conjurer le danger que les désirs hétérosexuels font courir à la cohésion et à l'unité de la classe mixte sans lesquelles il n'y a pas de relation pédagogique. Cet idéal de cohésion explique que la séparation spatiale des élèves, un phénomène très marqué sur-

tout dans les petites classes, est regrettée par les professeurs car, comme l'écrit Nicole Mosconi: «cette expression symbolique de la différence vient opposer un démenti brutal à leur imaginaire de la classe mixte comme union, mélange harmonieux, sans différence et séparation».

Pour obtenir la cohésion, la question de l'autorité est centrale et le problème pour tous les enseignants est de s'imposer aux garçons: «La relation pédagogique comme relation fondée sur l'autorité de l'enseignant est essentiellement une relation entre l'enseignant et les garçons de la classe. Les filles n'y ont pas de rôle actif et sont souvent mal accueillies quand elles prétendent en jouer un.» Ce sont les rapports aux garçons qui permettent aux professeurs des deux sexes de mettre en scène leur autorité sur ce que Nicole Mosconi appelle un mode d'exhibition phallique.

Quant aux élèves, ils déclarent eux aussi préférer la mixité, plus naturelle, disent-ils, qui prépare mieux à la vie et secrète une ambiance plus agréable. Dans leur discours, la mixité apparaît de manière idéale, c'est pour eux, ainsi l'interprète Nicole Mosconi, «l'espace de liberté, de la rencontre avec l'autre sexe». Selon l'auteure, le plaisir que les élèves trouvent dans les classes mixtes est lié au fait que la rencontre avec l'autre sexe est limitée (il n'y a pas de relations sexuelles complètes à l'école), ce qui leur permet de faire «l'économie de l'angoisse qui surgirait de la violence du désir». Une mixité réussie, disent les élèves, c'est le mélange des garçons et des filles. Nicole Mosconi fait remarquer que ce mélange peut être difficile à réaliser parce que les relations risquent d'être interprétées dans le sens sexuel or la règle tacite à l'école est: pas de sexe. Ensuite, le cours n'est pas le lieu qui favorise les relations entre élèves, il favorise plutôt la relation verticale, individuelle avec le professeur.

La neutralisation sexuelle est donc liée à la fois à la pression du groupe et à la structure pédagogique autoritaire si bien que ce n'est pas à l'école mais en dehors que l'identité sexuée est reconnue et Nicole Mosconi ajoute: «Ainsi le monde lycéen tend à perpétuer une dichotomie entre un monde de l'intellect et de la culture où la coopération entre les sexes n'a pas sa place (au mieux, le seul rapport social possible est un rapport de rivalité et de concurrence) et un monde du loisir, seul lieu où l'existence du sexuel et de l'affectif est reconnue et où la rencontre est possible et recherchée.» La classe mixte reste un univers masculin même si les filles y ont accès

et l'auteure conclut que l'égalisation du droit à l'instruction semble ne s'être faite dans le système de mixité «qu' au prix de la perte de l'identité sexuelle ou plutôt d'une sorte d'assimilation de l'identité féminine à l'identité masculine par la création de cette sorte d'être scolaire «masculin neutre» de l'«élève» et du «professeur?»».

Ces deux ouvrages extrêmement bien argumentés contribuent à enrichir notre compréhension et notre connaissance des conditions dans lesquelles se (re)produisent les rapports sociaux de sexe. Ces analyses sont indispensables, il suffit de penser à l'indigence de la recherche non féministe en ce qui concerne les adolescentes. En même temps, ces analyses sont déprimantes, c'est en tout cas mon sentiment, car elles font apparaître les causes du mal avec une telle violence que nous en sommes tout étourdis. Nous ne pouvons reprocher cela aux auteures de même que nous ne pouvons oublier que si l'inégalité n'a pas disparu, le contexte dans lequel les rapports sociaux de sexe se construisent a changé et que dans les conflits nouveaux, les filles comme les femmes cherchent, inventent, parlent et qu'il est du devoir de la recherche féministe d'enregistrer cela si nous voulons ouvrir un espace où les femmes puissent se penser.

Nadine Plateau

(1) Sue Lees, «*Losing Out*», *Sexuality and Adolescent Girls*, Hutchinson, Londres, 1986.

(2) Nicole Mosconi, «*La mixité dans l'enseignement secondaire, un faux-semblant?*», thèse de doctorat (non publiée), 1987. Nicole Mosconi vient de publier «*La mixité dans l'enseignement: un faux-semblant?*» aux Presses Universitaires de France (1989).

(3) Elaine Batcher, «*Chance and Choice: Self Creation in the Social Life of Adolescent Girls*», in *Atlantis*, vol.4, n°1, automne 1988.

(4) Uta Enders-Dragässer, «*Feminist School Research: Gender and Interaction*», communication au Third Interdisciplinary Congress on Women, Dublin, 1987.

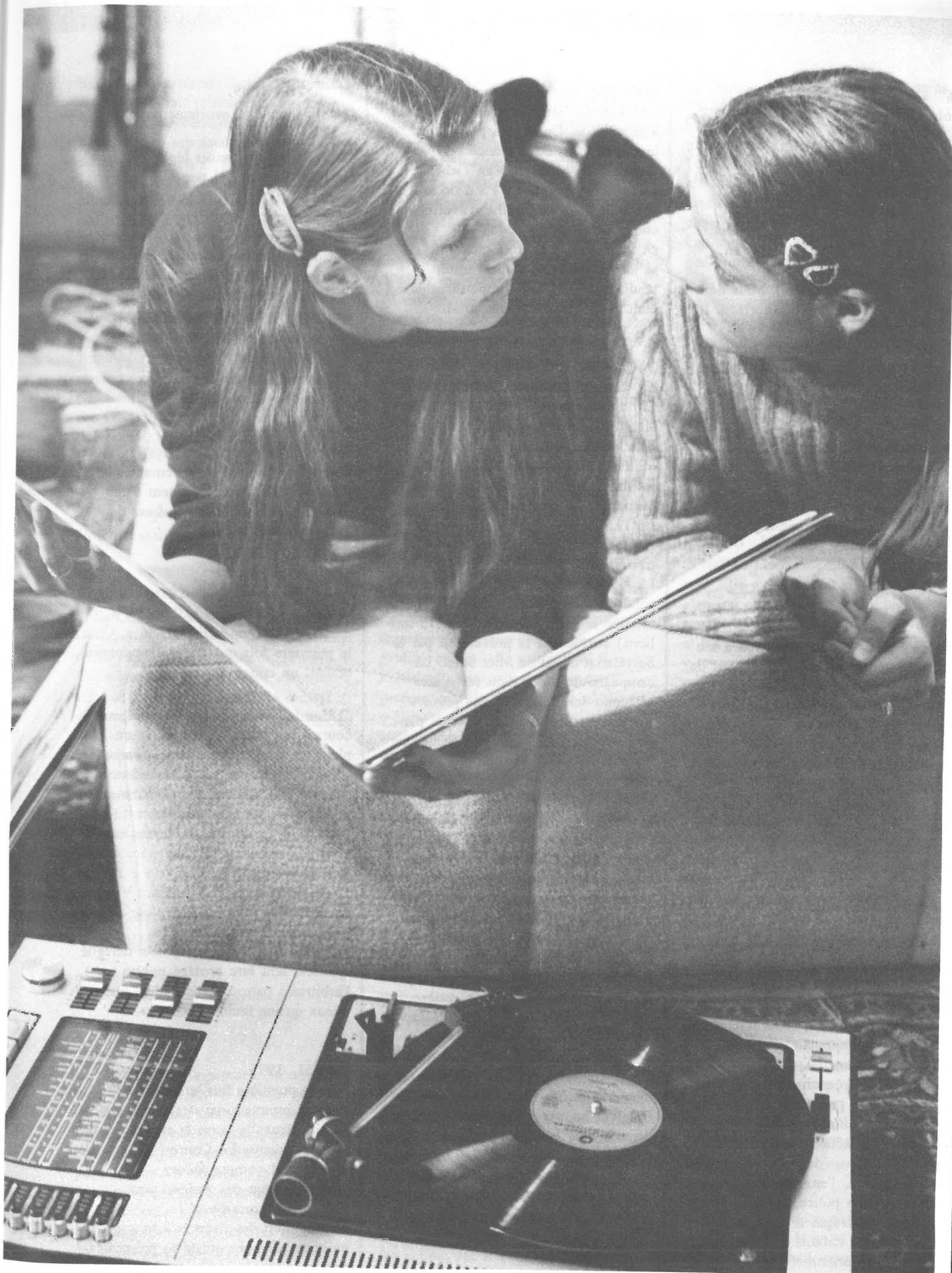


Photo: Christa Petri

16 avril 1989.

Voir «actualité avortement» p. 8

17 avril 1989.

Le pays manque d'ingénieurs tant civils qu'industriels. Les chefs d'entreprises se lamentent. L'un d'eux a même déclaré qu'un ingénieur en chômage est aussi rare qu'un hippopotame dans l'Escaut. Mais déjà une solution se profile à l'horizon. Il suffit de puiser dans la réserve et soudain on découvre que les filles, aussi, feraient des ingénieures tout à fait acceptables.

18 avril 1989.

Un juge hollandais a refusé le droit de visite au donneur de sperme d'un couple de lesbiennes. Il estimait que ces visites ne rencontraient pas l'intérêt de l'enfant. Le père biologique est allé en appel.

19 avril 1989.

□ En Algérie, depuis l'adoption d'une nouvelle constitution qui maintient un code de la famille particulièrement désavantageux pour les femmes, des dizaines et des dizaines d'associations de femmes se sont créées pour combattre les tendances à l'intégrisme islamique, dixit «Le Soir».

□ La romancière anglaise Daphné Du Maurier s'est éteinte à l'âge de 81 ans. Elle écrivit trente livres dont trois des romans les plus populaires du siècle Rebecca, Ma cousine Rachel et L'Auberge de la Jamaïque.

22 avril 1989.

La secrétaire d'Etat Miet Smet s'est adressée au cours d'une «assemblée extraordinaire» à cinq cents femmes mandataires communales pour les exhorter à mener des politiques favorables à l'émancipation des femmes. Elle a proposé un programme en dix points où on retrouve pêle-mêle des actions positives en faveur des femmes dans l'administration, l'engagement de femmes dans la police, la lutte contre la violence physique et sexuelle exercée sur des enfants et des femmes, une attention particulière aux femmes

âgées pour leur garantir un sentiment de sécurité et leur permettre d'échapper à la solitude. Un ange a passé lorsqu'au cours de la séance académique, Monique Van Tichelen, conseillère communale PS d'Uccle a demandé si la possibilité d'avorter ne contribuerait pas à cette émancipation. Les trois quarts de la salle ont applaudi l'intervention tandis que Miet Smet imperturbable était saisie d'un mutisme total.

24-28 avril 1989.

La «Second European Conference on Child abuse and Neglect» s'est déroulée au palais du Congrès à Bruxelles. Elle était organisée par le centre «Enfants en Détresse» de la VUB qui est dirigé par la pédiatre Catherine Marneffe. Le congrès s'est interrogé sur l'efficacité de thérapies pour protéger les enfants contre les mauvais traitements.

La vice-présidente du congrès, la psychiatre pour enfants Annik Lampo a critiqué les moyens dérisoires (15 millions) attribués à la prévention par le Secrétariat d'Etat de Miet Smet. La campagne de vidéo dans les écoles «Raconte-le» ne trouve pas grâce à ses yeux non plus. «Les enfants pardonnent davantage à leurs parents que les parents ne leur pardonnent. Ce n'est pas en voyant une vidéo qu'ils seront amenés à dénoncer leurs parents». Le producteur de programmes éducatifs de la BRT Paul Bottelberghs a abondé dans son sens: «Les mass-media sont absolument impropres à transmettre des sentiments aussi subtiles. On ne sait rien des effets d'un tel film». Et de rappeler une expérience américaine. «Dans un film sur l'holocauste, monté dans un pur style Dallas, le spectateur devait entièrement s'identifier avec la famille juive persécutée. C'est effectivement ce qui s'est produit mais il est apparu qu'une grosse minorité de 25% s'est tout de même identifiée avec la Gestapo». La Belgique souffre d'un sérieux retard dans la lutte contre la violence exercée sur les enfants. En Wallonie, onze institutions bénéficient ensemble de 40 millions tandis que les institutions flamandes ne reçoivent que 30 millions.

26 avril 1989.

□ voir «actualité avortement» p. 8

□ Le Parlement danois légalise le mariage homosexuel par 71 voix contre 47. Il aura fallu quarante ans pour l'obtenir. On estime à vingt mille le nombre de couples homos. Quelques discriminations subsistent par rapport aux hétérosexuels: les homos ne peuvent pas adopter d'enfants et les lesbiennes ne peuvent pas faire appel à une insémination artificielle.

29 avril 1989.

Dans la commune de Zemst, Agalev a obtenu qu'on ne réunisse plus le Conseil communal trois semaines avant et après l'accouchement d'une conseillère communale (sauf cas de force majeure).

30 avril 1989.

□ La députée SP Magda Demeyer a mis au monde un petit Johannes. C'est la première fois qu'un «un» parlementaire obtient un congé de maternité.

□ Une faible majorité d'hommes, au cours d'une assemblée publique en plein air qui se tenait dans le canton suisse de Appenzell-Ausserrhoden, a accordé le droit de vote aux femmes pour les élections régionales.

1er mai 1989.

Le président de la FGTB André Van den Broucke aime les formules percutantes. S'adressant à des militants, il aurait déclaré: «Un délégué syndical doit être protégé contre l'arbitraire patronal aussi bien sinon mieux qu'une femme enceinte».

2 mai 1989.

Pour la première fois le bureau du Conseil international des femmes s'est réuni à Bruxelles sous la présidence de Lily Boeykens. Le Conseil international compte mener principalement des actions pour favoriser l'accession et la participation des femmes à la vie politique. Il a manifesté sa préoccupation concernant la représentation po-

litique des personnes âgées de plus de 60 ans qui sont principalement des femmes. Dans certaines parties du monde, elles représenteront 20 à 30% de la population en l'an 2.000. Selon Lily Boeykens, la décision politique ne peut pas rester aux mains d'une minorité, à savoir des hommes âgés de 30 à 60 ans.

3 mai 1989.

Les ONG européennes ont élu UNE secrétaire générale, la Néerlandaise Anne-Marie Beulink. Une enquête a mis en évidence l'absence quasi totale des femmes dans les comités directeurs des ONG et l'importance de leur présence à la base, notamment dans les activités bénévoles.

4 mai 1989.

Voir «actualité avortement» p. 8

5 mai 1989.

□ La Chambre des Lords a confirmé un jugement ordonnant la stérilisation d'une handicapée mentale de 36 ans. Cette handicapée avait noué une relation avec un autre malade mental et sa mère et les médecins craignaient qu'elle ne tombe enceinte. N'aurait-on pas pu envisager la vasectomie puisque, jusqu'à nouvel ordre, un enfant se fait à deux et que cette intervention est beaucoup plus bénigne qu'une stérilisation? Ceci dit, sans vouloir prendre position par rapport à l'eugénisme.

□ Voir «actualité avortement» p. 8

6 mai 1989.

Voir «actualité avortement» p. 8

7 mai 1989.

La neutralité de la science, on aime bien s'en gargariser. Il semble qu'elle perde des plumes dès qu'elle aborde les effets de la pilule contraceptive. Toute une série d'études ont été entreprises pour établir s'il existait une connexion entre la sulfureuse pilule et le cancer du sein. Selon le très britannique «The Lancet» les femmes de moins de 36 ans qui ont pris la

pilule pendant plus de quatre ans ont 40% de chances de plus d'avoir un cancer du sein.

Une étude bostonnienne avait établi que toutes les consommatrices de la pilule risquaient deux fois plus un cancer du sein que les autres femmes. Mais le chercheur principal a reconnu ne pas être sûr de ses données. La plus importante recherche entreprise depuis 1968 et qui est encore en train n'a découvert aucune hausse générale du risque de cancer avec peut-être une exception pour un petit groupe de femmes de 30 à 34 ans qui auraient commencé très tôt à utiliser la pilule. Enfin une autre recherche américaine ne constate aucune hausse du risque du cancer du sein sauf chez les femmes indisposées avant l'âge de 13 ans ou celles qui n'ont pas eu d'enfants.

8 mai 1989.

□ La théologienne amstellodamoise Freda Droës a critiqué la fameuse «Déclaration de Cologne» qui ne va pas assez loin dans sa dénonciation et demeure une affaire d'hommes exclusivement. «Si aujourd'hui il existe tellement peu de femmes professeuses de théologie ce n'est pas tellement attribuable au pape ou aux évêques mais bien aux collègues masculins qui se cramponnent solidement aux structures et aux conceptions patriarcales».

□ Voir «actualité avortement» p. 8

9 mai 1989

Voir «actualité avortement» p. 8

10 mai 1989

□ Neelie Smit-Kroes, ministre libérale des communications et des voies navigables, ne se présentera plus au Parlement néerlandais lors des élections anticipées du 6 septembre 1989. Cette femme de 47 ans avait cependant derrière elle (et devant elle) une carrière politique impressionnante. Le gouvernement démocrate-chrétien CDA-libéral VVD est tombé parce que, dans le plan sur l'environnement proposé, on prévoyait l'abaissement des prix des transports publics et l'augmentation des accises sur le carburant. Le VVD

s'y opposa, provoquant la chute de la coalition, tandis que Neelie Smit-Kroes également VVD soutenait le plan gouvernemental.

Pourtant Neelie Smit-Kroes était plutôt connue comme très favorable aux droits des automobilistes privés. Elle éleva la vitesse permise de 110 à 120 km/heure et fit construire maints ponts et routes pour favoriser le transport privé. La lecture du rapport sur l'environnement «S'occuper de demain» lui a ouvert les yeux. On ne pouvait plus se permettre d'appliquer la politique de l'autruche. Ses déclarations ont été perçues comme une provocation par son parti et elle en a tiré les conséquences. Cette économiste retourne au privé.

□ Voir «actualité avortement» p. 8

11 mai 1989.

□ Hélène Passtoors atterrit à Zaventem. Elle a finalement signé le document où elle s'engage à ne plus utiliser la violence contre l'Afrique du Sud et les pays voisins et aussi à ne plus y retourner. Elle considère ce document comme absurde et dénué de toute valeur juridique, morale ou politique. Elle reste fidèle à ses idéaux et continuera la lutte.

Le comité de soutien par la voix de Magda Aelvoet, sénatrice Agalev a reproché au gouvernement belge de s'être engagé à ne pas lui accorder de passeport pour le Sud de l'Afrique, car en limitant la liberté de mouvement d'un de ses ressortissants, il viole les principes de notre Etat de droit.

□ Le GRAEL tient un colloque au Parlement européen sur le thème «Take the toys from the boys». Les élections européennes sont proches et teintent les discussions. Bien peu de Belges dans ce colloque ouvert à toutes.

12 mai 1989.

Voir «actualité avortement» p. 8

13 mai 1989.

Le porte-parole britannique du Département de la santé a invité «les mères à continuer à nourrir leur bébé

au sein bien que la teneur en dioxine du lait maternel dépasse de cent fois la norme établie». «La concentration est encore largement en-dessous du niveau de sécurité» a-t-il déclaré. Il y a quelque chose de pourri au royaume d'Angleterre.

14 mai 1989.

Dans les secteurs du bâtiment et du métal, on commence à craindre qu'il n'y ait bientôt une pénurie de main-d'œuvre masculine. Que faire mes frères? Le ministre Jean-Luc Dehaene, se couvrant d'un manteau féministe, lance un appel angoissé: «les femmes doivent se mettre à chercher du travail dans ces secteurs traditionnellement réservés aux hommes». Ohé, parents, il n'y a pas d'avenir dans la coiffure. Ohé, écoles, orientez les filles vers ces secteurs. Ohé, dirigeants d'entreprises, il est temps de réaliser qu'il faut engager des femmes.

15 mai 1989.

La parlementaire anti-apartheid sud-africaine Helen Suzman, âgée de 71 ans, a annoncé qu'elle se retirait de la politique. Elle a siégé 36 ans au Parlement et fut de 1961 à 1974 «le seul parlementaire blanc» qui défendait les droits de la majorité noire.

16 mai 1989.

Voir «actualité avortement» p. 8

17 mai 1989.

Le Vatican mène campagne contre la pornographie et la violence sadique qui déprécie la sexualité, pervertissent les relations humaines, asservissent les individus et détruisent le mariage et la vie de famille. Elles favorisent les fantasmes et les comportements malsains, compromettent le développement moral de la personne. Il ne s'est pas aperçu que le phénomène est sexué et pour cause: les Jésuites ont mené un sondage en Italie qui montrerait que 80% de la population adulte en est atteinte. Plutôt surprenant comme résultat sauf si les jésuites ne considèrent comme adultes que les hommes.

18 mai 1989.

La lieutenant Réjane Ghysens est la première femme officier de la Régie du Transport Maritime en Belgique.

19 mai 1989.

Voir «actualité avortement» p. 8

20 mai 1989.

Un tribunal chypriote situé dans la partie turque de l'île a condamné l'Allemande de l'Ouest Hedwig Ute Loh à quatre ans de prison pour avoir tué un Chypriote turc qui avait violé sa fille Melani qui, elle, s'est vu infliger trois ans pour complicité.

Les Allemandes disent avoir agi en état de légitime défense mais le tribunal a estimé qu'elles l'ont achevé alors qu'il était déjà inconscient. Elles sont allées en appel.

21 mai 1989.

Depuis 1963, le nombre de fumeurs masculins est en nette diminution alors que le nombre de fumeuses est en augmentation. Une campagne de prévention a été organisée en Flandre. «Arrêter de fumer... oui je le fais». Elle est spécialement dirigée vers les femmes et une des responsables, Greta Derveaux, explique «Les femmes sont plus souvent chômeuses, ont à côté de leur boulot à remplir leurs tâches familiales, sont plus rapidement isolées socialement que les hommes. Tous ces facteurs créent le stress et les amènent à fumer pour y résister». Pas la peine de lutter contre la tabagie, si les causes qui la produisent sont maintenues en place. Supprimer la cigarette pour passer au tranquillisant? ou aux pralines? ou à l'alcool? ou à la drogue?

24 mai 1989.

☐ Voir «actualité avortement» p. 8

☐ Le Tribunal du Travail de Nivelles donne raison aux femmes contre leur employeur, l'Université Catholique de Louvain, qui avait introduit une discrimination dans le paiement d'allocations familiales complémentaires en les refusant aux travailleuses non attributaires des

allocations familiales légales (Voir Chronique Féministe n° 32).

25 mai 1989.

☐ Si les femmes n'existaient pas, il faudrait les inventer. Quel groupe d'êtres humains se compose, comme elles, d'incapables quand on n'en a pas besoin et de capables quand on est en manque? Ainsi, l'armée de Sa très gracieuse Majesté britannique cherche-t-elle à recruter des femmes pour pallier la désaffection des hommes qui ne rejoignent plus l'armée de métier.

☐ A Imphal, capitale de Manipur, aux Indes, des femmes ont constitué des brigades qui, la nuit, pourchassent les ivrognes et les livrent à la police non sans leur avoir flanqué quelques beignes. De tout temps l'alcoolisme masculin a constitué un véritable fléau pour les femmes. L'alcool local est brassé à partir du riz. Une des femmes de la brigade explique sa démarche: «Quand le riz devient rare, ce sont les femmes et les enfants qui en sont victimes. Je ne connais pas une seule femme qui n'ait été importunée, un jour ou l'autre par un ivrogne. Se saouler est typiquement macho. Mais comment en vouloir vraiment à nos fils quand on sait qu'il n'y a pas de travail à des kilomètres à la ronde?». On estime à 250.000 le nombre de jeunes chômeurs à Manipur.

26-27-28 mai 1989

Le centre communautaire laïc juif (CCJ) tient un colloque «Give peace a chance: women speak out» qui a réuni une cinquantaine de femmes israéliennes, palestiniennes, juives et arabes à Bruxelles. Dans une atmosphère chargée d'une émotion intense et enrichissante, des femmes directement engagées dans une tragédie bouleversante se sont parlées avec une franchise totale, une intelligence supérieure, une dignité forçant l'admiration et une chaleur amicale. La résolution finale, remarquable, a été torpillée par le refus d'y souscrire des Israéliennes membres du parti travailliste qui ont placé leur allégeance au parti, pourtant bien dévalué par sa complicité aux

mesures fascisantes du gouvernement israélien, au-dessus de l'intérêt de la paix.

27 mai 1989.

Les femmes du PS tiennent leur colloque, organisé par l'ancienne ministre Yvette Roudy. Au cours de ce colloque, Pierre Mauroy, premier secrétaire du PS, envisage une modification des statuts, au prochain congrès du PS qui augmenterait les quotas féminins pour les élections de 20 à 30% et dans les instances du parti à 40%.

29 mai 1988.

Trois cents femmes juives venant de 24 pays manifestent silencieusement devant le couvent des carmélites à Auschwitz. Face à la plus grande monstruosité de l'histoire, seul le silence est supportable. Dans l'imaginaire juif, la croix est associée à la répression, non sans raison, et la voir plantée à Auschwitz constitue une provocation blasphématoire destinée à gommer le tragique de l'histoire des Juifs. L'impensable est devenu réalité. Le clergé polonais a inventé la prière profanatrice.

30 mai 1989.

voir «actualité avortement» p. 8

31 mai 1989.

□ A Beecham-Heppignies, les ouvrières sont à la pointe du combat pour obtenir un statut d'employées. L'usine en grève depuis six semaines a été occupée.

□ Voir aussi avortement

1 juin 1989.

□ L'hôpital universitaire de Gand, dans le cadre d'une recherche épidémiologique concernant le SIDA, a mené des investigations dans le milieu des prostituées. Les prostituées préfèrent que leur client utilise un préservatif mais 20% d'entre elles cèdent devant la volonté du client qui s'y refuse.

□ Les féministes remportent plus souvent des «victoires» dans des domaines très particuliers que dans les causes qui leur tiennent vraiment à coeur. Ainsi en Espagne, le Tribunal suprême a-t-il décrété l'inconstitutionnalité de la priorité absolue donnée aux mâles dans l'application du droit d'aînesse en matière de succession à des titres de noblesse.

3 juin 1989.

□ Une jeune écrivaine sicilienne de 19 ans, Lara Cardella, vit recluse dans sa maison à Licata. Le best-seller qu'elle a commis décrit la société machiste et puritaine (lécher une glace est considéré comme obscène) de sa ville. Les habitants ont réalisé le sacrilège après un entretien de Lara Cardella à la TV où elle parlait de son livre. Elle est menacée de toutes parts et son petit ami l'a quittée. Mais les femmes lui témoignent par centaines leur solidarité. Lara Cardella dans un prochain ouvrage pourra traiter de la liberté d'expression des femmes pour dénoncer leur oppression.

□ Les féministes philippines «Gabriëlla» ont manifesté contre la présence de la base américaine de missiles établie sur leur île : «Yes to life, no to nukes».

□ Voir «actualité avortement» p. 8

4 juin 1989.

Salman Rushdie est un écrivain mondialement connu, symbole de la liberté d'expression persécutée. Mais saviez-vous que son épouse Anita Desai est une romancière dont les ouvrages sont vivement appréciés pour leur qualité impressionnante. On peut citer: «In Custody» (1984) et «Baumgartner's Bombay» (1989).

5 juin 1989.

Philippe Busquin avait annoncé que les firmes pharmaceutiques s'étaient engagées à introduire une demande pour que la pilule soit remboursée à 25% à partir du 1er août 1989. L'Association Générale de l'Industrie

du Médicament (AGIM) «persiste à mettre en question la justification d'une dépense supplémentaire de trois cents millions de francs à charge de l'INAMI pour le remboursement d'une pilule dont le coût moyen journalier se situe aux alentours de 7 FB et que déjà 39% des femmes prennent dans notre pays, ce qui est le taux d'utilisation le plus élevé d'Europe». On ne sait s'il faut se marrer parce que l'AGIM considère qu'accorder un peu d'argent aux femmes ne se justifie pas, surtout quand il s'agit de contraception, (39% de contraceptées c'est déjà bien trop) ou parce qu'on fait toute une histoire autour de ces trois cents malheureux millions!

7 juin 1989.

Voir «actualité avortement» p. 8

8 juin 1989

En Argentine, Hebe de Bonafini présidente des «Folles de la place de Mai» échappe de justesse à un attentat.

9 juin 1989

□ L'Europe 1992 (en réalité 1993), on nous en a rebattu les oreilles en la présentant comme une solution miraculeuse. On sait déjà que les groupes les plus faibles dans lesquels il faut compter les femmes seront touchés les premiers et de manière catastrophique. «Nieuw Links» un bimensuel socialiste flamand a interrogé Anne-Marie Lizin, socialiste, secrétaire d'Etat à l'Europe 1992, fervente partisane de l'unification européenne mais qui ne mâche pas ses mots sur les dangers sociaux qu'elle comporte, telle qu'elle est conduite aujourd'hui.

Voici un extrait de ses réponses: «Sur le plan des relations commerciales nous voyons que toutes les mesures contraignantes nécessaires sont prises. Cela avance rapidement. Par contre, pour ce qui concerne l'harmonisation sociale, nous ne voyons apparaître aucune mesure contraignante. Avec la Charte sociale on se limite à une déclaration solennelle sur les droits sociaux. Elle ne crée par elle-même aucun droit so-

cial ce qui justifie notre inquiétude... On aboutit à une situation déterminée où on se dit: «Tiens, c'est dommage qu'il n'y ait pas d'Europe sociale». Cela va encore durer quelques années, le temps que le patronat assure ses bénéficiaires. Je ne dis pas qu'il ne peut y avoir de bénéficiaires mais le mécanisme de redistribution n'est pas mis en place. C'est là que réside la vraie difficulté et je ne crois pas que d'ici 1992 nous allons réussir à le mettre en place...

Je ne crois pas à la tendance à l'aggravation. Mais c'est incontestable, il y a des pauvres et «1992» va accentuer la dualité dans la société... Il n'existe pas d'obstacles à la migration d'entreprises vers des zones européennes de salaires plus bas. Leur existence serait de notre intérêt. Mais ce n'est pas l'intérêt d'un gouvernement du sud. Le gouvernement (socialiste) espagnol joue à fond la carte de «sédution» sociale: 300 FB l'heure pour la main-d'œuvre du bâtiment pour 750 FB l'heure en Belgique. C'est ce qu'on nomme du dumping social. Le danger est réel pour les secteurs à forte proportion de main-d'œuvre. Ainsi le grand entrepreneur français Bouygues a monté spécialement une société portugaise pour recruter des forces de travail pour la réalisation du tunnel de la Manche. La firme portugaise s'occupe uniquement du recrutement du personnel qui sera payé selon les normes portugaises pour travailler en France. Le dumping social n'est pas seulement en vue, il existe déjà!». Europe. Danger!! Ne jamais oublier: «Et pour les femmes c'est encore pire».

□ La vieille université d'Uppsala a résonné des paroles du pape Jean-Paul II, en visite en Suède. Il a appelé les Suédois à défendre le droit à la vie et condamné pour la xème fois l'avortement et l'euthanasie. Ce pape ne se renouvelle pas beaucoup dans un monde qui reçoit bien d'autres coups de boutoir.

10 juin 1989.

□ Michel Nollet, secrétaire national responsable de la chimie à la Centrale Générale FGTB, signe une tribune consacrée au conflit chez «Beecham».

La grève est terminée après neuf semaines de lutte. Les travailleurs de Beecham, dont un grand nombre d'ouvrières, ont obtenu que d'ici le 1er janvier 1997 (sic) tout le personnel ouvrier de Beecham passe, en plusieurs phases, au statut employé avec les avantages de la firme. Ce compromis a été rejeté par 58,5% des travailleurs, pourcentage insuffisant selon les statuts des syndicats qui prévoient deux tiers d'opposition. La démocratie syndicale a ses raisons que la raison ignore. Dans ce fameux compromis, nous enseigne Michel Nollet, 108 personnes seront sous contrat employé à partir du 1er janvier 1990. Il s'agit des opérateurs, des ajusteurs, des électriciens, des électroniciens et des moniteurs. Tout cela a l'air bien masculin, me semble-t-il. Les deux cents personnes restantes arriveront à ce statut par étapes en 1997. Sont-ce principalement des femmes? Michel Nollet n'en dit rien mais j'ai mes doutes.

□ Le Tribunal du Travail de Charleroi se prononce sur le fond de l'affaire Concord Systems à Jumet. Les syndicats, avec l'accord de 16 travailleurs sur 49, avaient signé une convention sociale avec l'employeur. Le Tribunal estime qu'elle est applicable pour tous les travailleurs même s'ils n'ont pas participé au vote. Le Tribunal déboute l'employeur qui réclamait des dommages et intérêts pour procès vexatoire et téméraire. Le pauvre devra payer les frais de justice engagés par les travailleurs. Le Tribunal ne reconnaît pas les travailleurs comme partie prenante dans le contrat de la Région wallonne. Une partie de l'aide régionale ayant été remboursée, les travailleurs n'ont pas à intervenir pour faire respecter les clauses du contrat, même si l'une d'elles stipulait la garantie de l'emploi jusqu'en 1991. Vous voyez bien que cela ne les concernait en rien.

12 juin 1989.

Voir «actualité avortement» p. 8

14 juin 1989.

En RFA, seules 16% des mères de jeunes enfants exercent une profession. Le manque de places dans les crèches est criant et pour les enfants de trois à six ans, 30% seulement des demandes de places dans les jardins d'enfants sont satisfaites. Ursula Lehr, ministre sociale-chrétienne de la famille, est montée aux barricades. Elle a promis une place dans les jardins d'enfants pour tous les enfants de trois à six ans en 1995. De plus des places seront réservées dans les crèches aux enfants élevés par un seul de leurs parents ou dont les deux parents travaillent. Elle estime que les femmes qui travaillent doivent pouvoir se consacrer à leur profession sans mauvaise conscience à l'égard de leur enfant. Les associations de pédiatrie et de psychologues sont montées sur leurs grands chevaux réactionnaires: «le jeune enfant doit rester auprès de sa mère, il risque de développer des sentiments agressifs et revendicatifs s'il est confronté à une vie sociale trop précoce...».

15 juin 1989.

La section de l'Amélioration du Statut des femmes des Nations-Unies vient de publier un rapport. De 1960 à 1985 le nombre de femmes analphabètes s'est accru de 428 à 561 millions et le pourcentage par rapport aux hommes analphabètes a grimpé de 58% à près de 66%. «Femmes de tous les pays, féministisez-vous».

18 juin 1989

On vote pour le Parlement européen et les Bruxellois mettent en place pour la première fois un Conseil régional. Pour les européennes les femmes belges n'ont aucune raison de pavoiser. Quatre femmes parlementaires siégeaient au Parlement européen: deux Francophones (PS-PRL) - deux Flamandes (CVP-SP) sur 24 députés. Il en sera de même après ce scrutin: deux Francophones (PS-Ecolo) deux Flamandes (CVP-SP). Et le Conseil bruxellois? Il est le Conseil régional le plus féminisé du pays: 18 femmes sur 75 conseillers

soit 24%. Pour les partis francophones, le FDF-ERE est largement en tête avec 5 femmes sur 12 suivi par le PS, 5 sur 18, Ecolo 2 sur 8, le PSC 2 sur 9 et pour employer une formule sportive chère aux libéraux, la lanterne rouge est le PRL avec 2 femmes (DEUX) sur 15 (QUINZE).

Au niveau de l'Exécutif, le Conseil régional ne se distingue aucunement des autres conseils régionaux: il y a 0 (zéro) femme.

19 juin 1989.

Voir «actualité avortement» p. 8

20 juin 1989

☐ Le Rotary Club accepte les femmes comme membres à partir du 1er juillet suite à une décision prise par le Conseil International du Rotary en janvier 1989.

☐ En Chine communiste, la loi de l'offre et de la demande fonctionne parfaitement quand il s'agit de femmes. On le sait, le nombre de femmes est nettement inférieur à celui des hommes. Selon «Le Soir», en cinq ans le prix d'une femme est passé de 300 à 3.000 yuans, soit plus de trois ans d'un salaire normal. Selon la Fédération des femmes chinoises, des milliers de filles sont aussi chaque année kidnappées puis vendues comme du bétail au vu et su des autorités. La loi chinoise punit cependant ce délit de prison mais les dealers, conquis par une autre loi qui fonctionne particulièrement bien chez nous, la loi du profit, estiment qu'il faut savoir prendre des risques pour s'enrichir.

☐ Voir «actualité avortement» p. 8

21 juin 1989

☐ La députée Magda Demeyer (SP) est entrée à la Chambre avec son bébé dans un landau. Du jamais vu! Elle s'est déjà adressée aux services compétents de la Chambre pour l'installation d'une crèche.

☐ Voir «actualité avortement» p. 8

22 juin 1989.

Les commissions réunies de la Justice de la Chambre et du Sénat ont adopté à l'unanimité un projet définissant le viol: «Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit et par quelque moyen que ce soit, commis sur une personne qui n'y consent pas». La presse avait communiqué que la notion de viol, entre époux, susceptible de compromettre la paix des ménages, n'avait pas été retenue mais cette information a été démentie par la rapportrice du projet, Janine Delruelle, qui fait savoir que ses collègues ont bien l'intention de considérer le viol entre époux comme un crime.

23 juin 1989.

Voir «actualité avortement» p. 8

24 juin 1989

On en apprend tous les jours. Le soutien-gorge a cent ans. Il fut inventé par une mercière parisienne, Herminie Cadolle.

25 juin 1989

☐ Le Conseil communal de Saint-Josse a voté un règlement de police interdisant la pratique de la prostitution sur l'ensemble du territoire. Il s'agit moins de salubrité publique que d'opération immobilière. Les prostituées se mobilisent.

☐ Voir «actualité avortement» p. 8

27 juin 1989

Voir «actualité avortement» p. 8

29 juin 1989.

Une issue heureuse pour Véronique Boite qui a ramené ses deux filles âgées de un et deux ans du Maroc. Elles avaient été kidnappées par leur père marocain alors que leur mère en avait obtenu la garde. Ce retour a été effectué tout-à-fait légalement grâce à une commission belgo-marocaine dont c'est le premier résultat positif après... huit (8) ans d'existence. Et si au lieu de deux petites filles on avait eu à faire à deux petits garçons?

Mauvaise langue, va, jamais contente!

30 juin 1989.

Le Standaard publie une interview émouvante de Lieve Martens, présidente depuis quelques mois d'un fonds qui soutient la recherche scientifique dans le domaine des handicapés mentaux. Interview émouvante, disais-je, parce que Lieve Martens parle en tant que mère d'un fils confronté à des problèmes psychiatriques et se fait l'interprète des parents accablés par les mêmes épreuves. Cette épouse d'un Premier ministre, donc très exposée, s'est lancée dans un combat caritatif mais où elle fait passer sa vie privée dans le domaine politique. Pour cette femme aussi, le privé est politique.

1er juillet 1989.

Michèle Barzach, ancienne Ministre de la Santé en France: «S'il y avait plus de femmes en politique, il y aurait moins de langue de bois...»

2 juillet 1989.

☐ Chris Evert, une championne du tennis féminin, a commencé sa carrière à dix-sept ans, en 1971. Aujourd'hui elle est en fin de course tennistique et s'exprime sur l'évolution du tennis féminin: «Chaque jeune joueuse qui vise la réussite est une mini-entreprise. Papa et maman, un manager, un entraîneur, un physiothérapeute gravitent comme des étoiles autour du soleil. Ces mini-entreprises ont peu de contacts entre elles. Elles jouent des journées entières sur de petits jeux vidéo, vont rarement au cinéma et s'entraînent avec un partenaire fixe. Nous, nous voyagions en bande, nous nous entraînions entre nous. Nous allions danser et au cinéma. Il y avait davantage d'amitié. Aujourd'hui la rivalité suinte de partout. Steffi Graf et Gabriella Sabatini jouent ensemble en double parce qu'elles sont les meilleures joueuses du moment. Non parce qu'elles sont de bonnes amies, parce qu'elles sont de bonnes amies, parce qu'elles n'échangent pratiquement pas un mot». La robotisation du tennis.

□ Elections municipales à Tokyo considérées comme un test pour les législatives du 23 juillet. Le Parti libéral-démocrate (PLD) y connaît la dégelée prévue. Il perd 20 de ses 63 sièges. Cette défaite concrétise l'émergence des femmes dans la politique japonaise, ces femmes enfermées dans un carcan idéologique maintenu en place par tout l'appareil de l'Etat. Le PLD, fortement secoué par une affaire de corruption (Recruit) qui éclabousse quasi tout le personnel politique du parti, avait changé de Premier ministre en la personne de Sousuke Uno censé améliorer son image de marque. Mais déjà un vent de fronde soufflait dans la population féminine nipponne suite à l'introduction d'une taxe de 3% qui frappe surtout les produits de première nécessité. Les révélations d'une (fausse) geisha, que Monsieur Uno entretenait depuis plusieurs années, sur les détails de son contrat, a encore mis de l'huile sur le feu. Connaissant bien le bonhomme dans l'intimité, elle a donné son opinion politique: «Je ne crois pas que Monsieur Uno sera un bon Premier ministre: il ne comprend pas les sentiments des pauvres gens». Seul baume sur le coeur de Monsieur Uno, le pardon de sa femme. Une autre circonstance a réveillé les femmes japonaises de leur léthargie. Aux dernières élections législatives le Parti socialiste avait subi un cuisant échec, à la suite de quoi il appela à sa présidence Mme Takado Doï. La campagne électorale mit cette femme au premier plan de l'actualité offrant aux millions de Japonaises la démonstration vivante qu'une femme pouvait très bien, sinon mieux, rimer avec politique. Le Parti socialiste est effectivement passé de 11 à 36 sièges. Tous les sondages effectués à la sortie des isolements ont confirmé le vote anti PLD des femmes.

3 juillet 1989.

La Cour d'appel de La Haye a refusé à deux lesbiennes la permission de se marier. Mariées, elles auraient pu bénéficier des droits attachés au mariage. La Cour a motivé son refus en se basant sur le Code civil qui réserve, selon elle, le mariage à des

couples hétérosexuels parce qu'ils peuvent enfanter. La défense avait pourtant démontré qu'à aucun endroit le Code civil ne mentionne le sexe des mariés. Les femmes comptent aller en Cassation, sans beaucoup d'espoir, cette Cour ayant déjà refusé à un autre couple de lesbiennes le partage de l'autorité parentale sur un enfant qu'elles éduquaient ensemble, alors qu'un homme peut reconnaître un enfant avec lequel il n'a aucun lien biologique. Là aussi, la Cour estima que l'autorité parentale devait être réservée à des liens hétérosexuels. Ne faut-il pas assurer le contrôle masculin?

1er juillet 1989

Première réunion du Nederlands Vrouwenpartij (Parti hollandais des femmes).

5 juillet 1989

□ Des associations de femmes, il en existe de toutes sortes. L'une d'entre elles, Alloquium, qui réunit les femmes de diplomates vient de fêter ses dix ans. Même dans ce monde feutré et discret par définition on voit les femmes ou plus exactement les épouses prendre conscience de leur exploitation sexuée. Les femmes de diplomates ont rarement l'occasion d'exercer leur profession à l'étranger. D'autre part, elles représentent la Belgique au même titre que leur époux et investissent beaucoup pour demeurer à la hauteur sans aucune compensation financière. Depuis peu, elles acceptent de moins en moins souvent d'interrompre leur carrière pour suivre leur mari à l'étranger. Ainsi, il devient de jour en jour plus difficile de recruter de jeunes diplomates. Notre ministre des Affaires étrangères Mark Eyskens a promis de réfléchir à la question mais à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire que l'on oppose systématiquement aux revendications justifiées des femmes. Mais les enveloppes, ça se déchire.

□ Voir «actualité avortement» p. 8

6 juillet 1989

Deux syndicalistes CSC, Maria

Vindevoghel et Isabelle Verbiest, sont rentrées, bouleversées, des Philippines. Elles y ont eu principalement des contacts avec des syndicalistes, des femmes, des groupes de base de l'Eglise et des activistes des Droits de l'homme. «... En fait, les militaires qui ont toujours détenu le pouvoir se retrouvent là où ils l'ont toujours voulu. La Présidente n'est pas accusée elle-même de corruption mais elle demeure loyale vis-à-vis de sa famille, sa classe de grands propriétaires qui n'ont aucune intention de réaliser une distribution des terres. Le non-partage des terres et les lourdes obligations imposées par le FMI sont précisément les causes qui entraînent la dégradation constante du niveau de vie de la plupart des Philippins. Deux cents groupes de paramilitaires ou «vigilantes» rendent la vie insupportable. Plus personne n'est à l'abri de la répression...» Un régime démocratique dites-vous? Bien sûr, on y vote.

8 juillet 1989

□ Marie-Thérèse Meulders, directrice du Centre du droit de la famille à l'UCL, organise un colloque européen «Travail, protection sociale et lutte contre la paupérisation familiale». Quand je lis qu'à la question de Bénédicte Vaes dans *Le Soir* «Le développement de l'emploi atypique, temporaire ou à temps partiel n'aggrave-t-il pas la précarité? elle répond: «Tout vaut mieux que la sortie définitive des circuits de travail». Je ne peux m'empêcher de penser: cette femme est dangereuse. Quand un politicien confronté à des problèmes concrets difficiles recourt à des solutions boîteuses qui en s'institutionnalisant prendront sûrement un caractère définitif, empêchant de trouver la bonne solution, nous nous trouvons simplement dans la triste réalité quotidienne du manque d'imagination politique. Retrouver le même comportement à un colloque est particulièrement choquant et affligeant.

□ Le ministre japonais de l'agriculture, le PLD Horinouchi a présenté ses excuses à toutes les

femmes japonaises, élections obligent. Il avait dit la veille, et les journaux l'avaient révélé, que «la dirigeante du parti socialiste Takado Doï était incompétente pour gouverner puisqu'elle était célibataire et sans enfant. Et que de toutes façons les femmes n'ont rien à voir en politique».

9 juillet 1989

Voir «actualité avortement» p. 8

10 juillet 1989

Voir «actualité avortement» p. 8

11 juillet 1989

La Cour de cassation française refuse aux couples homosexuels les avantages reconnus aux couples non mariés vivant maritalement.

12 juillet 1989

A Mexico depuis dix ans, aux heures de pointe dans le métro, des wagons sont réservés aux femmes. Les femmes peuvent aller n'importe où mais les hommes ne peuvent pas aller dans les wagons réservés aux femmes. La raison officielle est qu'aux heures de forte affluence, les faibles femmes risquent de se faire bousculer par des hommes grossiers et plus forts qu'elles. Les femmes sont ravies, elles ne se font plus tripoter constamment.

13 juillet 1989

□ Voir «actualité avortement» p. 8

□ A Saint Briec, en France, le tribunal a condamné à la peine minimum Claudine J., soit une amende de 30. FF et 1. FF de dommage et intérêt à son père, le plaignant. Le tribunal s'était trouvé coincé dans cette histoire incroyable par une loi de 1881 qui imposait la prescription pour le crime d'inceste après dix ans. A une émission TV «Médiations», Claudine J., âgée de 27 ans, avait témoigné anonymement avoir été violée de manière répétée par son père entre neuf et treize ans. Elle avait confié, il y a quelques années son histoire à l'organisation «Viol-Femme-Information» où elle

travaille actuellement en répondant aux appels téléphoniques des femmes violées. Ce témoignage déclencha chez son père la réaction la plus inattendue: son père l'attaqua en diffamation. A cause de la prescription, elle n'a pas pu faire état des viols qu'elle avait subis et son avocate a pu dire très justement: «Il n'est pas banal de voir un homme demander réparation des viols qu'il a commis sur sa fille».

Les associations féministes et de défense de l'enfant se sont manifestées avec insistance et ont remporté une importante victoire. Les députés ont voté en catastrophe un texte de loi décidant que la prescription de dix ans serait calculée à partir de la majorité de la victime, soit 18 ans et non plus à partir de la date des faits. Elle entre en application le 20 juillet 1989, quelques jours avant le vingt-huitième anniversaire de Claudine J. qui a ainsi encore la possibilité de porter plainte contre son père pour viol incestueux, plainte qui pourrait être déterminante dans le procès en Appel qu'elle entreprend contre sa condamnation en diffamation.

14 juillet 1989

□ Parmi les indépendants élus sur la liste communiste italienne, aux élections européennes, une agente de police, Dacia Valent, âgée de 27 ans, fille d'un diplomate italien et d'une omalienne. Elle s'est engagée dans la politique pour combattre le racisme montant en Italie, suite à l'arrivée importante de ressortissants des anciennes colonies italiennes. La position qu'elle défend est l'arrêt de l'immigration par une amélioration notable des conditions dans le tiers-monde «s'ils ne viennent pas travailler en Italie, l'alternative pour beaucoup est de voir leurs enfants grandir avec des ventres hypertrophiés».

Mais l'incident qui va la conduire d'un poste d'agent de police à celui de député au Parlement européen est une suite d'agressions racistes personnelles.

Le 3 janvier, accompagnée de collègues, tous en civil, Dacia Valent se rendit à une station-service. Un Italien ivre lui envoya des remarques obscènes et la gifla. Elle appela ses

collègues à la rescousse mais ils refusèrent d'arrêter et de contrôler les papiers du poivrot. Dacia Valent, qui travaillait comme garde de corps d'un magistrat à Palerme porta plainte auprès de ses supérieurs mais à partir de ce moment elle eut à subir de constantes remarques racistes transmises par la radio de la police.

□ Le Conseil des Ministres approuve un projet de loi de Miet Smet sur la présence équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs qui ont pour mission d'émettre des avis au niveau national, au Parlement, au Gouvernement, à un ou plusieurs Ministres, au service tels que le Conseil d'Etat, la Commission des prix...

Pour chaque candidature, un homme et une femme devront être présentés, ce qui implique l'obligation de rechercher une femme. Mais la décision finale sera prise par l'autorité responsable.

17 juillet 1989

A Berlin, une jeune femme de vingt-neuf fait du stop. Un jeune gars de vingt-sept la prend. Bientôt, il la menace d'un couteau, la viole et la jette hors de la voiture. Elle a la présence d'esprit de relever le numéro de la plaque. L'homme est arrêté et reconnaît son méfait. L'histoire ne serait que tristement banale s'il ne s'agissait pas de Detlef Tanneberger, vice-président du parti d'extrême-droit, Republikaner, à Berlin.

18 juillet 1989

Voir «actualité avortement» p. 8

19 juillet 1989

Le gouvernement ouest-allemand vote une proposition de loi qui interdit les mères porteuses et certaines formes de manipulations génétiques. Elle interdit en outre, aux parents, de choisir le sexe du futur enfant.

23 juillet 1989

Au Japon, le parti libéral au pouvoir depuis 34 ans, subit la dégelée prévue dans les élections pour la Chambre haute et y perd sa majorité. Takada Doï, présidente du parti socialiste, a

rempoorté ces élections haut la main. Un de ses slogans au cours de la campagne fut: «Nous ferons sentir, partout dans le pays, la force des femmes» et les femmes l'ont suivie.

24 juillet 1989

□ Voir «actualité avortement» p. 8

□ Les victoires des femmes dans leur lutte vers l'égalité ne se comptent plus. Grâce au ministre Colla, à partir du 1er janvier 1990, les maris des femmes employées à la poste et à la RTT auront droit à des transports par train gratuits comme les épouses d'employés masculins.

25 juillet 1989

□ Dans la Libre Belgique: «Aux Etats-Unis les féministes créent un parti politique. La principale organisation féministe américaine, le N.O.W., réuni en convention annuelle durant deux jours à Cincinnati (Ohio), a décidé d'explorer les possibilités de créer un parti politique. Une commission a été chargée de se pencher sur la formation d'un parti destiné à défendre l'égalité des femmes face au total échec des deux principaux partis politiques, républicain et démocrate, de répondre aux besoins des femmes».

□ Voir «actualité avortement» p. 8

28 juillet 1989.

Elga Sorge, pasteur protestante et professeure de théologie féministe à l'Institut universitaire de Kassel a été exclue de l'Eglise protestante. Elle a annoncé la fondation d'une église confessionnelle des femmes.

1er août 89.

Six Iraniennes reconnues coupables d'adultère et de corruption par les tribunaux islamiques ont été tuées par lapidation à Bakhtaran, sur le lieu de prière de la ville.

2 août 1989.

La firme Genpharm de Lerden en Hollande a entrepris des manipulations génétiques sur des vaches de sorte qu'elles pourraient

produire du lait maternel humain au lieu de lait de vache. La firme espère mettre ces vaches-nourrices sur le marché en 1992.

4 août 1989.

□ Dans le Vif-L'Express, Gèneviève Renaux signe un article sur les Verts européens. Relevons le mémorable passage suivant: «Car une de leurs particularités (outre le fait qu'ils versent la moitié de leur salaire à leur groupe) est leur souci d'égalité absolue entre les sexes». Pour l'Ecolo Paul Lannoye, cette égalité n'est toutefois qu'un souhait, même s'il n'est pas facile à réaliser, pour des raisons familiales et «parce que le cerveau féminin n'est pas le même que le cerveau masculin, le premier n'étant pas capable de comprendre les changements technologiques en cours (sic)».

Je suis obligée d'être d'accord avec Paul Lannoye: Comment un cerveau féminin pourrait-il «comprendre» toutes les absurdités issues de cerveaux patriarcaux telles que les centrales nucléaires, la course aux armements, la destruction systématique de la nature et j'en passe. C'est incompréhensible pour tout cerveau sensé. Take the toys from the boys.

□ La presse annonce en tout petit que le ministre de la justice Wathélet a confirmé la libération conditionnelle de Chantal Paternostre et Luc Van Acker pour le 15 août 1989. En catimini.

8 août 1989.

La jeune femme condamnée en France pour diffamation, dans un procès intenté par son père qui l'avait violée pendant son adolescence, porte plainte, à son tour, contre son père grâce à la nouvelle législation qui permet à la victime d'un inceste de porter plainte jusqu'à 10 ans après sa majorité.

9 août 1989.

□ Voir «actualité avortement» p. 8

□ Le Japon a un nouveau Premier ministre, Toshiki Kaifu, qui a formé son gouvernement. Il a pris la précaution de prendre deux femmes parmi ses 22 ministres, Sumilo Takahara et Mayumi Moriyama.

□ Pour la première fois, une femme, Om Jihad, de son vrai nom Intissar Al-Wazir, a été élue au comité central du Fatah. Fille d'un agriculteur de Gaza elle avait rejoint la résistance palestinienne à l'âge de quinze ans. Son mari, Abou Jihad, fut assassiné l'an dernier à Tunis par un commando israélien.

Une veuve de guerre a droit à tous les honneurs.

10 août 1989.

□ La doctoresse Chris Verhofstede a mis au point, à l'Université de Gand, une méthode permettant de déterminer à quel moment de la grossesse une femme a été infectée par le parasite de la toxoplasmose.

□ En Birmanie, le principal parti d'opposition, la Ligue nationale pour la démocratie, est dirigé par une femme âgée de 44 ans, Aung San Suu Kyi. Elle a commencé une grève de la faim après avoir été assignée à domicile par le régime autoritaire en place. Elle réclame de rejoindre en prison ses partisans arrêtés par centaines.

13 août 1989.

Voir «actualité avortement» p. 8

14 août 1989.

Arrivée en Belgique de Haïm Edwar Yarden extradé des Etats-Unis et déjà condamné à un an de prison en Belgique pour avoir enlevé ses trois enfants et exercé des violences sur sa femme Patricia Heymans et les enfants. Les enfants auraient été confiés à une secte extrémiste juive, aux USA, le groupe Satmar. Le père continue à se taire, mais pas par amour pour les enfants puisqu'il s'en était débarrassé après un second mariage. L'important pour lui, apparemment, était moins d'avoir les enfants que d'en priver leur mère.

3 AB1 RUB - 2005

LES VIOLEURS

«De Morgen» du 21/06/89 publie un article de sa correspondante aux Etats-Unis, Jacqueline Goossens. Le titre: «Voleurs». Le viol est loin d'être en régression aux Etats-Unis, loin s'en faut. Une image décourageante de la société qui nous sert de modèle.

«Le 19 avril, à Central Park, à New-York, une femme a été attaquée par huit adolescents. Elle a été lourdement maltraitée et est infirme pour le reste de sa vie. Elle a été violée par au moins quatre d'entre eux. Le crime reçut une grande attention médiatique, surtout parce que les assaillants étaient noirs et la victime, une banquière blanche. Le jour suivant, la presse fit mention - mais sous forme d'une petite information - que trois hommes du ghetto de Brooklyn avaient contraint une femme, un couteau sur la gorge, à monter sur le toit d'un building, l'avaient violée à tour de rôle et l'avaient jetée en bas. Les voisins ont prétendu avoir entendu ses appels au secours mais le quartier étant submergé de cris, de coups et de pleurs, il était impossible de téléphoner chaque fois à la police. Cette même semaine, vingt-sept autres viols furent signalés à la police. Aucun d'entre eux ne fut repris dans la presse. Depuis des semaines, la police recherche intensivement un homme qui a violé au moins sept femmes - la police suppose qu'il y en a plus mais qu'elles n'osent pas le signaler - qui, dans le métro, furent menacées par un couteau ou un revolver. L'homme les entraîne dans un parcours effrayant à travers des couloirs et des tunnels plongés dans l'obscurité totale, les force à se déshabiller et les viole. Dans un autre quartier new-yorkais,

on recherche un homme qui a déjà violé sept écolières entre onze et treize ans. On demande aux parents de ne pas laisser leurs filles aller seules dans la rue.

Récemment, un viol de groupe de plus a fait la Une des journaux. Cinq adolescents d'un quartier périphérique prospère de New York avaient violé une jeune fille handicapée mentale tandis que huit copains d'école regardaient la scène. Ils avaient prévu une deuxième «rencontre» avec la jeune fille et avaient demandé à un copain de filmer le viol avec une camera vidéo. Le copain refusa et prévint la direction de l'école.

Tous ces cas sont, hélas, seulement le sommet de l'iceberg. L'an dernier, à New York, 3.584 viols ou tentatives de viols ont été répertoriés. Honte, intimidation - 75% des victimes ont de 14 à 21 ans et 92% connaissent leur agresseur - peur de la police chez les minorités raciales, scepticisme de l'environnement et le sentiment d'impuissance que la déclaration de viol ne sert à rien, empêchent beaucoup de jeunes filles et de femmes d'aller porter plainte.

Le FBI dit qu'aux USA une femme est violée toutes les six minutes. Les 250.000 cas de violence sexuelle sur les enfants rapportés en 1986 montrent que dans 72% des cas les coupables sont les pères ou les beaux-pères. 30% des deux millions de femmes qui portent plainte pour

mauvais traitements disent avoir aussi été victimes de violences sexuelles. Une Américaine sur dix, selon le FBI, sera au moins violée une fois dans sa vie. Les nouveaux chiffres de la police new-yorkaise indiquent que la situation ne fait qu'empirer. Pendant les deux dernières années, le nombre d'arrestations de violeurs de moins de 18 ans a augmenté de 27% et celui des auteurs de moins de 13 ans de 200%.

Il existe encore d'autres raisons de pessimisme. Selon une recherche récente dans une école moyenne de l'Etat de Rhode Island, la moitié des garçons estimaient qu'il était légitime de violer une fille si dans une rencontre on a dépensé pour elle plus de 15 dollars. 65% des garçons trouvaient qu'après une relation de six mois on pouvait forcer la fille à avoir des relations sexuelles. Et alors que je m'attendais à ce qu'aucune fille ne soit d'accord avec cette position, il est apparu que pas moins de 47% des interrogées partageaient ce point de vue. Dans une enquête menée chez des étudiants masculins d'école supérieure, un étudiant sur douze admet avoir déjà violé une femme. Mais quand on leur demande s'ils se considéraient eux-mêmes comme des violeurs, ils répondent par la négative. Le fait que le viol apparaît souvent dans l'information, est dénoncé par des films tels que «The Accused» et

ne semble plus être un sujet tabou, n'a que peu d'effet, sauf peut-être qu'un peu plus de femmes portent plainte. Mais cela demande du courage.

Selon des statistiques, les membres des jurys ont toujours tendance à prendre la victime moins au sérieux si elle était elle-même active sexuellement, ou pratiquait la contraception ou avait rencontré son (ses) assaillant(s) dans un bar. Des violeurs avenants reçoivent souvent de la part des membres du jury le bénéfice du doute. Pourquoi un homme attirant, qui sûrement trouve sans grand problème des femmes consentantes, commettrait-il un viol. Tel semble être leur raisonnement. Des viols sensationnels comme celui de Central Park sont épluchés sans fin par des experts et des psychologues. On a suggéré que la haine raciale et la différence de classe ont joué un rôle (la victime était blanche et riche, les auteurs, des écoliers noirs de Harlem). On a spéculé que la TV avec son excès de violence et ses stéréotypes sexuels portait une responsabilité. D'autres rendent responsable l'épidémie de drogue. Des activistes noirs prétendirent que ce genre de choses n'arriverait pas s'il y avait plus de travail et de logements pour les habitants des ghettos. Mais ces revendications, aussi justifiées qu'elles soient, n'aident pratiquement pas à expliquer cet acte spectaculaire de violence: les auteurs ne venaient pas d'un milieu pauvre et ne connaissaient ni le chômage ni la faim.

Dans le cas du viol de groupe de la jeune fille handicapée mentale, la presse fut beaucoup plus indulgente pour les auteurs. Mais il se fait qu'ils sont blancs, comme leur victime. Leurs parents sont médecins, dirigeants d'entreprise et il y a même un lieutenant de police. Les journaux écrivent que la population locale est divisée sur le cas. Une moitié est in-

SEXE-TOURISME AU TIERS-MONDE

On le sait le sexe-tourisme thaïlandais est en pleine expansion. On situe entre cinquante et huit cent mille le nombre d'enfants qui se prostituent. Officiellement le gouvernement thaïlandais désapprouve cette pratique et la prostitution enfantine est interdite par la loi. La corruption se charge de la faire oublier. La police ferme les yeux et se charge même de ramener à leur patron des enfants qui cherchent à fuir la prostitution. Les avocats mettent leur compétence aux services des exploiters d'enfants et des médecins recourent l'hymen des petites filles car la virginité augmente leur valeur marchande. 85% des enfants sont des petites filles. Mais ce trafic est florissant parce que des tours-opérateurs occidentaux et japonais affrètent spécialement des charters pour des hommes qui cherchent à assouvir leurs fantasmes. Mais le sexe-tourisme se spécialise. Ainsi les pédophiles ont intérêt à s'envoler pour le Sri Lanka où 90% des petits prostitués sont des petits garçons dont l'âge varie entre 5 et 18 ans.

Pour ceux qui aiment varier les plaisirs, les Philippines sont tout-à-fait indiquées. On y trouve 60% de petits garçons pour 40% de petites filles.

En général, c'est la misère qui est responsable de cette prostitution mais souvent l'attrait de biens de consommation pousse des parents à vendre leurs enfants.

Ces informations se trouvent sous la plume de Tilly Stuckens qui a interrogé Sudarat Srisang, une Thaïlandaise membre de la «coalition œcuménique sur le tourisme dans le tiers-monde». Sudarat Srisang suggère aux dirigeants occidentaux: «Ils devraient faire faire une recherche approfondie pour savoir pourquoi leurs hommes éprouvent un tel besoin de pratiquer du sexe tourisme dans un pays du tiers-monde. On fait constamment des études sur les femmes et les enfants qui échouent dans la prostitution. Mais les hommes qui recherchent ce type de sexe, on les laisse tranquilles. Il me semble pourtant qu'il y a quelque chose qui cloche vraiment chez des gens qui recherchent des enfants prostitués. Qu'attend-on pour les examiner?».

dignée et ne comprend pas comment les garçons ont pu faire pareille chose. L'autre moitié les défend et suggère que la fille aura sans doute provoqué les garçons.

Beaucoup d'experts ont du mal à reconnaître que les hommes n'ont pas à être pauvres, d'une autre race ou sous l'influence de la drogue, pour violer. La seule chose que tous les auteurs ont en commun est que ce sont des hommes qui vivent dans une société où l'agression masculine contre des femmes est beaucoup mieux acceptée qu'il ne l'est reconnu officiellement. Un monde dans lequel les garçons voient dans la violence sexuelle un moyen de prouver leur virilité vis-à-vis d'eux-mêmes et vis-à-vis des autres. Un monde dans lequel virilité et domination sont encore souvent synonymes. Où «être civilisé» est souvent une mince couche de vernis, qui recouvre une jungle où triomphe toujours la loi du plus fort. Il est difficile de circon-

scrire le mal. Où des adolescents apprennent-ils à commettre des violences sexuelles avec la même nonchalance que le peloton de soldats exterminait le village de My Loi pendant la guerre du Vietnam? Où les écolières apprennent-elles que le sexe sous la contrainte c'est OK?

Certains experts mettent leur espoir dans des mesures, comme celles de la ville de Detroit, où la branche «prévention du viol» est enseignée dans les écoles. Un certain nombre de psychologues plaident pour l'interdiction de la pornographie ou un contrôle sur la publicité et l'industrie du cinéma pour éliminer de leur production les stéréotypes sexuels et les actes de violence. Mais d'autres craignent que des mesures pareilles ne soient que des gouttes d'eau sur une plaque chauffée au rouge et estiment qu'un changement social beaucoup plus profond est nécessaire pour éliminer les problèmes de viol.

Traduction E.R.

3262 890-1987

OCCUPATION FEMINISTE A ROME

Depuis plusieurs années, à Rome, des féministes luttent pour obtenir une maison située Via della Lungara, n° 19, et y installer un centre international. Maria Paola Fiorensoli, membre du collectif qui édite le journal Il Paese delle Donne, est venue nous voir à l'Université des Femmes. Elle milite très activement dans cette lutte dont elle nous a relaté l'histoire, longue et compliquée, où s'imbriquent le pouvoir municipal, les tribunaux et surtout le Vatican...

L'histoire commence en 1983 lorsque le Conseil municipal de Rome demande aux féministes de quitter le palais du «Governo Vecchio» qu'elles occupent depuis 1976. En échange, il propose un autre bâtiment: le «Buon Pastore». Celui-ci, selon la délibération du Conseil municipal, est «destiné entièrement à des buts sociaux, prenant en considération particulière les exigences de la collectivité féminine de la ville».

Les féministes quittent donc le «Governo Vecchio» pour le «Buon Pastore» où elles constatent très vite qu'elles doivent partager les lieux, non seulement avec divers commerces, mais aussi avec des religieuses chargées de veiller sur des jeunes filles délinquantes. De plus, le bâtiment est en très mauvais état et doit être entièrement restauré. C'est ainsi que sur les 9.000 m² que compte le «Buon Pastore», les féministes disposent finalement de ... 400 m²: trois pièces et un couloir pour 52 associations!

Au printemps 1987, grâce à une loi de «pouvoirs spéciaux» (normalement possible en cas de catastrophes naturelles ou en cas d'urgence), le maire de Rome attribue 1.750 m² du «Buon Pastore» à l'Eglise: l'Ente Chiesa Santa Croce alla Lungara (comprenez: le Vatican) reçoit cet es-

pace pour un loyer annuel de 100.000 lire italiennes (1) afin d'y organiser des «actions culturelles et activités urgentes pour la jeunesse». Cette décision déclenche l'occupation du bâtiment par les femmes du Centre Féministe Séparatiste auxquelles s'ajoutent progressivement les femmes des groupes féminins et féministes de Rome, ainsi qu'une coordination de femmes des syndicats et des partis de gauche, des associations de femmes étrangères, des groupes culturels et bien d'autres. La solidarité est d'autant plus forte que la valeur du «Buon Pastore» est pres-

que exclusivement symbolique: le bâtiment est délabré, les fenêtres sont cassées, il n'y a ni eau, ni chauffage, ni électricité. De plus, il y a de nombreux trous suite aux débuts de travaux d'aménagement entrepris par les religieuses.

L'occupation ravive l'enthousiasme des groupes: le bâtiment est nettoyé, le jardin est soigné, des assemblées se tiennent, des projets voient le jour, en particulier, celui d'un grand Centre Féministe International: ce centre devrait devenir, pour toutes, un point de rencontre et de référence, un lieu où exprimer, confronter, dé-



velopper les valeurs éthiques, sociales, politiques et culturelles des femmes.

Les femmes saisissent le Tribunal administratif régional. En attendant l'audience, l'occupation se poursuit. De nombreuses tentatives policières pour y mettre fin ont lieu, vainement. La stratégie du pouvoir devient plus fine. Une campagne de presse est organisée. On y oppose les droits des femmes à ceux des couches sociales les plus défavorisées: «les féministes doivent laisser la place pour héberger des clochards, des personnes âgées, des gens expulsés, ...».

Il faut dire que l'enjeu est plus important qu'il n'y paraît. Le «Buon Pastore» a une histoire bien particulière. Appartenant initialement au Vatican, il héberge une maison de correction gérée par des religieuses. En 1941, le Vatican vend l'immeuble à la ville de Rome mais les religieuses ne le quittent pas. En fait, elles y restent - avec leurs jeunes filles en perdition - jusqu'en

1983, date à laquelle la mairie leur octroie 750 millions de lires (2) pour qu'elles s'en aillent.

On peut dès lors se poser les questions suivantes dont je vous laisse le soin d'imaginer les réponses: pourquoi la Ville de Rome a-t-elle payé une seconde fois ce qui lui appartenait déjà? Pourquoi, très peu de temps après, la ville a-t-elle loué pour une somme aussi dérisoire une partie du «Buon Pastore» au Vatican? Quels types d'activités urgentes pour la jeunesse se propose-t-on d'y organiser lorsqu'on sait que le Vatican a fait réaliser des plans d'aménagement comportant chambres, salles de bain et cantine?

La dernière question enfin: Quel a été le jugement rendu par le tribunal? Vous le devinez, évidemment: le souhait des femmes de disposer du «Buon Pastore» n'est pas fondé puisque le bâtiment est «destiné à des buts sociaux». Les femmes sont-elles des buts sociaux? Non. Ont-elles des objectifs sociaux? Non plus. Il n'y a donc pas d'obligation

ou d'engagement de la part de la commune vis-à-vis des femmes, affirme le Président du tribunal qui conclut avec ces mots: «Les buts sociaux dont parle la délibération du Conseil municipal ne doivent pas subir de limitations par respect pour la collectivité féminine».

Les féministes ont introduit un recours au Conseil d'Etat et continuent l'occupation. Soutenez-les en écrivant à leur avocate: Tina Lagostena Bassi, Via Banco di Santo Spirito 30, 00186 Roma. Indiquez en lettres majuscules votre nom, votre prénom, votre adresse complète (pays inclus) et votre signature.

Leur lutte est celle de la légitimité du mouvement des femmes dont le «Buon Pastore» est devenu le symbole.

Laurence Broze.

(1) environ 3500 francs belges

(2) environ 25 millions de francs belges.

3AB4 AFR-2205

Afrique du Sud

COLLECTE DE FONDS POUR LES DETENUES POLITIQUES

De plus en plus de femmes sont emprisonnées, en tant que militantes de la lutte contre l'apartheid, dans les organisations multiethniques de femmes, dans les syndicats, dans les mouvements de jeunesse et associations locales communautaires.

Les femmes sont arrêtées soit sous les mesures de l'état d'urgence soit sous la loi de sécurité intérieure.

A l'étranger, nous sommes peu informé(e)s de ces détentions; la censure sud-africaine et le verrouillage des médias n'ont jamais été aussi forts qu'à présent. De temps à autre, un(e) prisonnier(e), connu(e) au plan international, est relâché(e) pour ainsi détourner l'attention des nombreux faux procès qui sont menés. En raison de la campagne nationale et internationale pour les Six de Sharpeville, le régime Botha a remplacé la peine de mort par la prison à perpétuité. C'est ainsi que Theresa Ramashamola, la première femme condamnée à mort, devra passer dix-huit ans en prison pour des actions auxquelles il a été prouvé qu'elle n'a pas participé.

Les prisonnier(e)s politiques en Afrique du Sud se retrouvent dans des cellules surpeuplées, aux conditions peu hygiéniques avec une nourriture mauvaise et insuffisante. Les prisonnières sont victimes d'humiliations spécifiques, par exemple, elles ne reçoivent ni serviette hygiéniques ni accès à des sanitaires lors de leurs règles; elles sont victimes de vio-

lences sexuelles telles que le viol ou les interrogations nues. Les enfants de ces femmes sont laissés à eux-mêmes, sans être informés de l'endroit de détention de leur mère, ou/et sont adoptés sans que la mère le sache. Les prisonnières enceintes ne reçoivent aucun suivi médical et pour les bébés, aucune infrastructure sanitaire n'est prévue.

Les organisations de femmes

En Afrique du Sud, les organisations non-racistes de femmes se sont regroupées sous la FedSAW (la Fédération des femmes sud-africaines). En août 1988, celle-ci a lancé une campagne de soutien pour les prisonnières. Cette fédération s'emploie à faire connaître la situation des détenues. Elle informe aussi sur la personne qui est détenue, son lieu de détention et sur l'état du procès. Enfin, ces organisations regroupées fournissent un appui légal, financier et moral aux prisonnières et à leurs familles.

C'est une tâche de longue haleine. Souvent, cela prend des mois pour connaître les raisons des arrestations; ensuite, il faut attendre à nouveau plusieurs mois pour connaître les chefs d'inculpation. Le procès prend lui-même des mois, si pas des années, et enfin, vient la condamnation. Une fois l'instruction terminée, la prisonnière a le droit de recevoir les visites d'un avocat et de membres de sa famille. Elle peut recevoir des

lettres, vêtements, livres et nourriture, pourvu que sa famille ou son avocat puisse payer.

C'est pourquoi, les organisations multiethniques de femmes lancent un appel au mouvement international des femmes pour qu'elles expriment leur solidarité aux activités entreprises pour soutenir les détenues. Le soutien financier est crucial.

Le Groupe de solidarité avec les prisonnières

Un groupe de soutien aux détenues fut fondé en 1978 aux Pays-Bas. Jusqu'à présent, son activité principale a été d'agir sur la situation des détenues en Hollande. Plusieurs actions ont été menées pour améliorer le sort des femmes en prison. Quelques accomplissements: les bibliothèques des prisons ont reçu des livres féministes et non-féministes de femmes; les détenues reçoivent actuellement le même salaire pour le travail fourni que leurs camarades masculins; un cours de «women's consciousness-raising» a commencé et à présent, il y a une prison des femmes ouverte.

Un geste de solidarité avec les détenues en Afrique du Sud concorde parfaitement avec l'objectif de ce groupe de solidarité hollandais: améliorer le sort des détenues. Aussi, ce groupe a décidé de répondre à l'appel lancé par les organisations multiraciales des femmes et de collecter des fonds pour soutenir les femmes prisonnières en

Afrique du Sud. Tous les fonds collectés serviront à cette action de soutien: timbres, matériel imprimé, etc...

Soutenez les détenues politiques

Le soutien financier est nécessaire pour permettre à la FedSAW:

- d'investiguer sur les détentions des femmes;
- de fournir une assistance légale aux prisonnières;
- de soutenir financièrement les familles de détenues. Beaucoup de

femmes sont chefs de famille; une fois emprisonnées, il n'y a plus de revenus;

- de fournir vêtements, nourriture, serviettes hygiéniques, savon et autres choses du même genre aux prisonnières;
- de permettre aux détenues d'acheter livres, papeterie et matériel pour étudier et écrire;
- d'imprimer et de diffuser documents sur la situation des prisonnières en Afrique du Sud.

La solidarité avec les détenues politi-

ques en Afrique du Sud est un projet de la Fondation «Groupe de Solidarité avec les Détenues» (Solidariteitsgroep Vrouwelijke Gevangenen), B.P. 15180, NL-1001 MD Amsterdam. Les dons peuvent être versés au compte Giro: 3784678 de ce groupe de solidarité à Amsterdam avec la mention: «Pour les femmes d'Afrique du Sud». Merci de votre apport.

(traduit de néerlandais par M. Vandamme).

Mutilations du Sexe des Femmes

Dans la «Chronique Féministe» n° 30 consacrée aux violences faites aux femmes, nous avons fait suivre l'article de Nicole Echard et Nicole-Claude Mathieu d'une bibliographie incomplète. En effet une troisième édition de «The Hosken Report: Genital/Sexual Mutilation of Females» de Fran Hosken a été publiée en 1983 par Women's International Network News (WIN NEWS).

Une version française abrégée de cet ouvrage a été publiée sous le titre «Les Mutilations sexuelles féminines» de Fran Hosken aux éditions Denoël. Rappelons que WIN NEWS consacre une colonne aux mutilations sexuelles dans chacun de ses numéros donnant régulièrement des informations internationales sur le sujet, ainsi que des noms, contacts, références etc...

En 1984, un Comité Inter-Africain sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants en Afrique a été créé à Genève (147, rue de Lausanne, CH - 1202, Genève, Suisse) et à Addis-Abeba. (ECA, Room 605, PO-Box 3001, Addis Abeba, Ethiopie). Ce comité regroupe au niveau local dans quatorze pays africains des comités de femmes actives dans la lutte contre les mutilations sexuelles. Elles ont organisé un réseau interrégional et publient deux fois par an un bulletin sur leurs activités en anglais et en français.

Enfin dans un article récent de «Development Forum» (PO. BOX 5850 GCPO, New York 10017, USA) intitulé «Somali Women organize to end female circumcision», Fran Hosken fait état de la campagne d'action actuelle à l'échelon national en Somalie pour l'abolition des mutilations sexuelles. Cette campagne menée par SWDO (Somali Women's Democratic Organisation) et ADoS (Italian Association for Women in Development) constitue au niveau national un effort d'éducation et de formation auquel participent tous les départements gouvernementaux

COLLOQUE: *Conditions féminines à l'époque de la révolution française*

L'Université de Mons organise les jeudi 16 et vendredi 17 novembre un colloque sur l'histoire des femmes au temps de la Révolution Française.

Au programme: *Jeudi 16 novembre*

- 09h00: Accueil par le Vice Recteur et introduction par Marinette Bruwier.
 10h00: Les femmes dans la révolution américaine.
 10h30: Les femmes et les révolutions de 1787 et 1795 aux Pays-Bas.
 11h15: Les femmes dans les révolutions en Belgique (1789-1794).
 14h30: Olympe de Gouges, aieule du féminisme.
 15h00: Théroigne de Méricourt ou la lecture historiographique d'un mythe révolutionnaire.
 15h30: Isabelle de Charrière, une noble révolutionnaire.
 16h15: Les Ursulines et l'éducation des filles à la veille de la Révolution.
 16h45: Les sentiments religieux des femmes en France.

Vendredi 17 novembre

- 09h45: L'impact de la R.F. sur la condition des femmes de la noblesse, dans les anciens Pays-Bas et la Principauté de Liège.
 10h15: La marchande namuroise après la révolution.
 11h00: Un sort peu enviable au début du XIXe Siècle: être femme et être pauvre.
 11h30: Le divorce en Belgique (1797-1815).
 14h30: Quelle révolution pour la femme?
 15h00: L'effet 1789 sur l'histoire du féminisme.
 16h00: Révolution française et féminisme.
 16h30: Débat.

Lieu:

Cité Universitaire,
Rue de la Grande Triperie, 30
7000 Mons.

P.A.F.: 300 F

(100 F pour étudiants et membres du Personnel scientifique).

Renseignements:

Service Accueil et Relations Publiques
Place du Parc, 20
7000 Mons - Tél.: 065.37.30.14.

MANIFESTATION: *Femmes des années 80*

La loi du 13 décembre 1889 sur le travail des femmes, des adolescents et des enfants dans les établissements industriels constitue la première apparition de la problématique des femmes au travail dans les préoccupations du législateur belge. Saisissant l'occasion du centenaire de cet événement, l'Unité d'histoire contemporaine de l'Université catholique de Louvain a voulu profiter de cet anniversaire pour faire le point sur le siècle écoulé dans le domaine de la condition féminine. Un comité, composé de trois membres de l'Unité (Luc Courtois, Jean Pirotte et Françoise Rosart), a dès lors cherché à mettre sur pied à Louvain-la-Neuve une série de manifestations (une exposition retraçant l'histoire du siècle écoulé, un colloque sur la problématique des rapports entre femmes et pouvoirs, un récital de poésie et de musique, etc.).

Manifestations

1) Une **exposition** esquissant l'évolution de la condition féminine en Belgique depuis un siècle, essentiellement à travers la dimension du

travail (au Musée de Louvain-la-Neuve, Collège Erasme, Place Blaise Pascal 1, 1348 Louvain-la-Neuve, du 17 novembre au 17 décembre 1989). Cette exposition sera accompagnée d'un montage vidéo réalisé par le CARHOP.

2) Un **ouvrage illustré** rassemblant trente-trois contributions relatives aux problèmes liés à la naissance et à l'éducation des petites filles, au travail féminin, aux images de femmes qui hantent les représentations collectives, aux engagements sociaux divers de la femme et aux combats féministes depuis un siècle (Femmes des années 80. Un siècle de condition féminine (1889-1989), sous la direction de Luc Courtois, Jean Pirotte et Françoise Rosart, Academia, Louvain-la-Neuve, 1989, 200p., 95 ill. et 3 fig.).

3) Un **colloque international** relatif à la problématique des femmes face aux pouvoirs, où s'exprimeront notamment Marie-Sylvie Dupont-Bouchat (UCL), Françoise Collin (Cahiers du Griff), Véronique Degraef (Cahiers du Griff), Alice Dermience (UCL), Philippe Godding (UCL), Denise Keymolen (KU Leuven), Yvonne Knibiehler

(Aix-en-Provence), Anne Morelli (ULB), Michelle Perrot (Paris VII), Catherine Mougenot (FUL), Paul Wynants (FNDP) (les 13 et 14 décembre 1989, au Collège Erasme, Salle du Conseil, Place Blaise Pascal 1, 1348 Louvain-la-Neuve).

4) Un **récital de poésie et de musique** animé par des élèves du Conservatoire de Bruxelles et des «Jeunes solistes» (le 13 décembre 1989 à 20h30, Salle du Département de Communication sociale, Ruelle de la Lanterne Magique 14, 1348 Louvain-la-Neuve).

5) Une **animation** «Femmes dans la bande dessinée. Femmes d'images - Images de femmes» comprenant une rencontre avec des femmes créatrices de bd appartenant à l'école franco-belge (le 12 décembre 1989 au Collège Erasme, Unité de littérature, Place Blaise Pascal 1, 1348 Louvain-la-Neuve) et une exposition présentant les diverses images de la femme dans les créations de bd contemporaine (du 17 novembre au 17 décembre 1989, à travers divers lieux de Louvain-la-Neuve, lieux dont l'itinéraire sera renseigné à partir du Collège Erasme, Place Blaise Pascal 1, 1348 Louvain-la-Neuve).

ok not

OA PEE - res

Littérature
bibliographie

La famille dans les livres

La famille est un sujet à la mode. Plus que cela elle est «aimée». On est même prêt à lui donner du pluriel, on dit désormais «les familles» pour n'en laisser échapper aucune. Ne pas s'accrocher à un seul modèle familial est en effet prudent quand on veut que la famille transcende les modes.

L'histoire et l'ethnologie n'ont d'ailleurs pas attendu l'apparition des inquiétudes actuelles pour montrer que les structures familiales (la parenté aussi bien que l'alliance) sont multiples, s'adaptent aux contextes socio-économiques et évoluent donc avec ceux-ci. Cependant, l'actuel regain d'intérêt pour la famille nous inquiète.

Il nous inquiète parce qu'il surgit comme une réaction contre une critique multiforme de la famille: la critique psychanalytique qui accusait la famille d'être castratrice répressive et d'être donc source de troubles psychiques: la critique sociologique et marxiste qui accusait la famille d'avoir partie liée avec la propriété privée et d'être le support du capitalisme. D'où cette analyse ultérieure qui fait de la famille le premier agent de police de l'Etat disciplinant, au service du capitalisme, les enfants dès le berceau. La critique féministe enfin... et surtout qui conteste la famille comme principal support de la reproduction d'une société patriarcale et inégalitaire.

Les idées familialistes qui sont développées aujourd'hui ne s'occupent pas tant ou pas du tout de réfuter ces classiques contestations de la famille. Elles poussent au contraire sur le terrain déjà labouré, voire «engraissé» par les préoccupations politiques.

Les gouvernements néo-libéraux ont «besoin» de la famille. Celle-ci est utilisée comme support idéologique pour réduire les prestations de Sécurité Sociale de certains bénéficiaires (des femmes dans la majorité des cas), pour augmenter les déductions fiscales de certains contribuables (des hommes dans la majorité des cas), pour justifier de l'inégalité d'accès au marché du travail et aux revenus pro-

fessionnels (les femmes sont les principales victimes de la segmentation et des revenus professionnels partiels) pour culpabiliser, dans le chef de la femme, les couples où les deux conjoints travaillent (échecs scolaires, délinquances... etc...), pour mettre les personnes âgées et une partie des prestations sanitaires à charge de la famille (c'est-à-dire des femmes). Cette tactique permet aux pouvoirs publics de réduire certaines dépenses sociales, et de ne pas développer les équipements socio-collectifs. Tout cela se produit au moment même où les gouvernements se portent au secours des entreprises et contraignent les ménages à «transférer» ou «laisser» une plus grande part du revenu national aux entreprises (au rendement du capital). Le discours «familialiste» s'installe sur un fond d'angoisses démographiques qui confondent allègrement les calculs actuariels sur les mécanismes d'une protection sociale répartitive avec la crainte inavouée de voir un jour les femmes refuser de continuer à faire des enfants, crainte qui s'atténue sans doute avec le développement des N.T.R.

C'est donc sur ce fond politique qu'il faut analyser les divers colloques, recherches, publications qui se consacrent au thème de la famille.

Familles: nouvelles régulations sociales?

Relisons quelques-un de ceux-ci. Je commencerai par évoquer l'article de G. B. Sgritta (Théorie de la famille: savoirs, politiques et changement social) (1) qui montre que l'évolution dans les recherches (précisons: sociologiques) sur la famille est marquée par l'abandon des théories fonctionnalistes d'une part et par la crise de l'Etat-providence de l'autre. L'auteur décrit le rapport entre le renouvellement des analyses sur la famille et le désengagement social de l'Etat. Il reconnaît qu'à travers l'appel aux responsabilités familiales, c'est le travail gratuit de la femme qui est appelé au secours. Lorsqu'il parle du renou-

veau de l'analyse de la famille et des redéfinitions du rôle politique et économique de la famille, il «oublie» malheureusement complètement l'influence du féminisme. Son analyse du rapport entre la crise de l'Etat-providence et la famille qui est assez convaincante, serait cependant plus honnête et plus pertinente s'il avait lu quelques-uns des remarquables ouvrages féministes sur le sujet. (Citons au hasard «Women and recession», «Feminists and State Welfare», «Feminism and Sexual Equality», un passage du Louise Vandelac ou de «La crisi del Welfare State» de Progetto Donna ou encore l'excellent «The family in question» que nous analysons plus loin). Les féministes font des analyses plus «politiques» des relations entre la famille et le Welfare State. Certaines envisagent d'ailleurs la construction du Welfare State comme une «réponse» à la montée des revendications des femmes, ce qui permet une meilleure compréhension de la contestation actuelle de celui-ci. N'empêche, cette analyse de Sgritta, toute masculine soit-elle, est intéressante parce qu'elle donne le contexte de la production d'une recherche et donc finalement son sens.

Dans le même numéro des Annales de Vaucresson (1), on lira l'article touffu et stimulant de Michel Chauvière: «Familialisme et régulation sociale». L'auteur aborde diverses questions (notamment celle des mouvements familiaux, du militantisme familial et de la spécificité des mouvements familiaux populaires) et il trace incidemment une piste intéressante à propos du féminisme. Il se pourrait, selon lui, que pour les femmes la tendance spécifique à l'individuation (terme qu'il préfère avec raison à individualisme) soit liée à une émancipation vis-à-vis des «pesanteurs familiales». La racine spécifique du féminisme serait donc un mouvement d'individuation que ne peuvent connaître les hommes.

Plusieurs auteurs interpellent encore, dans ce même numéro, les familles monoparentales. Ce thème des «familles monoparentales» nous le retrouvons dans un numéro spécial d'une autre revue (Revue Internationale d'Action Communautaire), consacré, lui aussi, au thème de la famille: «Famille/familles» (2).

Famille/Familles

Renée Dandurand y analyse les aspects socio-historiques de la monoparentalité au Québec. Ensuite quatre auteurs analysent le mode de vie, la dynamique familiale et la construction de l'identité des familles monoparentales en France. Bien que ces deux articles concèdent que la monoparentalité a toujours existé et était autrefois

surtout le fait des veuves, ils se posent des questions vraiment maladroites sur la monoparentalité des divorcées. Finalement, ils octroient aux «maris» une place structurante au lieu de les présenter comme déstructurant la vie de leur femme. Celle-ci, en effet, se retrouve telle qu'elle «était» avant le mariage lorsqu'elle se met à vivre sans mari. Citons quelques exemples: les auteures analysent les stratégies qui permettent «au parent seul l'accomplissement de toutes ces tâches, qui étaient jusque là accomplies par les deux parents» (sic!) Où ces auteures ont-elles inventé que quand il y a couple il y a automatiquement partage des tâches! Les femmes divorcées ne disent-elles pas ont moins de travail qu'autrefois, étant donné que le mari représente à lui tout seul une énorme surcharge de travail? Que ce soit pour la charge de travail, pour les ressources du ménage, le temps de vie personnelle, l'aménagement de l'habitat... etc, ces études partent d'a priori valorisant tellement le rôle du mari qu'on se demande pourquoi il y aurait eu séparation!

La question des familles monoparentales doit être repensée de fond en comble. Avec d'autres grilles de lecture, ces auteures pourraient sans doute comprendre ce qu'elles ont observé: les femmes seules arrivent mieux qu'au temps où le mari était présent à amener leurs fils à «mettre la main à la pâte» dans le travail ménager!

Dans ce même numéro on lira encore un intelligent article de méthode de Bernadette Bawin et Myriam Sommer. Celles-ci commencent par contester, à juste titre, les diverses méthodes de classification typologique des familles. Elles montrent, outre les défauts inhérents à certaines méthodes, que ces typologies reposent toujours sur l'idée que la famille est une «unité». Or cette famille se compose, au moins en ce qui consacre le couple, de deux personnes n'ayant pas nécessairement la même conception et le même projet familial. Ces typologies reposent ensuite sur un certain présupposé de «fixité» de cette unité familiale. Or selon les deux auteures, il ne peut être question de couper la famille de son évolution, de son adaptation au cours de la vie de ses membres. Elles plaident aussi pour que l'on ne prive, à aucun moment, l'analyse de la famille de ses articulations avec l'environnement économique et social.

Dans une deuxième partie de cet article, elles posent un certain nombre de questions, en application de ces conceptions, à trois aspects de la vie de la famille: la constitution du couple, la fécondité et le divorce. Elles terminent en remettant en cause certains types d'analyses de la famille qui seraient davantage des instruments idéologiques que des objets de connaissance.

On ne peut quitter ce très riche numéro de la Revue Internationale d'Action Communautaire sans parler de l'article très stimulant, bien que souvent discutable, de Francine Descarries et Christine Corbeil sur: «La maternité: un défi pour les féministes». Les deux auteures s'efforcent de distinguer trois courants féministes qui auraient chacun une position différente à l'égard de la maternité. Ces trois courants féministes seraient le «féminisme égalitariste», le «féminisme radical» et le «féminisme de la femelléité». Elles se rattachent aux «féministes radicales» et rejettent donc les conceptions qui ne leur plaisent pas dans les deux autres catégories, avec, faut-il le dire, pas mal d'à priori et d'arbitraire. Ainsi on apprend avec surprise que Betty Friedan fait partie des féministes égalitaristes et que regrettant d'avoir poussé les femmes, «à la solitude, au vide, à la pauvreté... éloignées de toute source de tendresse et d'amour...», les féministes égalitaristes en reviennent à prôner la restructuration des institutions sur base égalitaire pour pouvoir dire oui à la vie, à l'amour... aux enfants....

Le courant féministe radical serait le seul à avoir compris que la famille est la cellule oppressive de base du système patriarcal et à contester la maternité comme rôle social (quand bien même les femmes aiment leurs enfants) distinguant ainsi la maternité institution de la maternité expérience. Simone de Beauvoir, que tout le monde place dans les égalitaristes, se trouve de ce fait rangée dans les féministes radicales. Les féministes de la femelléité sont celles qui développent une théorie de la différence. Nos deux auteures sont malheureusement tout à fait confuses en ce qui concerne le rapport entre égalité et non-différence et semblent penser que pour sauver la «différence», l'identité de l'ensemble des femmes, il faut renoncer à l'égalité. Le plus dangereux c'est peut-être, comme le fait cet article, de renvoyer l'identité de la femme à la maternité.... «Il est de plus en plus clair que les femmes, même les plus progressistes», disent-elles, «partagent la conviction que si elles s'éloignent trop du territoire de la maternité, elles y perdront leur identité spécifique et leur espace de pouvoir». Les critiques à faire à cet article sont importantes mais il n'en reste pas moins que les questions, l'approche, sont très intéressantes, assez nouvelles et méritent une grande attention.

La famille incertaine

Venons-en maintenant à l'ouvrage de l'excellent démographe Louis Roussel (3). Il est toujours utile de prendre le pouls des démographes au moment où la famille a des palpitations, car la racine de l'angoisse (du questionne-

ment) scientifique d'un démographe est souvent la question de la natalité. Une chute de la fécondité est parfois pour cette science comme une apocalypse. Louis Roussel est et reste calme. Un peu triste mais calme. Il faut l'apprécier. Il ne présente pas la situation démographique actuelle comme un suicide collectif. Rien de la folie de Chaunu ici.

Il essaie de comprendre et se tourne pour ce faire du côté de la famille. Malheureusement, il est beaucoup meilleur comme démographe que comme penseur. Dans son introduction il s'empêtre, ne fait pas de différence entre l'histoire et l'ethnologie, confond les sociétés archaïques et les sociétés primitives, et il enfonce quelques portes ouvertes... En ce qui concerne le rapport entre le développement du féminisme et l'évolution de la famille, «il voit bien quelque chose mais ne distingue pas très bien». D'ailleurs pour lui, la révolution féministe est réalisée... terminée: «... la femme a cessé d'être une mineure; le patriarcat est abrogé, qui sous des formes différentes, réglait jusqu'ici l'ordre de la famille» (p. 258). On ne peut s'empêcher de faire le parallélisme avec les auteurs qui, comme Furet, déclarent que la «Révolution française est terminée». Cette idée empêche d'ailleurs l'auteur d'imaginer ce qui pourrait encore modifier l'avenir. Dommage. Chaque fois que Roussel colle à la démographie, il est bon, chaque fois qu'il s'en écarte, quel salmigondis!

Allons donc respirer du côté de deux ouvrages résolument féministes, celui de Diana Gittins et celui de Bernadette Bawin-Legros.

La famille en question

«The Family in Question» de Diane Gittins (4) n'est pas aussi récent que les ouvrages précédents. Les idées y sont neuves, nettes, féministes. Dès l'introduction D. Gittins avertit: «le défaut de toutes les études sur la famille, c'est qu'elles considèrent la famille comme une unité (entité). Comme si les individus qui la composent étaient, par rapport à elle, dans une situation identique. La famille est un réseau de relations de pouvoirs. Elle est traversée par des intérêts de «gender» et d'âge, et ceci se différencie selon les classes sociales». Voilà une remarque incontestable, incontournable, dont l'énoncé est si convaincant qu'elle aurait dû modifier toute la recherche sur la famille.

Deuxième remarque: l'idéal familial, les idéologies ne sont pas des choses qui flottent dans l'air mais des conceptions qui sont «imposées» par certaines classes so-

ciales (politiques, etc...) à d'autres. Et de prendre courageusement l'exemple du travail des enfants dont l'interdiction a été «imposée» aux classes populaires par les classes bourgeoises.

L'auteure dresse un vaste panorama de la famille en parcourant les diverses périodes de l'histoire. Elle pose successivement les questions: quels sont les changements survenus? Est-ce que le concept de «patriarcat» est pertinent pour comprendre la famille? Qu'est-ce que la famille, est-ce un concept universel? Pourquoi les gens se marient-ils? Pourquoi ont-ils des enfants? Pourquoi le travail des femmes n'est-il jamais reconnu? Est-ce que l'Etat crée ou détruit la solidarité familiale? La famille est-elle réellement en crise? A cette dernière question l'auteure répond qu'il y a surtout un conflit entre la réalité de la famille et l'idéologie de la famille. Elle montre quelle est la fonction économique, sociale, politique de cette idéologie de la famille. Cette idéologie de la famille, c'est le modèle que les classes bourgeoises montantes imposent aux classes populaires. Ces classes bourgeoises utilisent le pouvoir de l'Etat pour imposer des lois qui obligent les classes populaires à se mettre en ménages familiaux d'un certain type. Des mesures, comme par exemple la scolarité obligatoire, ou l'interdiction du travail des enfants, et bien d'autres encore, ont des effets et des conséquences différents pour les milieux ouvriers et pour les milieux bourgeois ou aristocratiques. Ainsi, c'est surtout en milieu populaire qu'une mère travailleuse se sent «mauvaise mère», c'est surtout dans ce milieu-là que les femmes sont dans l'impossibilité de correspondre au «modèle». Impossible de résumer le livre de Diane Gittins qui est riche, à chaque page, de compréhension historique et sociale au sujet de la famille, de ses principales structures et de ses divers membres.

Famille, mariage, divorce

Ne parlons pas ici des remarquables travaux de Kelleralhs dont nous avons déjà critiqué certaines théories dans un précédent numéro de *Chronique Féministe*; ni de B. Lemennicier («Le marché du mariage et de la famille»), cet économiste qui sans grande sympathie pour les femmes (c'est le moins qu'on puisse dire!) analyse cependant de manière matérialiste, les enjeux du mariage et de la famille; ni enfin des excellents travaux de François de Singly et notamment de son livre «Fortune et infortune de la femme mariée». F. de Singly est un auteur qui, contrairement au précédent, fréquente la production scientifique féministe et, avec un a priori favorable aux propos féministes, il fait pour l'homme et la femme les «comptes»

du mariage. Les idées de ces auteurs nous les retrouvons dans le livre que Bernadette Bawin-Legros a publié l'an passé: «Famille, mariage, divorce». C'est un livre de synthèse mais aussi de recherches originales. Remarquable synthèse notamment sur l'ensemble de la production scientifique dans le premier chapitre qui part à la découverte des théories, modèles et typologies au sujet des fonctions et structures de la famille. Il y est aussi question de méthodes puisque B. Bawin aborde la question des récits de vie dans le contexte de l'étude de la dynamique familiale.

Le deuxième chapitre est consacré au mariage. B. Bawin établit le diagnostic. Dans tous les pays occidentaux on se marie moins, en tout cas au cours de la jeunesse. Cette diminution du mariage ne se fait pas selon le même rythme pour chaque pays, ni pour les hommes et les femmes. B. Bawin y analyse ensuite le mariage en termes de rapports sociaux ce qui la conduit à présenter les théories des féministes et les inégalités de sexe dans le mariage, tant dans le choix du conjoint que dans la répartition des tâches ou de l'autorité. Mais ne simplifions pas trop ce résumé, car le livre de B. Bawin est excessivement riche et se nourrit d'innombrables lectures. Ainsi dans ce chapitre, elle aborde aussi la question nouvelle du «repli domestique» et de l'attrait nouveau pour l'intimité. Veut-on encore se marier et pourquoi? Ici nous retrouvons une lecture des données belges de M. Loriaux avec quelques différences significatives entre hommes et femmes.

Etape suivante du livre de B. Bawin, le divorce. L'auteure commence ici aussi par prendre les mesures, cherche chez divers auteurs des méthodes de classification et fait état de ses propres recherches menées avec Myriam Sommer. Elle a des pages excellentes pour parler du «bon» et du «mauvais» divorce. La «société» normalisante veut des «bons» divorces qui se caractérisent par cinq points. (p. 132). B. Bawin en cherche les explications. Il me semble qu'outre celles qu'elle propose, on pourrait ajouter le refus collectif d'assister à la souffrance. Nous avons déjà dû ravalé nos larmes et nos deuils pour la mort des êtres chers, nous devons encore ravalé nos souffrances pour l'échec de nos amours. Tout ce qui est «privé» peut être ignoré par ceux que l'on côtoie... La norme du «bon divorce», nous la retrouvons encore dans la théorie de l'«intérêt de l'enfant» qui préside aux décisions relatives à l'organisation de sa vie après le divorce de ses parents.

B. Bawin aborde toute la question de la garde des enfants et des pensions alimentaires à propos desquelles elle développe une théorie qui lui est chère: c'est le divorce qui révèle non seulement les disparités des conjoints anté-

rieures au mariage mais aussi l'écart que creuse habituellement le mariage. A la fin de ce chapitre B. Bawin évoque très brièvement le rapport qui existe entre l'Etat et la famille. C'est la société en effet qui tisse un filet de protection sociale ne fût-ce qu'à travers le CPAS pour faire face aux risques de certains mariages.

Dans la dernière partie de l'ouvrage, B. Bawin traite des nouvelles formes de vie (cohabitation) ou de rapports parentaux. Parmi ceux-ci la question des «familles monoparentales», terme dont elle souligne l'ambiguïté et le contenu idéologique. Elle consacre aussi un passage au rapport entre pauvreté et famille monoparentale en critiquant, à juste titre, le courant dominant dans les interprétations.

Que voilà un bon livre. Touffu à souhait, non pas exhaustif, encore moins prétentieux, mais bourré de toute la passion de son auteure pour le sujet et de toutes ses lectures préférées. Inutile de dire que l'approche de B. Bawin-Legros est résolument féministe. Féministe parce qu'elle abandonne fermement l'idée d'analyser la famille ou le couple comme une «unité». Mariage, divorce, etc..., sont des rapports sociaux. Inégalités de classes, inégalités de sexe les façonnent à tous moments, en croisant et multipliant leurs effets.

On voudrait que ce livre serve de base de réflexion non seulement aux politiciens pour qu'enfin ils cessent de coller sur la famille une idéologie utilitaire qui autorise les politiques sociales les plus sordides, mais surtout à tous les adultes pour qu'ils puissent se réconcilier avec leur vécu à travers la connaissance de celui-ci.

Hedwige Peemans-Poullet

(1) dans «Familles, interventions et politiques. Nouvelles régulations sociales», *Annales de Vaucresson*, n° 27, 1987/2.

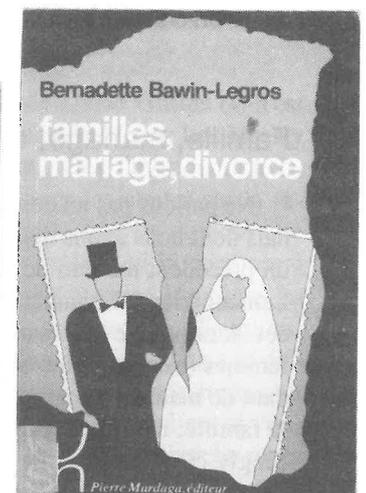
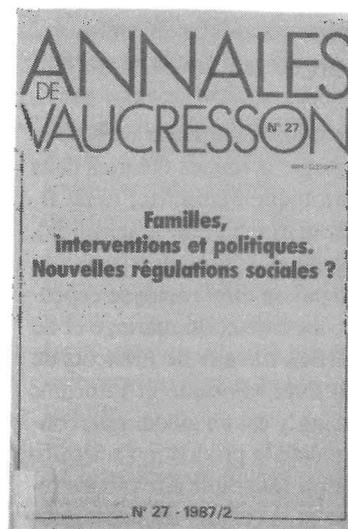
(2) «Famille/familles», n° 18, automne 1987 de la *Revue Internationale d'Action Communautaire*.

(3) Louis Roussel, *La famille incertaine*, éd. Odile Jacob, Paris, 1989.

(4) D. Gittins, *The Family in Question*, éd. Mac Millan, coll. *Women in Society*, Londres, 1ère éd. 1985 (3ème éd. 1987).

(5) B. Bawin-Legros, *Famille, mariage, divorce: une sociologie des comportements familiaux contemporains*, P. Mardaga éd., (Bruxelles, 1988), 213 p., (coll. *Psychologie et Sciences Humaines*; 175).

LOUIS ROUSSEL LA FAMILLE INCERTAINE



Les bons contes font les bons amis

Aline De Doncker, professeur de langues anciennes, habituée de l'Université des Femmes, nous a fait parvenir ce texte sur le rapport mère-fille dans les contes de fées après avoir assisté à la conférence de la psychanalyste Lydia Flem, intitulée «Miroir, dis-moi qui est la plus belle en ce royaume».

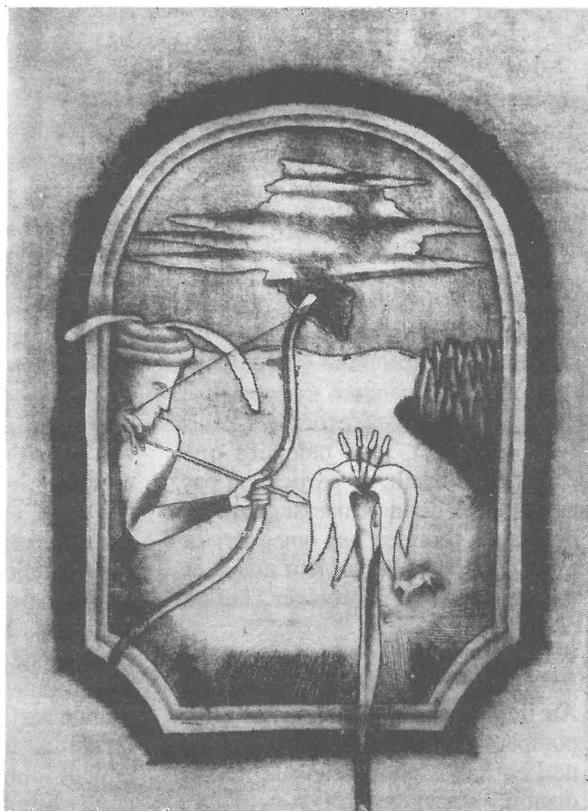
Selon les psychanalystes Glauco Carloni et Daniela Nobili (1), la plupart des mères sont des créatures détestables. Certaines tuent ou maltraitent leurs enfants, le plus grand nombre d'entre elles ont des tendances «filicides» (infanticides): outre les avortements volontaires, les fausses-couches spontanées et les stérilités que la science ne peut expliquer en seraient l'expression. Pour justifier leur propos misogyne, les deux auteurs se fondent entre autres sur les contes de fées qu'ils prennent au pied de la lettre, c'est-à-dire comme l'expression de la réalité du rapport mère-enfant.

Dans les récits de Perrault, de Grimm et d'autres conteurs, les marâtres sont les personnages les plus funestes. G. Carloni et D. Nobili définissent la marâtre comme toute figure maternelle hostile aux héros du conte ou tout simplement tout personnage féminin méchant. Ils étudient en particulier les marâtres qui s'acharnent sur des jeunes femmes. Le sentiment qui pousse celles-ci à nuire, c'est le plus souvent la jalousie érotique. Les belles-mères de Blanche-Neige, de la Belle au Bois dormant ou de Cendrillon sont jalouses de la jeunesse et de la beauté des héroïnes. Ils reconnaissent que l'on trouve aussi dans ces récits de bonnes mères et leurs substituts, les marraines-fées, mais la bonne et la mauvaise mère ne formeraient qu'une seule et même personne, la Mère, dotée de deux vi-

sages, l'un céleste et l'autre maléfique.

De quel droit ces analystes modifient-ils le contenu des contes, remplaçant toute méchante femme par une mauvaise mère ou fondant deux personnages en un seul? Ils ne s'appuient pas sur les récits populaires pour étayer leurs théories, ils les réécrivent pour qu'ils se conforment à celles-ci, ce qui n'est guère convaincant.

De plus, en assimilant toutes les femmes d'un certain âge, qu'elles soient bonnes ou mauvaises à la mère, ils appauvrissent la diversité des rapports qu'une fille peut entretenir avec ses aînées dans la famille et la société, les belle-mère, marraine, nourrice, gouvernante etc... ne sont que des mères au second degré dont on n'exige pas l'affection et le dévouement qu'on demande à la mère naturelle. Si l'on tient compte de cette distinction, le nombre de mères indignes diminue considérablement dans les contes de fées. Les mauvaises femmes y sont toutefois plus nombreuses et plus féroces que les hommes méchants. Rien d'étonnant à cela, puisque la tradition misogyne de l'Eglise a enseigné aux conteurs que la femme, bien plus que l'homme, est l'alliée du démon. Pourquoi donc nos analystes s'accrochent-ils aux idées d'autrefois? Ne sont-ils pas conscients du fait que depuis la création des contes, la position de la femme dans la famille et la



société a évolué de même que les conceptions qu'on a d'elle, et que c'est une erreur d'utiliser des sources anciennes pour éclairer la psychologie des mères du 20e siècle?

G. Carloni et D. Nobili ne s'attachent qu'aux documents qui donnent raison à leur misogynie. Quand il existe plusieurs variantes d'un conte, ils choisissent systématiquement la plus misogyne. Ainsi seules les versions de Cendrillon où l'héroïne est persécutée par sa mère seraient authentiques. Celles où elle est maltraitée par sa belle-mère ou ses sœurs ne seraient que des atténuations des premières.

Enfin pourquoi G. Carloni et D. Nobili ne s'intéressent-ils qu'au point de vue des auteurs masculins sur le rapport mère-fille? Il y a pourtant une conteuse à l'époque de Perrault: Madame d'Aulnoy, qui puise aux mêmes sources populaires pour inventer des histoires. Ici aussi l'on retrouve les mères indignes, les bonnes et les mauvaises fées. Mais ces personnages sont présentés sous un autre éclairage.

Le conte de «La Biche au Bois» (2) ressemble à celui de la Belle au Bois dormant. Une reine qui buvait les

eaux d'une source merveilleuse pour guérir de sa stérilité, y rencontre une grosse écrevisse qui se transforme en une coquette grand-mère. Celle-ci l'invite dans le palais des fées qui lui promettent qu'elle enfantera bientôt la princesse Désirée qu'elles doteront de toutes les qualités. Ecrevisse devient l'amie de la reine qu'elle conduira souvent pendant sa grossesse dans la merveilleuse demeure des fées. Celles-ci, plus païennes que celles de Perrault, ne participent pas au baptême de la princesse. Ce sont des sages-femmes qui ont guéri la reine de sa stérilité par leur magie et qui continueront à protéger l'enfant au cours de sa vie.

A la naissance de Désirée, la reine invite les fées mais oublie Ecrevisse. Au lieu de nous faire assister à un pompeux festin comme dans le conte de Perrault, Madame d'Aulnoy nous donne accès à l'intimité de l'accouchée à qui seules des femmes peuvent rendre visite. Les fées lui apportent une layette qu'elles ont confectionnée elles-mêmes et un berceau orné de petits amours animés qui bercent l'enfant quand il crie. Au contraire des bonnes fées de Perrault fort distantes de leurs protégées, celles de Madame d'Aulnoy, en sages-femmes expertes, emmaillotent Désirée et la couvrent de baisers. Puis frappant le sol de leur baguette, elles suscitent une nourrice pour cet «aimable poupard». La reine, comme on le voit, ne devra guère s'occuper de sa fille. Mais arrive la fée rencontrée à la source, sous sa forme d'écrevisse. Furieuse de ne pas avoir été invitée, elle est prête à tuer l'enfant.

Les autres fées flattent sa coquetterie: «Quittez de grâce cette figure d'écrevisse, que nous vous voyions avec tous vos charmes» et Ecrevisse se radoucit. Ce n'est pas une bonne fée comme dans la Belle au Bois dormant, mais la fée Ecrevisse elle-même qui va modérer sa vengeance: «Si Désirée voit le jour avant l'âge de quinze ans, elle aura lieu de s'en repentir; il lui en coûtera peut-être la vie».

Les autres fées de trois coups de ba-

guette bâtissent un palais sans portes ni fenêtres, avec une entrée souterraine pour les serviteurs, et y enferment l'enfant. Désirée reçoit une gouvernante et des maîtres qui sont chargés de l'instruire. Les fées remplissent pour elle le palais de tapisseries où elles retracent les grands événements historiques. Et la mère de la princesse? «La reine, sa mère ne l'aurait jamais quittée de vue, si son devoir ne l'avait attachée auprès du roi».

La souveraine et les dames de l'aristocratie avaient au 17^e siècle des devoirs sociaux estimés plus importants que l'éducation d'une fillette (3) et personne n'y trouvait à redire.

Les grandes dames déléguaient une grande partie de leurs fonctions maternelles à d'autres femmes qui étaient leurs employées. C'est pour cette raison que les mères au second degré (sages-femmes, marraines, gouvernantes, etc...) jouent un rôle souvent plus important que la reine-mère auprès de l'héroïne dans nos contes du 17^{ème}, que ce soit chez Madame d'Aulnoy ou chez Perrault. Confondre tous ces personnages avec la mère naturelle comme le font les psychanalystes, c'est déformer la réalité sociale de cette époque. Dans la Biche au Bois, le drame se joue donc entre Désirée et ses mères au second degré qui ne la privilégient pas toutes dans leur affection. Elles ont d'autres filles avec lesquelles elles ont des liens plus étroits et trahissent la princesse pour l'amour d'elles. Désirée part avant ses quinze ans dans un carrosse fermé pour rejoindre son fiancé, le prince Guerrier, et sa gouvernante, par affection pour sa fille Longue-Epine amoureuse du même prince, coupe l'impériale du carrosse et la princesse voit le jour. Entre-temps, la fée Ecrevisse avait oublié sa colère contre Désirée, mais toute dévouée à sa chère filleule, la princesse Noire que le Prince Guerrier avait abandonnée pour Désirée, elle laisse la malédiction s'accomplir et Désirée s'enfuit dans les bois sous la forme d'une biche.

Grâce à la bonne fée Tulipe tout finira par s'arranger, Désirée redeviendra

une belle jeune fille et épousera son prince.

Dans cette histoire, la fée Ecrevisse est le personnage le plus intéressant. Elle n'est pas totalement méchante comme la mauvaise fée de la Belle au Bois dormant. Douée d'un physique avenant, c'est une bonne fée jusqu'à ce que la reine oublie de l'inviter dans sa chambre d'accouchée. Bien qu'emportée par une fureur destructrice, elle se laisse radoucir, tempère sa malédiction. Elle ne se venge que parce que sa filleule est trahie.

La psychologie des personnages de Madame d'Aulnoy est moins sommaire que dans les récits populaires. Elle crée des personnages plus individualisés. Elle ne tombe pas non plus dans la misogynie outrancière des conteurs.

Mais il ne faut demander ni à Perrault ni à Madame d'Aulnoy si la plupart des mères de leur époque étaient bonnes ou mauvaises. Les contes n'établissent pas ce genre de statistiques. Ils reflètent la vision de leurs auteurs sur la société de cette époque. Quel que soit le charme de nos vieux contes leurs personnages féminins sont désuets. Etudier le rapport mère-fille à partir d'eux, c'est croire à une structure essentielle et invariante. Il serait bien plus intéressant de voir comment se construit le rapport mère-fille dans le contexte d'aujourd'hui.

Aline De Doncker

(1) *La mauvaise mère: phénoménologie et anthropologie de l'infanticide*, 1981, traduit par Robert Maggiori, Paris, Payot, 1981, 2^{ème} éd., 262 p.

(2) *Contes de Charles Perrault suivis de Contes de Madame d'Aulnoy*, Gründ Paris, 1981, 239 p. *Contes de Madame d'Aulnoy*, Gründ Paris, 1981, 198 p.

(3) *L'Amour en plus: Histoire de l'Amour maternel, XVII-XXe siècle*, Elisabeth Badinter, Paris, Flammarion, 1980, 373 p.

La bibliothèque est accessible à toutes et à tous sans condition préalable (financière ou autre). Elle offre une large gamme de documents sur le féminisme, la condition féminine et féministe. Vous pourrez y consulter les ouvrages de références, les revues féministes d'ici et d'ailleurs, des dossiers thématiques, etc.

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 10 à 17 heures et sur rendez-vous.

Dans chaque numéro de **CHRONIQUE FÉMINISTE** sont reprises toutes les nouveautés reçues en service de presse (SP) ou achetées par l'Université des Femmes (Acq.).

BIBLIOGRAPHIES

- Boeken en tijdschriftartikels i.v.m. vrouw als zelfstandige en/of manager, Kris DE VIS, RoSa - Rol & Samenleving, 1989, 13 p.
- Les femmes et la Révolution française : bibliographie, réalisée par Simone BLANC, Bibliothèque Marguerite Durand, 1989, 78 p.
- Jaarboek 1989, W.A. DUMON et C. DENEFFE, Universitaire Pers Leuven/Departement Sociologie, Sociologisch Onderzoeksinstituut KUL, 1989, 689 p., (Gezinswetenschappelijke documentatie; 14), *Acq.*
- Literatuuroverzicht België-Nederland, W.A. DUMON et C. DENEFFE, Universitaire Pers Leuven, Gezinswetenschappelijke Informatie, Documentatie en Serviceverlening [GIDS], 1989, (Gezinswetenschappelijke Documentatie; 14), *Acq.*

FÉMINISME - ETUDES FÉMININES

- Répertoire de tous les cours femmes, féminismes, rapport de sexes offerts par 13 universités francophones du Canada, Groupe Interdisciplinaire d'enseignement et de recherches féministes IGIERFI, Université de Québec à Montréal, 1989, 80 p.
- A/Encrages féministes : un moment de réflexion dans la recherche féministe, Centre de recherche féministe/GIERF, Université du Québec à Montréal, 1989, 152 p., (Cahiers de recherche 1989 - numéro spécial)
- European Forum of Socialist Feminists : Manchester 18-20 novembre 1988. 4th International Conference Report, European Forum of Socialist Feminists, [1989], 41 p.

PHILOSOPHIE

- L'étude et le rouet, Michèle LE DOEUFF, Seuil, 1989, 378 p., Tome 1 : Des femmes, de la philosophie, etc., *Acq.*

PSYCHOLOGIE - PSYCHANALYSE

- Maternité. Féminité, P.U.F., 1988, [331 p.], (Revue française de psychanalyse; tome LI), *Acq.*

RELIGIONS

- La femme, le clerc et le laïc : oecuménisme et ministère, Christian DUQUOC, Labor et Fides, 1989, 79 p., (coll. Entrée libre; 4), *SP.*
- Le remariage des divorcés : pour une nouvelle attitude de l'Eglise, P. BOURGY, L. DIN-GEMANS, P. HAYOIT, [et al.], éd. du Cerf, 1989, 123 p., ("Dossiers Libres), *SP.*

SOCIOLOGIE - POLITIQUE - ECONOMIE

- Women's Power and Social Révolution : Fertility Transition in the West Indies, W. PENN WANDWERKER, Sage Publications, 1989, 254 p., (Frontiers of Anthropology; vol. 2), *Acq.*
- Femmes et développement : outils pour l'organisation et l'action, ISIS, éd. d'En Bas/éd.

- L'Harmattant, 1988, 253 p., Acq.
- **The Trapped Woman : Catch-22 in Deviance and Control**, Josefina FIGUEIRA-Mc DONOUGH et Rosemary SARRI, Sage Publications, 1988, 459 p., (Sage Sourcebooks for the Human Services Series; vol. 4), Acq.
 - **L'égalité des chances : un choix social et individuel**, Jeannine EVRARD avec la collaboration du Groupe d'Education et de Formation à l'Autonomie, [GEFA], Editest, 1989, Acq.
 - **Changing Men : New Directions in Research on Men and Masculinity**, Michael S. KIMMEL, Sage Publications, 1987, 320 p., (Sage Focus Edition; 88), Acq.
 - **Sex and Gender**, Philip SHAVER et Clyde HENDRICK, Sage Publications, 1987, 328 p., (Review of Personality and Social Psychology; 7), Acq.
 - **Sociologie des générations : l'empreinte du temps**, Claudine ATTIAS-DONFUT, P.U.F., 1988, 249 p., (coll. Le sociologue), SP.
 - **La mère**, numéro établi sous la direction de Nicole CZECHOWSKI et Jean-Marc TERRASSE, éd. Autrement, 1987, 219 p., (Autrement; 90), Acq.
 - **Femmes, familles, vers quels droits, quelles libertés, quelles solidarités : actes du colloque organisé du 26 au 28 mai 1988 à Bruxelles par les Femmes Prévoyantes Socialistes**, F.P.S., 1989, 154 p.
 - **The New Politics of abortion**, Joni LOVENDUSKI et Joyce OUTSHOORN, Sage Publications, 1986, 175 p., (Sage Modern Politics Series vol. 11), Acq.
 - **Femmes, hommes et filière politiques. Le cas de l'arrondissement de Verviers**, Georgette HALLEUX, U.C.L., 1989, 112 p., mémoire présenté à la Faculté Ouverte de Politique Economique et Sociale
 - **Répertoire des travaux du Conseil de l'Europe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (1950-1988)**, Comité européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Conseil de l'Europe, 1989, 336 p.
 - **Deuxième conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes**, Vienne, 4-5 juillet 1989, Conseil de l'Europe, 1989, 6 p., (Egalité entre les femmes et les hommes).
 - **Mécanismes nationaux institutionnels mis en place dans les états membres du Conseil de l'Europe pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Liste établie au 31 juillet 1989**, 13 p., (Egalité entre les femmes et les hommes EG (89)5 rev.).
 - **Voies et moyens pour améliorer la situation des femmes dans la vie politique**, Mariette SINEAU, Conseil de l'Europe, 1989, 35 p., (Egalité entre les femmes et les hommes - doc. EG(89)4)
 - **La situation sociale et économique des femmes âgées en Europe**, rapport de synthèse de deux études conduites par Marianne COOPMANS, Anne HARROP et Marijke HERMANS-HUISKES, Commission des Communautés Européennes, 1988, 95 p., (Doc. V/2073/88-FR)
 - **Les femmes et le développement : abeilles et fourmis**, Françoise RAMOND, Brigitte de PANTHOU et Marie-Paule DE PINA, éd. Economica, 1987, 175 p., Acq.

TRAVAIL PROFESSIONNEL - TRAVAIL DOMESTIQUE

- **Situation sociale et emploi des femmes migrantes** : communication de la Commission, Commission des Communautés Européennes, 1988, 11 p., (Doc. COM (88) 743 final)
- **Rapport de la Commission sur la mise en oeuvre de la résolution du Conseil sur les actions visant à combattre le chômage des femmes 84/C/61/02**, Commission des Communautés Européennes, 1988, 57 p., (doc. COM (88) 719 final)
- **Métiers de femmes**, numéro réalisé sous la direction de Michelle PERROT, Les éditions ouvrières, 1987, 160 p., (Le mouvement social; 140), Acq.
- **Egalité entre hommes et femmes (Rémunération - formation, emploi et conditions de travail - sécurité sociale)** : documentation de base, Secrétariat de la Commission du Travail des Femmes, Ministère de l'Emploi et du Travail, 1989, 124 p.
- **Mobilité professionnelle des familles à deux carrières dans l'Europe de 1992**, Monique CHALUDE et Margery POVAL, Secrétariat à l'Europe 1992, [s.d.], 19 p.
- **Famille et marché du travail. Dossier n° 1** : Profil socio-économique des familles avec enfants, Ministère de l'Emploi et du Travail, 1989, 106 p.
- **Invisible Hands : Women in Home-based Production**, Andrea MENEFEFEE SINGH et Anita KELLES-VUTANEN, Sage Publications, 1987, 273 p., (Women and the Household in Asia; 1), Acq.

- **Ménage-toi.** Bulletin sur le travail domestique, documents rassemblés par Alda DE GIORGI, Collège du Travail, 1989, 48 p., (Ménage-toi; 3)
- **Le temps d'après... Recyclage et retravail des femmes. Vies de mères chefs de famille. Contexte social et filières féminines de formation,** Geneviève GENDRON, Gertrude HIES-TAND et Karin STUEBIG, éd. d'En Bas, 1982, 210 p., *Acq.*
- **Profissoes tecnicas-profissoes de futuro,** Instituto do Emprego e Formação Profissional/Commissao da Condição Feminina, 1989, 8 fascicules

DROIT - LEGISLATION SOCIALE

- **Les pensions en Belgique : après la loi d'harmonisation.** Loi du 15 mai 1984 et arrêtés d'exécution, Pierre MAINIL, Secrétariat d'Etat aux Pensions, 1985, 144 p., + mise à jour au 1er janvier 1988, *Acq.*
- **Women, the Courts and Equality,** Laura L. CRITES et Winnifred L. HEPPERLE, Sage Publications, 1987, 256 p. (Sage Yearbooks in Women's Policy Studies; vol. 11), *Acq.*
- **Les actions positives et les contraintes constitutionnelles et législatives qui pèsent sur leur mise en œuvre dans les Etats membres du Conseil de l'Europe,** Eliane VOGEL-POLSKY, Conseil de l'Europe, 1989, 86 p., (Egalité entre les femmes et les hommes EG (89) 1)
- **Les concubinages en Europe : aspects socio-juridiques,** Centre de Droit de la Famille, ouvrage établi sous la direction de Jacqueline RUBELLIN-DEVICHI, Centre National de la Recherche Scientifique, 1989, 321 p., *SP.*
- **L'égalité des sexes et la Convention européenne des Droits de l'Homme : aperçu de la jurisprudence,** Conseil de l'Europe, 1989, 22 p., (Egalité entre les femmes et les hommes EG (89) 3)
- **L'action normative du Conseil de l'Europe relative à l'égalité des sexes,** Pascale BOUCAUD, Conseil de l'Europe, 1989, 42 p., (Egalité entre les femmes et les hommes EG (89) 2)
- **Guia dos direitos das Mulheres,** Maria Alice BOTAO, Comissão da Condição Feminina, 1989, 96 p., (Coleção informar as mulheres; 10)

EDUCATION - ENSEIGNEMENT

- **Un/Popular Fictions,** Gemma MOSS, Virago Press, 1989, 142 p., (The Education Series), *Acq.*
- **Koedukation und Geschlechter-Trennung in der Schule,** Ingbert VON MARTIAL, Fördergemeinschaft für Schulen in freier Trägerschaft, 1989, 72 p., (Pädagogik un freie Schule; cahier 38)
- **Enseigner les sciences en l'an 2000 : symposium international enseignement des mathématiques et des sciences, technologies, éthiques et sociétés (E.M.S.T.E.S.),** ouvrage établi sous la coordination de Gérard FOUREZ, Presses Universitaires de Namur, 1989, 211 p., *Acq.*
- **Une évaluation du rendement des mathématiques dans l'enseignement secondaire belge francophone,** N. DELTOUR et G. HENRY, Ministère de l'Education Nationale, Direction Générale de l'Organisation des Etudes [D.G.O.E.], 1988, 310 p., (Recherche en éducation; 33), *Acq.*
- **La noblesse d'Etat, grandes écoles et esprit de corps,** Pierre BOURDIEU, éd. de Minuit, 1989, 569 p., (Le sens commun), *Acq.*
- **Distorcões sexistas nos materiais pedagogicos : Como indentifica-las e como evita-las,** Isabel ROMAO, Comissão da Condição feminina, 1989, 22 p., (coll. Mudar as atitudes; 7)
- **La formation des femmes : perspectives actuelles,** ouvrage établi sous la direction de Martine CHAPONNIERE, Le concept moderne éd., 1988, 167 p., *Acq.*
- **Gender Bias in Scholarship : the Pervasive Préjudice,** Winnifred TOMM et Gordon HAMILTON, Wilfrid Laurier University Press, 1988, 206 p., *Acq.*

ETHNOLOGIE

- **Femmes et patrimoine dans les sociétés rurales de l'Europe Méditerranéenne : actes de la Table Ronde organisée par l'EHESS et la RCP 718 du Centre National de la Recherche Scientifique,** ouvrage établi sous la direction de G. RAVIS-GIORDANI, C.N.R.S., 1987, 406 p., *Acq.*

FEMMES DANS LE MONDE : CONDITIONS ET LUTTES

- Femmes portugaises : hier et aujourd'hui, Elina GUIMARAES, Commissao da Condicao Feminina, 1989, 34 p.
- Portugal. Situacao da mulheres 1989, publication coordonnée par Marai REYNOLDS DE SOUSA e Dina CANCO, Commissao da Condicao Feminina, 1989, 82 p.

TEMOIGNAGES

- Ennemie en Terre Promise : une Egyptienne paisible en Israël, Sana HASAN, éd. Souffles, 1989, 388 p., *SP*.

VIOLENCES

- Feminist perspectives on wife abuse, Kersti YLLO et Michele BOGRAD, Sage Publications, 1988, 318 p., (Sage Focus Edition; 93 Family Studies Text Series vol. 2), *Acq.*
- Policing "Domestic" Violence : Women, the Law and the State, Susan S.M. EDWARD, Sage Publications, 1989, 259 p., *Acq.*

SCIENCES

- L'intuition du vivant : la vie et l'œuvre de Barbara McClintock, Evelyne FOX KELLER, éd. Tierce, 1988, 268 p., (coll. Sciences), *Acq.*
- Counting Girls Out, Valerie WALKERDINE avec la participation des Filles et de l'Unité de Mathématiques, Virago Press, 1989, 225 p., (The Education Series), *Acq.*
- Women, Biology and Public Policy, Virginia SAPIRO, Sage Publications, 1985, 282 p., (Sage Yearbooks in Women's Policy Studies vol. 10), *Acq.*
- Separate tables ? An investigation into single-sex setting in mathematics, Stuart SMITH, Equal Opportunities Commission, 1986
- La sexualité, Société d'Editions Scientifiques, 1989, [70 p.], (La Recherche; vol. 20 n° 213), *Acq.*

SANTE

- Women and Mental Health Policy, Lenore E. WALKER, Sage Publications, 1984, 311 p., (Sage Yearbooks in Women's Policy Studies; vol. 9), *Acq.*

PLANNING FAMILIAL

- L'interruption volontaire de grossesse, Michèle FERRAND et Maryse JASPARD, P.U.F., 1987, 125 p., (coll. Que sais-je; 2382)
- La pratique de l'avortement en Belgique, publication collective réalisée avec la collaboration du Groupe Action des Centres Extra-Hospitaliers Pratiquant des Avortements, GACEHPA, 1981

ARTS

- Technologies of gender : essays on Theory, Film and Fiction, Teresa de LAURETIS, Indiana University Press, 1987, 151 p., *Acq.*
- Marilyn Monroe : mythe et séduction, Christine BERCKMANS, U.L.B., 1988, 150 p., mémoire de licence présenté en Faculté de Sciences Sociales, Politiques et Economiques

LITTERATURE

- Rainer Maria Rilke, Lou ANDREAS-SALOME, Maren Sell & Cie, 1989, 121 p., (Petite Bibliothèque Européenne du XXe siècle), *SP*.
- Etres chers, Zoïa BOGOUSLAVSKAIA, Gallimard, 1989, 276 p., *SP*.
- C'est moi qui souligne, Nina BERBEROVA, Actes Sud, 1989, 540 p., *SP*.
- Le ciel du voyageur, Béatrice COMMENGE, Gallimard, 1989, 199 p., (coll. L'infini), *SP*.

- **Le bal du dodo**, Geneviève DORMANN, Albin Michel, 1989, 369 p., *SP*.
- **Lettres et journaliers**, Isabelle EBERHARDT, Actes Sud, 1987, 422 p., («Terres d'aventure»), *SP*.
- **L'autre vie de Lady H.**, Barbara ERSKINE, éd. du Rocher, 1989, 367 p., *SP*.
- **Opéra muet**, Sylvie GERMAIN, Maren Sell éd., 1989, 105 p., (Petite bibliothèque européenne du XXe siècle), *SP*.
- **Et l'amour dans tout ça**, Kriss GRAFFITI et Chantal PELLETIER, Balland, 1989, 189 p., *SP*.
- **La romance de la Goulue**, Evane HANSKA, Balland, 1989, 293 p., *SP*.
- **Galluchat, ou les mirages du requin de Chine**, Michèle HECHTER, Gallimard, 1989, 154 p., (coll. L'Un est l'Autre), *SP*.
- **Les exclus**, Elfriede JELINEK, éd. Jacqueline CHAMBON, 1989, 273 p., *SP*.
- **La mort de Pharaon**, Simonne LACOUTURE, Actes Sud, 1989, 61 p., *SP*.
- **La veuve Lucas s'est assise**, Catherine LEPRONT, Gallimard, 1989, 179 p., *SP*.
- **Un oiseau dans la maison**, Margaret LAURENCE, éd. Charles Picquier, 1989, 206 p., *SP*.
- **Le fils de mon fils**, Michèle MANCEAUX, Plon, 1989, 271 p., *SP*.
- **Pur coton**, Anouk MARKOVITS, Gallimard, 1989, 160 p., *SP*.
- **Le récit du scribe**, Sylvie MONANGE, Gallimard, 1989, 202 p., (coll. Le Chemin), *SP*.
- **La fille du philosophe**, Elena PONIATOWSKA, Actes Sud, 1989, 288 p., *SP*.
- **La femme de papier**, Françoise REY, Ramsay, 1989, 220 p., *SP*.
- **Birthday**, Dorothea TANNING, Christian Bourgois éd., 1989, 250 p., *SP*.
- **Vrouwentongen : verhalen, essays en reisreportages**, Rita DEMEESTER, Kristien HEMME-RECHTS, Liesbeth HOBERT [et al.], Houtekiet, 1988, 194 p., *Acq.*
- **Mon frère féminin : lettre à l'Amazone**, Marina ZVETAIEVA, Mercure de France, 1989, 54 p., *SP*.

HISTOIRE

- **Mâle Moyen Age : De l'amour et autres essais**, Georges DUBY, Flammarion, 1988, 270 p., (Nouvelle Bibliothèque Scientifique), *Acq.*
- **La femme et l'égalité, 1789-1889 : de la dentellière à l'avocate**, Catalogue de l'exposition organisée du 24 mars au 24 septembre 1989 par le Musée du Costume et de la Dentelle de la Ville de Bruxelles, 1989, [32 p.], *Acq.*
- **La sage-femme ou le médecin : une nouvelle conception de la vie**, Jacques GELIS, Fayard, 1988, 560 p., (Nouvelles études historiques), *Acq.*
- **Quand nos grands-mères donnaient la vie: la maternité en France dans l'entre-deux-guerres**, Françoise THEBAUD, Presses Universitaires de Lyon, 1986, 315 p., (coll. Médecine et Société), *Acq.*
- **Des sorcières aux mandarines : histoire des femmes médecins**, Josette DALL'AVASANTUCCI, Calmann-Levy, 1989, 266 p., *SP*.
- **Femmes et fascismes**, ouvrage collectif établi sous la direction de Rita THALMANN, éd. Tierce, 1986, 249 p., (coll. Femmes et société), *Acq.*
- **Les mères-patrie du IIIe Reich : les femmes et le nazisme**, Claudia KOONZ, éd. du Lieu Commun, 1989, 553 p., (coll. Histoire), *Acq.*
- **Naar het leven : feminisme & biografisch onderzoek**, Mieke AERTS, Ulla JANSZ, Marijke MODSSING [et al.], éd. Sua, 1988, 139 p., *Acq.*
- **Les sorcières dans les Pays-Bas méridionaux, XVIe-XVIIe siècles**, publication établie sous la coordination d'Erik AERTS et Maurits WYNANTS, Archives Générales du Royaume, 1989, 124 p., dossier édité à l'occasion de l'exposition organisée sur ce thème du 14 avril au 30 juin 1989, *Acq.*
- **Les sorcières dans les Pays-Bas méridionaux, XVIe-XVIIe siècles : exposition aux Archives Générales du Royaume du 14 avril au 30 juin 1989**, Archives Générales du Royaume, 1989, 60 p., (Catalogues; 83), *Acq.*
- **Le temps des femmes**, Conseil National des Femmes Belges, [1988], 144 p., XXIV p. d'illustrations

BIOGRAPHIES

- **Marie de l'Incarnation : Marie Guyart, femme d'affaires, mystique, mère de la Nouvelle France, 1599-1672**, Françoise DERROY-PINEAU, R. Laffont, 1989, 309 p., *SP*.
- **Louise d'Orléans, première reine des Belges**, Mia KERCKVOORDE, Duculot, 1989, 310 p., (coll. Document Duculot), *SP*.

DROITS DE L'HOMME DROITS DES PEUPLES



GUIDE
POUR L'INFORMATION ET L'ÉDUCATION

Il s'agit d'un ouvrage de 570 pages illustrées pour comprendre les Droits de l'Homme et en prendre une meilleure conscience. On y trouve des textes fondamentaux et des réflexions en matière d'éducation aux Droits de l'Homme.

C'est aussi un Guide pratique avec un répertoire des médias (films, vidéos, disques, livres, B.D., jeux...) qui présente plus de 1.600 documents de valeur informative et éducative et un répertoire de plus de cent associations, institutions et services, actifs en matière de Droits de l'Homme, Droits des peuples.

Les Ecoles et Associations à caractère culturel et éducatif peuvent bénéficier d'un abonnement pour l'utilisation des programmes audio-visuels.

Prix de vente public du Guide 600F.
Pour les membres de la Médiathèque 450F.

Pour tous renseignements:

Médiathèque de la Communauté Française de Belgique
Place Eugène Flagey, 18 - 1050 Bruxelles Tél. (02)640.38.15.

PERSPECTIVES FÉMINISTES SUR L'ÉTAT CANADIEN

Une numéro spécial de *Documentation sur la recherche féministe*
sous la direction de Sue Findlay et de
Mélanie Randall
\$10 (canadien)

Une collection passionnante de textes écrits par
des militantes féministes et académiques sur:

- La mobilisation féministe
- La théorie féministe sur l'État
- La résistance des femmes à l'action étatique
- Les femmes autochtones
- Les lesbiennes et la régulation étatique
- Le racisme

ET PLUS ENCORE!
The State Bibliography
Une bibliographie commentée sur les
femmes et l'État au Canada
\$5 (canadien)

Faire votre chèque à l'ordre de
RFR/DRF
252 Bloor St. West
Toronto, Ontario, Canada, M5S 1V6



ESPACE DE LIBERTES

Le magazine d'une communauté laïque vivante
Riche de sensibilités et de courants divers
Mais passionnée aujourd'hui comme hier de liberté

"Espace de libertés" réserve un large espace aux questions intéressant les droits de l'Homme et des peuples, les libertés individuelles et publiques, la communication, l'évolution de notre société et la culture qui véhicule les préoccupations du temps, sans pour autant négliger les thèmes traditionnels de l'action laïque : enseignement et défense de l'école publique, problèmes éthiques, reconnaissance de la laïcité, ingérences de l'Eglise dans le gouvernement de la cité, activités des associations laïques et des régionales du Centre d'Action Laïque (CAL)...

Le lecteur y trouvera matière à réflexion, sujets à débats, éléments de discussion dont il appartiendra à chacun de tirer - en conscience - les conclusions toujours provisoires.

"Espace de libertés" est un mensuel - Il paraît 10 fois par an.

Abonnement annuel : 500 FB (pour l'étranger: 800)-
Vente au numéro : 60 FB

A virer au compte 001-0541564-89 du CAL à 1050 Bruxelles.

Renseignements : Centre d'Action Laïque, CP 236
Campus de la Plaine ULB, Bd du Triomphe, 1050
Bruxelles - Tél.: 02/647.52.39.

Officiel Belgique

Mme Miet Smet, Secrétaire d'Etat à l'Environnement et à l'Emancipation sociale Rue de la Loi, 56 1040 Bruxelles. Tél: 02/230.49.25

Commission du Travail des Femmes Ministère de l'Emploi & du Travail: Rue Belliard 53 1040 Bruxelles. Tél: 02/233.40.17/16

Commission Consultative de la Condition Féminine Rue des Petits Carmes 14 1000 Bruxelles Tél. 02/512.50.14

Service pour la Promotion Culturelle, Professionnelle des Femmes Ministère de la Communauté Française. Galerie Ravenstein 27, 1000 Bruxelles. Tél. 02/513.94.40 ext. 299

Officiel Europe

Bureau pour l'Emploi, l'Egalité des Femmes Commission des Communautés Européennes. Rue de la Loi 200 1040 Bruxelles. Tél. 02/235.11.11

Service Information Femmes D.G. de l'Information, Commission des Communautés Européennes. Rue de La Loi 200, 1040 Bxl. Tél. 02/235.28.60 ou 78.76

Comité Consultatif pour l'Egalité des Chances c/o Bureau pour l'Emploi, l'Egalité des Femmes ou Commission du Travail des Femmes (cf. ci-dessus).

Commission pour les Droits de la Femme c/o M. Lenz. Parlement Européen. Rue Belliard 97 1040 Bxl. 02/234.21.11

Coordination en Belgique

Conseil National des Femmes Belges Rue de la Prévoyance, 60 - 1000 Bruxelles Tél: 02/514.49.49

Communauté française

Comité de Liaison des Femmes c/o H. Peemans-Poullet (Tél. 02/733.48.80) Place Quetelet 1a 1030 Bruxelles (pas de téléphone)

Bureau des Plaintes des Femmes c/o Comité de Liaison des Femmes (cf. ci-dessus). Permanence le lundi: 13h30 à 16h30. Téléphoner aux heures de permanence: 02/219.28.02

Communauté flamande

De Nationale Vrouwen Raad Avenue Louise, 183 1050 Bruxelles. Tél: 02/647.09.05

Coordination en Europe

CEF (Coordination Européenne des Femmes) Rue Stevin 38 1040 Bruxelles. Tél. 02/230.51.58

Femmes et syndicats

Commission Femmes de la FGTB c/o M. Hoens. Rue Haute 42 1000 Bxl. 02/511.80.67 ou 64.66

Service Féminin de la CSC c/o A.-F. Theunissen. Rue de la Loi 121 1040 Bxl. 02/233.34.11

Mouvements Féminins

Femmes Prévoyantes Socialistes Rue St-Jean 32 1000 Bruxelles. Tél. 02/515.04.01

Vie Féminine c/o A. Delcourt. Rue de la Poste 111 1210 Bxl. Tél: 02/217.29.52

Parti Féministe Unifié Avenue des Phalènes 35, bte 14, 1050 Bruxelles. Tél.02/648.87.38

Parti Féministe de Belgique Avenue Louise 385 bte 9 1050 Bruxelles. Tél. 02/771.90.56

Associations de Femmes

La Porte Ouverte Rue Américaine 16 1050 Bruxelles. Tél. 02/537.67.61

Centre Féminin d'Education Permanente Place Quetelet 1a 1030 Bruxelles. Tél. 02/219.28.02

Changeons les livres Rue Blanche 29 1050 Bruxelles. Tél. 02/538.67.61

Centres de documentation

Université des Femmes Place Quetelet 1a 1030 Bruxelles. Tél. 02/219.61.07

Le Lesbianaire Rue H. Richir 1 1030 Bruxelles. Tél. 02/215.99.38

CREW Rue Stevin 38 1040 Bruxelles. Tél: 02/230.51.58

RoSa Rue Gallait 78 1210 Bxl. Tél. 02/216.23.23

Librairies

Artemys (*Réservé aux femmes*) Rue St-Jean, Galerie Bortier 8-10 1000 Bxl. Tél: 02/512.03.47

Vrindts Rue Croix de Fer 55 1000 Bruxelles. Tél. 512.84.15

Dulle Griet Tiensestraat 45 3000 Leuven. Tél. 016/23.41.23

Revues

Chronique Féministe Place Quetelet 1a 1030 Bruxelles. Tél. 02/219.61.07

CREW Reports (voir Centres de documentation)

Cahiers du GRIF Rue Blanche 29 1060 Bruxelles. Tél. 02/538.84.87

Le Lesbianaire (voir Centre de documentation)

Femmes d'Europe Commission des Communautés Européennes. Rue de la Loi 200, 1040 Bruxelles. Tél. 02/235.11.11

Schoppenvrouw c/o K.Roggeman.HofTerSchriekklaan19 2600 Berchem 03/218.81.57

Etudes Femmes/Féministes

Université des Femmes (v. Centre de documentation)

Cahiers du GRIF (v. Revues)

Avortement Contraception

Fédération Belge pour le Planning Familial et l'Education Sexuelle Rue Lesbroussart 28 1050 Bruxelles. Tél. 02/641.93.71

Gacehpa (groupe d'action des centres extra-hospitaliers pratiquant des avortements) Rue Lesbroussart 28 1050 Bruxelles. Tél. 02/641.93.73 Lundi et jeudi: 14 à 17h

Comité pour la dépénalisation de l'avortement c/o M. Geudon. Rue A.Giron 23 1050 Bxl. Tél. 02/649.18.22

Femmes battues

Bruxelles: Rue Blanche 29 1060 Bxl. Tél 02/539.27.44

Liège: Rue Soeurs-de-Hasque 4000 Liège. Tél: 041/23.42.85

Arlon: Rue de Diekirch 47 6700 Arlon. 063/21.46.82

La Louvière: rue de Bouvy 9, 7100 La Louvière

Leuven: Federatie Vrouwen tegen mishandeling. Justus Lipsiusstraat 57 3000 Leuven. Tél: 061/23.36.61

Namur: rue Notre-Dame 47 5000 Namur

Fédération des Collectifs de Femmes Battues: rue Soeurs-de-Hasque 4000 Liège. Tél: 041/23.42.85

Maisons - cafés - accueil

Arlon: "Maison des Femmes" 37 rue de Diekirch 6700 Arlon. Tél: 063/22.76.82

Bruxelles: "Association Rue Blanche" 29 rue Blanche. 1050 Bruxelles Tél: 02/538.47.73

Infor Femmes: Rue de Brederode 29 1000 Bxl. Tél: 02/511.38.38

Infor-Femmes Liège: 10 rue Trappé 4000 Liège. 041/22.39.65

Charleroi: "Comme chez elles", Bd d'Audent 7, 6000 Charleroi. Tél: 071/31.92.90

La Louvière: "La Maison des Femmes" rue de Bouvy 9, 7100 La Louvière. Tél: 064/21.43.33

Mons: "Groupe des Femmes" c/o Agnès Couez. Rue de Thirimont 31 7000 Mons. 065/34.75.76

Namur: "Maison des Femmes" rue Notre-Dame 47, 5000 Namur 081/71.55.45.

Tournai: "Groupe des femmes" c/o B. Michenaud. Place Verte 7, 7500 Tournai. Tél: 069/22.75.54

Wavre: "La Maison des Femmes" rue des Brasseries 10, 1300 Wavre. Tél: 010/22.38.02

collection de chronique féministe

Pour les éditions épuisées les articles peuvent être obtenus sous forme de photocopie

N°1 Nov./Déc. 82	Emilienne Brunfaut - Finlandaises - Le pouvoir
N°2 Jan./Avr. 83	Les travailleuses de Bekaert - Les hommes se déshabillent - Viol
N°3 Mars/Avr. 83	Des hommes à l'Université des Femmes -
N°4 Mai/Juin 83	Sommes-nous tous des Baruyas? - Procès CVO Greenham Common - Travail Ménager - Femmes Soviétiques
N°5 Juil./Août 83	Ce que parler veut dire - Sexisme Bigouden
N°6 Sep./Oc. 83	Regard sur la pornographie - Les Femmes en Israël - L'histoire des Femmes est-elle possible?
N°7 Nov./Déc. 83	L'Energie et la Frustration - Avortements, Femmes et tribunaux - Les droits de l'homme contre le droit des Femmes
N°8 Jan./Fév./Mars 84	Vers un office des créances alimentaires - Moi, délinquante? - Recherches Féministes en Afrique
N°9 Avr./Mai 84	Etudes Féministes: principes et méthodologie - Femmes et Syndicats - Les prépensionnées des Galleries Anspach - Coopératives de Femmes
N°10 Juin/Juil. 84	Le savoir et le faire - Loisirs des Femmes - Pen- sionnées et veuves - Femmes et développement
N°11 Oc./Nov. 84	Evolution conceptuelle de la physique - Partage des responsabilités - Pacifisme et Féminisme
N°12 Déc.84/Jan. 85	Rester une égérie ou devenir soi-même - Nicara- guayennes - Sciences et Femmes: pas de recettes .
N°13 Avr./Mai 85	Anarcha-féminisme - Séminaire Sociologie: ana- lyse d'une enquête - Marie-Andrée, vidéaste
N°14 Juil./Août 85	Le pouvoir de la mère - Les Femmes et l'évolution technologique - Le sexe du travail
N°15 Sep./Oc. 85	Nairobi - Les femmes du divorce - Crise de l'Etat Keynesien: questions aux femmes
N°16 Déc./Jan. 85-86	DOSSIER: Nouvelles Maternités
N°17 Mars/Avr. 86	Jésus et le mythe d'Oedipe - Emilie Claeys: Féministe Socialiste rayée de l'histoire -
N°18 Juin/Juil. 86	Val Duchesse - et pour les femmes, c'est encore pire
N°19 Sep./Oc.86	Politique familiale et politique de l'emploi - Les femmes du Sri Lanka - "Cohabitanes de tout pays, séparez-vous"
N°20 Jan./Fév. 87	Des idées pour l'école - Tiers-Monde
N°21 22 Avr./Mai/Juin 87	Décumul et splitting - DOSSIER: Filiation
N° 23 Juil./Août 87	Femmes actives - Maternités: les anciennes et les nouvelles
N°24 Sep./Oc. 87	DOSSIER: Les filles à l'école: ça vous est égal?
N°25 Oc./Nov. 87	Paroles de femmes politiques - Guerre & Paix
N°26 Fév./Mars 88	Les femmes et l'Etat - Avortement: la non- décision politique - élections: piège...
N°27 Mai/Juin 88	DOSSIER: «La valse des adieux»: elles divorcent
N°28 Juil./Août 88	Les pauvretés des femmes ici et ailleurs
N°29 Sep./Oc. 88	NUMERO SPECIAL: «OMBRE & LUMIERE» Les femmes dans l'audiovisuel
N°30 Fév./Mars 89	DOSSIER: Des violences faites aux femmes ou la force de frappe du patriarcat
N°31 Mai/Juin 89	DOSSIER: La santé des infirmières
N°32 Juil./Août 89	DOSSIER: Le féminisme, une bonne question